



ÉDITORIAL

Texte de présentation de Sheila Finestone, lors de l'ouverture du congrès, le vendredi 5 mai dernier



Sheila Finestone

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue et que je déclare ouvert le 12e congrès annuel de la FFQ.

Chaque année, le congrès de la FFQ est une date importante pour les femmes du Québec car il rassemble des femmes intéressées et fortement engagées, venues de toutes les régions de la province. Pendant trois jours, les participantes échangent des idées, partagent en les étudiant certaines préoccupations quotidiennes et définissent, pour l'avenir, des stratégies d'action.

Fédération, composée de 33 associations-membres et de 5 conseils régionaux, la FFQ représente bien le pluralisme et la diversité de la société québécoise. Nous continuons d'ailleurs à inviter les femmes et les associations à se joindre à nous pour une plus grande unité d'action.

C'est grâce à vous toutes, ici présentes, vous qui, suite à ces journées de réflexion et de discussion, agirez dans votre milieu comme agents multiplicateurs, que nous arriverons à sensibiliser un nombre de plus en plus grand de Québécoises.

Nous sommes convaincues que les actions collectives que nous entreprenons durant ce congrès et que nous poursuivrons pendant l'année dans le cadre des activités de la FFQ, aideront non seulement les femmes mais aussi la société québécoise toute entière. En effet dans l'optique d'une politique de développement social, les mesures que nous réclamons dans le but d'améliorer les conditions de vie d'une moitié de la société ne peuvent qu'avoir des effets bénéfiques pour l'ensemble de la société québécoise.

Le défi d'une "société nouvelle" pour les femmes est une idée récente. Depuis la décision de 1929 reconnaissant aux femmes le statut de "personnes" et l'octroi du droit de vote aux Québécoises en 1940, donc, en un temps relativement court, nous avons parcouru beaucoup de chemin.

Souvenez-vous des autres étapes: la Commission royale d'enquête Bird en 1969, la mise en place des conseils: Conseil consultatif sur la situation de la femme en 1973 et Conseil du statut de la femme en 1973, le "sommet" de

Carrefour '75, les récentes législations fédérale et provinciale sur les droits de la personne.

A la suite d'une déclaration officielle de l'ONU en 1975, nous nous trouvons dans la troisième année de ce qui sera la **Décennie de la femme**.

Tout cela nous montre le chemin parcouru; il reste pourtant des montagnes à déplacer et des fleuves à traverser.

Au Québec, la FFQ s'efforce constamment de porter à l'attention des gouvernements et de l'opinion publique les problèmes sociaux et les pratiques discriminatoires qu'elle juge inacceptables pour les femmes. Certaines de nos recommandations ont été adoptées et il faut reconnaître que la condition féminine a connu des progrès. Cependant, la situation de la femme n'a pas changé de manière fondamentale. Nous sommes tout à fait conscientes du fait que l'égalité réelle ne se traduit pas uniquement par l'égalité des chances telle que décrite dans les lois actuelles. L'égalité souhaitée repose avant tout sur un changement des mentalités. Ce travail en profondeur ne nous fait pas négliger les solutions qui peuvent être à court terme, apportées par des mesures législatives.

A l'occasion de ce congrès nous nous sommes fixées deux objectifs. En premier lieu, nous voulons sensibiliser les représentants des gouvernements à des problèmes que nous avons depuis longtemps définis comme prioritaires et qui peuvent être résolus ou corrigés par la mise en oeuvre cohérente de mesures législatives. Cela est l'objet de notre dialogue de ce soir.

En second lieu, nous étudierons, en profondeur, deux problèmes actuels qui nous préoccupent particulièrement; l'établissement des normes sur les conditions minimales de travail et la situation économique de la femme re-traitée.

Dimanche matin, nous ferons part de nos réflexions sur ce second point au ministre Monique Bégin. Nous regrettons que le ministère du travail du Québec n'ait pas jugé bon de déléguer un représentant auquel nous aurions également pu présenter notre point de vue sur les conditions minimales du travail.

Nous avons tracé, dans le Livre noir que nous présentons ce soir, l'esquisse d'une politique de la condition féminine. Nous portons donc à votre attention, et, nous l'espérons, **pour la dernière fois**, les domaines dans lesquels une réforme immédiate s'impose et nous croyons que votre gouvernement peut, **dès maintenant**, entreprendre cette réforme! Les recherches, études et données ont été communiquées aux pouvoirs concernés. De nombreuses associations ont apporté leur collaboration en ce sens.

Nous sommes particulièrement heureuses de vous accueillir ce soir, Madame et Monsieur les Ministres, car votre présence exprime de façon concrète votre volonté de dialoguer avec nous. Nous voulons, de plus, voir dans votre participation le signe d'une mise en oeuvre très prochaine d'un programme législatif.

Lors de sa participation au congrès de 1975, Madame Payette avait fort bien exprimé la nécessité pour les fem-

mes d'occuper des postes décisionnels. Plus récemment, le ministre responsable de la condition féminine a fait part à une délégation de la FFQ de sa volonté de voir mis en oeuvre, le plus rapidement possible, un grand nombre des recommandations de Carrefour '75. Elle poursuivait d'ailleurs, en collaboration avec le Conseil du statut de la femme, l'étude de ces recommandations.

Ainsi que la Fédération des femmes du Québec l'a toujours affirmé, l'amélioration de la condition de la femme lui permettra de participer à part entière au progrès de la société. La présence de Monsieur Marois, ministre du développement social au Québec, nous apparaît comme essentielle. Nous voulons également souligner le rôle de premier plan joué par le Conseil du statut de la femme et

le travail de l'équipe dirigée par la présidente Laurette Robillard.

Les femmes du Québec croient qu'il ne faut pas retarder davantage la promulgation et la mise en oeuvre de lois fondamentales qu'elles réclament depuis longtemps! Nous vous présentons donc notre Livre noir et vous invitons à commenter avec nous, un contenu qui, à notre avis, pourrait dès maintenant servir de base à des mesures législatives. Nous nous adressons à vous car, occupant en ce moment, des postes décisionnels, vous avez la possibilité de transformer notre avenir, celui de nos filles et d'améliorer en même temps la qualité de la vie dans notre société.

Le conseil d'administration 1978-1979

PRESIDENTE:

Sheila FINESTONE, membre B, Montréal
Fédération des Femmes des Services communautaires juifs)

1ère VICE-PRESIDENTE:

Jeanne GARIEPY, membre B, Montréal
(Y.W.C.A.)

2ème VICE-PRESIDENTE:

Claire FREVE, membre A, Saguenay, Lac St-Jean

3ème VICE-PRESIDENTE:

Huguette LAPOINTE-ROY, membre A, Montréal

SECRETAIRE:

Monique COTE-PETIT, membre B, Montréal,
(Cercle des Rencontres du Mercredi Inc.)

TRESORIERE:

Madeleine ST-JACQUES-ROBERGE, membre A, Montréal

VICE-PRESIDENTE AU COMITE DE:

LECTURE DES PROJETS DE LOI:

Marie PINSONNEAULT, membre A, Montréal

MISE EN CANDIDATURE:

Stella BAUDOT, membre A, Montréal

PROGRAMME:

Amy WILLIAMS, membre B, Montréal,
(Montreal Lakeshore University Women's Club)

PUBLICITE:

Lise CHEVRIER-DOUCET, membre A, Montréal

RECRUTEMENT:

Yolande ROLLO, membre A, Montréal

RELATIONS PUBLIQUES:

Renée GARNEAU-LAHAYE, membre A, Montréal

STATUTS ET REGLEMENTS:

Lucienne AUBERT, membre A, Montréal.



Gouvernement du Québec
Ministre d'Etat au développement social
Ministre responsable du Conseil du statut de la femme

COMMUNIQUE DE PRESSE:

Montréal, le 5 mai, embargo 20 heures

Monsieur Pierre Marois, ministre d'Etat au développement social et madame Lise Payette, ministre responsable du Conseil du statut de la femme ont communiqué aux congressistes de la Fédération des femmes du Québec deux déclarations du gouvernement du Québec, relatives aux priorités des femmes québécoises, en matière de condition féminine.

Le ministre Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail, a en effet annoncé aujourd'hui que suite à l'adoption en juin du projet de loi visant à établir les normes générales de travail applicables à l'ensemble des travailleurs québécois, une première ordonnance concernant le congé de maternité sera édictée.

Cette ordonnance comprendra:

- a) l'assurance, pour les femmes au travail, qu'elles peuvent conserver et réintégrer leur emploi à la suite d'un congé de maternité;
- b) l'assurance que la salariée conservera ses droits, ou leur équivalent, lorsqu'elle reprendra son travail;
- c) l'assurance d'une grande souplesse, pour la femme au

travail, quant au choix de la période où elle pourra prendre son congé de maternité;

- d) enfin, dans le cadre de la santé et de la sécurité au travail et des préoccupations du Gouvernement du Québec à cet effet, l'ordonnance visera à établir des mesures qui assureront la protection de l'enfant à naître.

Par ailleurs, M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales a annoncé que les hôpitaux de Saint-Sauveur de Val d'Or, Régional de la Mauricie de Shawinigan et Maisonneuve-Rosemont s'ajoutent aux hôpitaux qui offrent déjà des services de planification familiale. Le ministre Lazure a de plus confirmé que trois autres établissements répartis dans différentes régions du Québec se sont montrés favorables à l'implantation de ces cliniques et les discussions se poursuivent pour arrêter les modalités définitives.

Par ailleurs, il est prévu que les quinze autres hôpitaux qui ont été consultés sur cette question fassent connaître leur décision très bientôt.

Les ministres Marois et Payette se sont dit très heureux de pouvoir annoncer ces nouvelles à cette occasion, puisque le congrès de la Fédération des femmes du Québec réunit un très grand nombre d'associations féminines et de femmes québécoises.

*Télégramme envoyé à Pierre-Marc Johnson,
le 9 juin 1978.*

Avons appris le dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi 43 concernant l'établissement des congés de maternité. Jugeons ce projet de loi imprécis et souhaitons que dans les plus brefs délais la durée du congé ac-

cordée, les modalités de rémunération et les sanctions aux contrevenants soient déterminées. Considérons que la reconnaissance du droit de congé de maternité n'est qu'une étape et demandons dans les plus brefs délais la présentation d'un projet de loi instaurant un régime de normes du travail. Fédération des femmes du Québec.

**Une réponse de l'Honorable Hugh Faulkner à
la F.F.Q. au sujet de la Loi des Indiens.**

Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Madame Sheila Abbey Finestone
Président de la Fédération des Femmes du Québec
1600, rue Berri
Montréal (Québec) H2L 4E4

Madame,

Je vous remercie des télégrammes que vous m'avez adressés le 22 mars, au nom de la Fédération des Femmes du Québec et conjointement avec des représentantes de nombreuses organisations féminines de cette province, pour dénoncer les dispositions discriminatoires que contiendrait un projet de statut administratif présenté au début de mars par le Conseil des Montagnais de Pointe-Bleue.

Bien que je n'aie pas encore reçu le texte officiel de ce projet de statut administratif, je suis au courant de ce qui est proposé. J'ai donc demandé à mes conseillers juridiques de se pencher sur ce dossier et de porter une attention particulière aux articles 7, 8 et 9. C'est ce qu'ils ont fait et ils sont d'avis que le Conseil de bande outrepasserait ses pouvoirs s'il incluait de telles dispositions dans un statut administratif; l'article 81 de la Loi sur les Indiens lui interdit en effet d'adopter des règlements incompatibles avec cette même Loi. Or, dans le cas qui nous occupe, il appert que la Loi sur les Indiens comporte déjà des clauses déterminantes en la matière. Par conséquent, la question ne peut faire l'objet d'un statut administratif formulé par le Conseil.

Je vous sais gré de votre intérêt et vous prie d'accepter, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

J. Hugh Faulkner

CONGÉ DE MATERNITÉ

QUEBEC — Première étape en vue de l'établissement des congés de maternité payés, les femmes obtiendront dans un premier temps par la loi, le droit à de tels congés. Dans un deuxième temps viendra une formule de rémunération de ces congés que le gouvernement est à étudier.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre alors qu'il déposait à l'Assemblée législative le projet de loi numéro 43, dont le but est de permettre à la Commission du salaire minimum d'édicter des ordonnances en ce qui a trait au congé de maternité.

Ce projet de loi a pour but essentiel d'adopter cette ordonnance et de forcer les employeurs à l'appliquer, puisqu'il sera interdit de manière générale dorénavant de congédier, suspendre ou déplacer un salarié en regard des droits reconnus dans la Loi du salaire minimum. Si cela devait arriver, les dispositions du Code du travail concernant le congédiement pour activités syndicales s'appliqueraient.

Les grandes lignes de cette ordonnance à venir sont connues puisque le ministre responsable de la condition féminine, Mme Lise Payette, en avait fait état devant la Fédération des femmes du Québec.

En vertu de cette ordonnance, les femmes auront l'assurance de pouvoir conserver et réintégrer leur emploi

à la suite d'un congé de maternité, l'assurance que la salariée conservera ses droits ou leur équivalent à son retour; l'assurance d'une grande souplesse quant au choix de la période où elle pourra prendre son congé de maternité. L'ordonnance prendra aussi des mesures pour assurer la protection de l'enfant à naître puisque l'on se préoccupera de santé et de sécurité au travail.

En principe, on aurait dû attendre pour cette reconnaissance du droit au congé de maternité, la présentation d'un projet de loi sur les conditions minimales de travail. Toutefois le gouvernement a décidé d'aller au plus court en procédant par un amendement à la loi du salaire minimum.

Quant à la deuxième étape, soit la mise au point d'une formule de rémunération pour les congés de maternité, il semble que la réflexion gouvernementale ne soit pas terminée. Rappelons que \$5.8 millions ont été prévus dans le budget à cet égard. C'est la formule pour distribuer ces quelques millions qui n'est pas encore au point. On désire que cette compensation soit complémentaire à l'assurance-chômage que touchent les femmes en congé de maternité, et à cet égard, il se pose des problèmes d'ordre constitutionnel, a indiqué M. Johnson.

Le Devoir, 1er juin 1978

La F.F.Q. et l'affaire Maschino

Voici la copie d'un télégramme envoyé par la présidente Sheila Finestone au Premier ministre Pierre-Elliott Trudeau, au Ministre de la Justice Ron Basford, au Ministre de l'Immigration Bud Cullen, au Ministre chargé de la condition féminine Marc Lalonde, au Ministre des Affaires extérieures Don Jamieson.

INQ372 141231

NBE BK033 --

GG

CRT MONTREAL QUE 14 1227

[

BT

TRES INQUIETES AU SUJET DU BIEN-ETRE DE DALILA ZEGHAR MASCHINO.

NOUS SOMMES CONSCIENTES QUE LE DROIT D'UNE FEMME DE SE MARIER

ET DE VIVRE OU ELLE VEUT EST FONDAMENTAL. NOUS CROYONS QUE

LE GOUVERNEMENT VEUT PROTEGER LES DROITS DES IMMIGRANTS RECUS.

NOUS NOUS ATTENDONS QUE LE GOUVERNEMENT CANADIEN RESOLVE CE

PROBLEME.

VEUILLEZ NOUS TENIR AU COURANT.

SHEILA FINESTONE PRESIDENTE, FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC

CONFIRMATION COPY

JUN 14 12 36 PM '78

Ile Perrot, le 23 avril 78

Bulletin de la FFQ
1600 rue Berri, Montréal

Chères rédactrices,

Il faut d'abord vous dire que j'ai connu le nom de votre association par l'entremise de l'"Annuaire Canadien des groupes de femmes". Sur ma demande, on m'a fait parvenir quelques exemplaires du "Bulletin de la FFQ".

Au premier regard, j'avoue ne pas m'être emballée. Mais, en scrutant de plus près le contenu, de plus en plus ma curiosité grandissait. C'est alors avec avidité que j'ai lu les trois revues, de la première page à la dernière.

Etant donné mon éloignement géographique, je suis consciente qu'il me sera guère possible de participer activement à vos réunions.

Permettez-moi toutefois de devenir membre de la FFQ. J'ai volontairement omis d'écrire "membre passif", car avec une revue si bien documentée que le Bulletin, c'est tout comme une présence physique.

Je suis une jeune maman de 26 ans, j'ai deux jeunes enfants de 3 et 1 an. Je suis vivement intéressée à tout ce qui touchent les femmes et même si je suis constamment au foyer, je me sens quand même vivante dans notre monde des femmes.

C'est pourquoi je désire être des vôtres. Je suis également membre des Cercles des Fermières et de l'AFEAS.

Cordialement,
Christiane Morin-Mimoun

St-Lambert, le 12 avril 1978

La Fédération des Femmes du Québec
1600 Berri, suite 3115
Montréal (Québec)
H2L 4E4

Vous trouverez-ci-joint un bulletin d'adhésion à la F.F.Q. ainsi qu'un chèque au montant de dix dollars pour défrayer la cotisation annuelle.

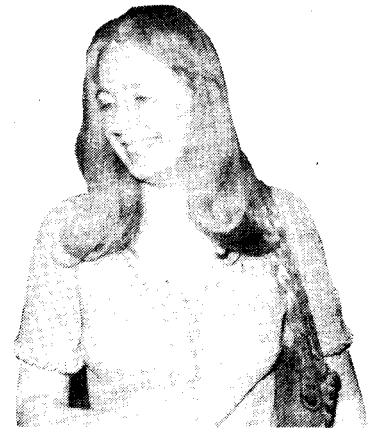
Vous m'obligeriez beaucoup en me faisant parvenir les documents de soutien se rapportant au prochain congrès de la F.F.Q. qui aura lieu en mai.

Une petite suggestion en passant: Serait-il possible d'insérer le sommaire des bulletins de la F.F.Q. dans les premières pages plutôt qu'à la toute fin du bulletin? Ce serait tellement plus facile à consulter!

Amicalement,

Louise Drouin
ST-LAMBERT (Québec)

CONGRÈS • CONGRÈS • CONGI



RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC MAI 1978

Je peux à peine croire qu'il y a déjà un an que j'ai accepté la présidence de la FFQ et que j'y ai engagé toutes mes énergies et mes efforts au mieux-être de notre organisation. Il y a un an, je plaçais mes espoirs dans la collaboration étroite du Conseil d'administration, de nos associations-membres, de nos conseils régionaux et de nos membres individuels, pour faire face, de façon positive et constructive, aux défis que nous avions à relever. Il y a un an, je disais que seuls les organismes dynamiques, prêts à travailler ensemble, pouvaient exercer les pressions nécessaires pour modifier les préjugés quant au rôle de la femme et pour réclamer des changements dans notre société si nous voulons que les femmes deviennent des citoyens à part entière.

Aujourd'hui, alors que je dois rendre compte de mon administration et de celle de votre Conseil provincial durant l'année écoulée, je me pose des questions. Comment puis-je rendre compte d'une année d'implication aussi intense de la part de vos élues? Comment rendre compte des centaines d'heures de travail bénévole fournies si gentiment et si généreusement? Comment puis-je vous traduire le profond souci du bien commun qui a constamment motivé leurs actions? Comment puis-je vous expliquer l'esprit de collaboration manifesté par nos associations-membres, nos conseils régionaux et nos membres individuels? Comment puis-je exprimer mon appréciation pour les efforts et l'appui bien au-delà de leurs responsabilités que j'ai reçus de la coordonnatrice et de la secrétaire adjointe? Comment évaluer tous ces efforts? Je choisis de vous présenter les faits et de vous laisser juger de notre efficacité dans la réalisation de notre mandat, comme agent d'éducation, de changement et de surveillance.

Le travail de la FFQ s'accomplit à plusieurs niveaux; il est discuté, analysé et évalué tout au long de l'année par votre Conseil d'administration et en consultation avec le conseil général. La mise en oeuvre demeure la responsabilité des comités permanents, des comités ad hoc, à travers les conseils régionaux et des rencontres consultatives aux niveaux local et national, et à travers des programmes en collaboration avec d'autres organismes et institutions.

Le Conseil d'administration a tenu 19 assemblées régulières et une session d'études de deux jours. Le Conseil d'administration a rencontré, en réunion spéciale, les présidentes des conseils régionaux à deux re-

prises. Le conseil général s'est réuni deux fois en octobre et février. Les deux premières réunions du Conseil d'administration furent tenues conjointement avec les nouveaux membres et les membres sortants de l'ancien conseil pour favoriser la transition et le transfert des responsabilités.

En dehors de ces rencontres régulières, les comités permanents et les comités ad hoc se sont réunis aussi souvent que nécessaire durant toute l'année.

Les comités permanents et les conseils régionaux font partie intégrante de nos structures et les rapports détaillés de leurs travaux sont inclus avec ce rapport global. Je vais cependant vous faire part, ici, des points principaux de ces rapports. Leurs réalisations parlent d'elles-mêmes, et à chacune des responsables, je veux dire, du fond du coeur, mon plus sincère merci pour un travail très bien fait.

Mon rapport traitera de nos trois principaux champs d'action cette année.

I — Projets spéciaux.

II — Projets en collaboration.

III — Actions collectives: rencontres consultatives, interventions et représentation.

I — Projets spéciaux

Au tout début de l'été, une très grande partie de notre temps et de nos énergies a été investie dans la préparation de nos projets, dans la recherche de financement pour l'année 1977-78 et dans l'engagement d'une coordonnatrice. Trois projets ont été étudiés attentivement, rédigés et soumis à différents paliers de gouvernement et à des compagnies privées afin d'en obtenir une aide financière. Ces projets ont reçu l'approbation du Conseil général à la réunion du 29 octobre 1977, comme faisant partie de notre plan d'action pour l'année. Voici une esquisse de ces trois projets et des changements que nous avons dû y apporter par la suite. La F.F.Q. étant cependant une organisation consciente des besoins de son milieu, un quatrième projet s'est ajouté.

1. Projet d'Entraide des Veuves de Québec:

Ce projet de grande envergure avait pour but de venir en aide aux nouvelles veuves en leur donnant de l'information, des conseils et en les mettant en contact les unes avec les autres, afin qu'elles puissent s'entraider. Comme premier essai à Québec, ce projet est bien

adapté à nos besoins à partir de projets semblables réalisés avec succès ailleurs au Canada, aux Etats-Unis et en Europe.

Après plusieurs rencontres avec le ministère de la Santé et du Bien-Etre social du Canada et le ministère des Affaires sociales du Québec pour obtenir leur appui, les démarches pour le financement de l'étude de faisabilité ont été entreprises avec la compagnie d'assurance Manu-Vie. Grâce à un don de plus de \$10,000, le projet est en voie de réalisation à Québec. Suite à notre demande, le Conseil régional de Québec a accepté la responsabilité de ce projet-pilote qui a suscité un très grand intérêt.

Une coordonnatrice très compétente et déjà impliquée localement a été embauchée et les premières étapes d'implantation sont en marche. On attend les résultats de ces études d'ici la fin mai. Il est même possible que le ministère de la Santé et Bien-Etre du Canada nous accorde le financement de ce projet pour les trois prochaines années, ce qui en assurerait le lancement officiel d'ici juin.

La plus grande partie de la recherche pour ce projet a été faite par Sophie Shell, Barbaro Gold et Lucille Brunet. Madeleine Roberge en a préparé le budget; Lucille Mottet et Lucile Rinfret l'ont rédigé.

La mise en oeuvre du projet est assurée par Françoise Stanton, présidente du Conseil régional de Québec et Lucille Brunet, la coordonnatrice, dont les convictions sur la nécessité de ce service sont évidentes. A toutes, nos plus sincères remerciements.

2. Projet Action Civique

Au mois de juin, la FFQ a conçu l'idée d'un programme d'action civique qui aurait pour but de développer un modèle d'implication du citoyen en accord avec la société contemporaine. Ce modèle pourrait développer, chez nos membres, des habitudes de penser et d'agir plus sérieuses et mieux structurées. Nous croyons que des femmes bien informées peuvent ensuite entraîner d'autres. A cet égard, nous avons proposé au Secrétariat d'Etat, département de l'aide aux groupes communautaires, ce projet qui se voulait une façon de répondre aux résolutions du Congrès. Nous aurions ainsi la possibilité d'approfondir notre connaissance de toutes les ramifications du travail à temps partiel pour les femmes et d'alimenter les conseils régionaux tout en impliquant le plus grand nombre de femmes possible.

L'objectif était de présenter un mémoire sur le travail à temps partiel aux ministères du travail.

Cependant, ce projet a dû être révisé à la suite d'une décision du gouvernement provincial de présenter un projet de loi sur les conditions minimales de travail. Le Conseil d'administration, le comité de lecture des projets de lois et le comité du programme ont alors senti l'urgence de préparer un mémoire sur cette loi très importante que nous avions réclamée et d'y souligner la nécessité de protéger les travailleurs à temps partiel.

Nous avons donc réorienté nos priorités et mis de côté notre plan d'action civique. Nous vous présentons notre mémoire sur les conditions minimales d'emploi à ce congrès et par la suite, nous le présenterons au ministère du travail.

Nous sommes présentement à réviser ce projet et nous devrions être prêtes à implanter un nouveau projet d'action civique au début de l'automne. A Lucile Rinfret, Jeanne Gariépy, Madeleine St-Jacques-Roberge, Christiane Bacavé, Lucille Mottet, Lise C. Doucet et

Susan O'Reilly, nous offrons nos plus sincères remerciements pour l'aide précieuse apportée à l'élaboration et à la rédaction de ce projet.

3. Projet de Secrétariat général

Une requête nous a été faite de trouver un moyen d'aider les femmes du 2e âge, ayant suivi un cours de recyclage en secrétariat et ne pouvant trouver d'emploi faute d'expérience. Nous avons pensé, à ce moment, qu'un Secrétariat central à l'intention des organismes à but non-lucratif pourrait apporter à ceux-ci une aide fondamentale tout en procurant aux femmes qui en avaient besoin, l'expérience requise pour retourner sur le marché du travail. Malheureusement, le projet bien que jugé très valable par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, auquel il fut soumis, n'a pu être accepté parce qu'il ne répondait pas à tous les critères du gouvernement. Un remaniement du projet devra être entrepris. A Jeanne Gariépy, Lucile Rinfret et Odile Hamel, nos remerciements pour cette tentative fort intéressante.

4. Projet du Conseil du Statut de la Femme pour l'établissement d'une politique d'ensemble de la condition féminine

Le 13 septembre, un communiqué de presse du C.S.F. (vol. 4, no 15) nous annonçait que, pour la première fois au Québec, un conseil consultatif était invité à être le maître d'oeuvre d'un projet de politique globale. Il s'agissait de l'établissement d'une politique d'ensemble de la condition féminine. On prévoyait consulter largement, et selon diverses modalités, les femmes du Québec. Cette démarche devait avoir lieu au printemps. Sur réception de ce communiqué, le Conseil d'administration a organisé, le 6 octobre dernier, une rencontre avec le Service Consult-Action du C.S.F. afin de déterminer la tâche exacte des groupes de travail et les objectifs visés par le C.S.F. afin de permettre à notre Conseil général de prendre position à ce sujet.

A la réunion du Conseil Général, le 29 octobre, le C.S.F. n'ayant pas encore rendu public son plan de consultation, de nombreuses interrogations et inquiétudes furent exprimées par les membres présents.

Les associations craignaient que cette opération consultation ne soit qu'un moyen de ralentir les réformes nécessaires au Québec, toutes les revendications fondamentales des femmes ayant été exprimées à plusieurs reprises, particulièrement à Carrefour 75.

Le travail effectué antérieurement par le C.S.F. dans l'intérêt des femmes du Québec fut cependant reconnu comme très valable. Il fut alors décidé que chaque association-membre et chaque conseil régional prendrait sa propre décision quant à sa participation aux démarches proposées par le C.S.F. Une politique plus définie serait établie plus tard pour la FFQ au niveau provincial. Le Conseil général a par ailleurs adopté une résolution présentée par Françoise Stanton et appuyée par Madeleine Dubuc, à l'effet que le "livre rose" devienne le thème du congrès annuel de la FFQ.

A la réunion du Conseil général du 4 février 1978, la présidente du C.S.F. Laurette Robillard, accompagnée de la directrice de Consult-Action, Marie-Hélène Côté, de Louise Desmarais, chargée de la consultation à l'extérieur de Montréal et de Léa Cousineau, secrétaire particulière adjointe de Madame Payette, est venue apporter des clarifications sur le processus de consultation et répondre aux questions des membres. Le Conseil général s'est ensuite prononcé sur les démar-

ches proposées par le C.S.F. et a adopté une résolution rendue publique par un communiqué de presse dont voici les points saillants:

- a) on a exigé, pour l'immédiat, les législations réclamées et attendues depuis longtemps sur des questions très précises: congés de maternité, services de garde, conditions minimales de travail, mesures essentielles à l'exercice des droits fondamentaux des femmes;
- b) on a déclaré que si des projets de lois sur les congés maternité et les conditions minimales de travail n'étaient pas déposés avant notre congrès, une demi-journée de mobilisation serait organisée par le comité du programme;
- c) on a fait promettre au C.S.F. de nous préparer un bilan des recommandations de Carrefour 75;
- d) il a été convenu, d'une part, de ne pas reprendre les études et les discussions sur les questions abordées à Carrefour 75 et d'autre part, d'utiliser notre propre méthode de travail au congrès et de préciser alors nos modalités d'action;
- e) on a demandé de participer à la consultation dans le but de s'assurer des garanties de législation; on a cependant demandé que cette consultation se fasse directement avec l'ensemble du C.S.F. et les ministres concernés afin de manifester notre inquiétude quant à l'efficacité de la consultation actuelle puisque les résultats n'engagent en rien le gouvernement à légiférer.

Je profite de l'occasion pour remercier Claudette Myre, Lise C. Doucet, Lucienne Aubert, Jeanne Gariépy, Simone Chartrand et Nicole Boily qui ont été les personnes les plus impliquées dans ces démarches. Comme vous avez pu le constater, tout au long de ce rapport, plusieurs de nos intentions et plans originaux ont dû être modifiés ou changés complètement pour répondre aux besoins du moment.

II — Projets en collaboration

1. Nouveau Départ

Ce projet parrainé par le YWCA et la F.F.Q. a débuté ces activités en mars 1977 et a desservi à date au-delà de 600 femmes à Montréal. Nous avons maintenant 9 centres en province. J'ai le plaisir de vous annoncer que, grâce aux efforts considérables de Monica Matte, **Nouveau Départ** a l'exclusivité de la méthode "Retravailler", méthode d'Evelyn Sullerot, pour la province de Québec. Plusieurs personnes de l'équipe, **Nouveau Départ** iront faire un stage à Paris pour l'adapter par la suite à la réalité québécoise et la distribuer au centre **Nouveau Départ** à travers la province tel que le programme "Orientation" a déjà été fait. Je serai sur le Conseil d'administration de ce projet avec Ghislaine Patry-Buisson et Michèle Jean. Je profite de l'occasion pour remercier encore une fois Gabrielle Labbé, Odile Hamel et Marguerite Syrie qui se sont occupées, jour après jour, des renseignements et des inscriptions de la session d'automne.

2. Vire-Vie

Un projet pilote favorisant l'élimination des stéréotypes dans l'orientation des jeunes filles a pris naissance à Québec grâce au travail fait en collaboration par Denise Rochon et le Conseil du Statut de la Femme. Cette expérience s'est avérée fort intéressante et nous espérons qu'elle se continuera et même qu'elle s'étendra à d'autres régions à la lumière des résultats obtenus.

3. Conditions minimales de travail

Si, à la FFQ, le comité de lecture des projets de lois s'est intéressé aux conditions minimales de travail, d'autres organismes sont préoccupés de cette même question. Nous avons donc travaillé en collaboration avec **Au bas de l'échelle** et d'autres groupes en vue de préparer une plateforme commune pour la demande d'une loi sur les conditions minimales de travail.

4. Le travail à temps partiel

Le Club des Rencontres du Mercredi nous a demandé de préparer avec elles une session d'études sur le travail à temps partiel. Ainsi, à partir des documents du congrès de l'année dernière, une soirée qui s'est avérée très fructueuse a été organisée.

III — Actions collectives

Par la mise en oeuvre d'actions collectives, la F.F.Q. espère regrouper le plus grand nombre possible d'organismes féminins afin d'établir une solidarité nécessaire dans leur démarche commune.

1. Interventions

- Tout au long de l'année, à diverses reprises, des télégrammes ont été envoyés aux autorités gouvernementales afin de protester contre la situation faite à la femme indienne particulièrement dans les cas de femmes indiennes mariées à des non-indiens.
- En décembre, nous avons profité du passage du cabinet fédéral à Montréal pour leur présenter notre position sur la nouvelle Commission canadienne des Droits de l'homme, sur l'Acte des Indiens, et sur le problème de l'égalité des chances dans l'emploi pour les femmes. Ont participé à cette rencontre Marie-Germaine Guimar, Lucienne Aubert, Madeleine Dubuc, Pierrette McConomy et Christiane Bacave.
- Avec plusieurs associations féminines, nous avons dénoncé publiquement la violence et le sexisme dans l'émission de télévision "Les Berger". Cette action ponctuelle pourrait se transformer en un comité de surveillance plus permanent.
- En janvier, une lettre a été envoyée à tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec pour réclamer, dans les plus brefs délais, une loi sur les congés de maternité.
- A l'occasion du discours inaugural du 22 février, un télégramme a été envoyé au Premier ministre du Québec pour lui rappeler que la F.F.Q. ne se satisfait pas de déclaration d'intentions, mais réclame l'adoption de lois sur les conditions minimales de travail et les congés de maternité de même que l'établissement d'un service de garde adéquat.
- Avec beaucoup de succès, le comité d'éducation a lancé cette année deux nouvelles activités en plus des stages de formation au leadership et du cours de Christiane Bacave sur la vie politique. Tout d'abord, a été présenté un stage d'information et de sensibilisation au marché du travail qui sera d'ailleurs repris dans le cours de la prochaine année. Un cours sur la planification et l'administration du budget familial a aussi été offert. Nous en profitons pour remercier Michèle Jean et Gabrielle Hotte pour l'excellent travail accompli.
- Un colloque sur le volontariat, ayant comme base les recommandations du mémoire **Gens d'Action**, a été mis sur pied en avril dernier en collaboration avec

le Conseil régional de Montréal. Plus de 125 bénévoles de toutes les régions du Québec ont participé à cette rencontre qui a été réalisée avec l'aide d'une subvention du Secrétariat d'Etat d'Ottawa.

- Nous avons accueilli dans nos rangs six nouvelles associations avec lesquelles nous souhaitons, dans un proche avenir, travailler dans la plus étroite collaboration.
- Un comité ad hoc a préparé un mémoire sur le Livre vert de l'Education et se présentera aux audiences publiques des groupes provinciaux en juin prochain. Ce travail a été effectué grâce à la collaboration de Micheline Provencher, présidente de l'Association des Diplômées en Economie familiale, Denise Rochon, Nicole Boily, coordonnatrice. Ce comité a participé à un colloque sur le Livre vert au Conseil supérieur de l'Education.
- Un comité ad hoc prépare actuellement un plan d'action pour favoriser une participation adéquate des femmes à la prochaine campagne électorale fédérale, restant ainsi fidèle à l'objectif formulé par la FFQ en 1976. Ce comité est formé de Monique Forget, Camille Bachand, Jocelyne Dumont-Jérôme et Jocelyne Boivin.

2. Participation à des congrès ou autres activités

- Nous avons participé à deux congrès du comité national d'action sur le statut de la femme, l'un à Toronto et l'autre à Ottawa. De plus, j'ai été invitée à faire partie de l'exécutif national de cet organisme.
- Nous avons participé à la consultation des Organisations Nationales Volontaires sur le rôle du bénévolat. Cette rencontre a eu lieu à Montebello en novembre dernier. Nous avons, par la suite, décidé de préparer un rapport sur notre position face au 81 résolutions de Gens d'Action. Cette décision a donné naissance au projet de colloque sur le bénévolat qui a eu lieu en avril à Montréal.
- De nombreux membres de la FFQ ont participé au souper pour la remise du prix Yvette Rousseau en décembre dernier.
- Nous avons participé en mars à une rencontre-échange avec 16 associations féminines à la Commission des Droits de la Personne. La collaboration avec cet organisme s'est avérée très fructueuse.
- Nous avons participé à une rencontre à l'université Concordia où nous avons discuté de divers sujets touchant l'implantation du nouvel Institut d'Etudes sur la Femme.
- Nous avons assisté à Ottawa à deux réunions, en février et en mars, regroupant 19 associations féminines du Canada. Ces rencontres étaient convoquées par le Programme de Promotion de la Femme et avaient pour but de discuter du financement statutaire des associations, des recherches en cours du CCSF sur le problème de l'équivalence des chances dans l'emploi et sur une réaction au plan d'action mondial des Nations-Unies.

3. Représentations

Conseils régionaux

- a) Nous avons assisté à plusieurs activités préparées par le conseil régional de Québec tels que le souper causerie avec le ministre Lise Payette, la rencontre avec Maiko Bando, représentante du comité chargé de la situation de la femme au Japon, la conférence de Joy Rogers, fondatrice du projet "Veuve à Veuve" à Toronto etc.

- b) Nous avons visité à trois reprises le conseil régional Saguenay-Lac St-Jean. Nous y avons rencontré les associations affiliées et le nouveau conseil. Nous avons aussi assisté à la remise du prix Cécile-Rolland Bouchard et à la fête organisée pour l'anniversaire du droit de vote des femmes le 25 avril dernier.

- Nous avons représenté la FFQ en donnant une conférence au Club Canadien de Shawinigan-Grand-Mère.
- Nous avons été reçues par madame Marcelle Trépanier, maire de Valleyfield et par le Club des Abeilles de cette même localité.
- Il est évident que vous ne trouverez ici que quelques-uns des points saillants de rencontres avec des groupes et des individus intéressés par la FFQ.

CONCLUSION

La FFQ a pu améliorer, cette année, à la fois son organisation matérielle et son infrastructure, ce qui nous a aidées dans le travail de cette année. Nous sommes donc reconnaissantes aux organismes gouvernementaux tels la D.G.E.A. à Québec, le Secrétariat d'Etat et le Ministère chargé de la situation de la femme à Ottawa de nous avoir accordé les subventions nécessaires à notre bon fonctionnement. Sans cette aide, il ne serait pas possible de nous retrouver toutes ici aujourd'hui, notre bulletin n'aurait pas pu paraître, nos activités et nos rencontres auraient été impossibles. Je voudrais aussi signaler l'aide et les conseils que nous offre le personnel de chacun des ministères déjà mentionnés.

A mon avis, la FFQ représente, à une échelle réduite, le pluralisme de notre société québécoise. Toutes les femmes, quel que soit leur âge, quelle que soit leur orientation, ont leur place chez nous, toutes sont donc les bienvenues. Nous, les femmes de la FFQ, avons un rôle social très important à jouer dans les domaines les plus divers, nous avons donc besoin de l'initiative de toutes et chacune. Dans mes voyages à travers la province, j'ai d'ailleurs été fort impressionnée par le dynamisme que j'ai pourtant rencontré. J'ai d'ailleurs été très touchée par la chaleur humaine qui s'est manifestée dans toutes les régions, si le paysage du Québec est fascinant, l'accueil chaleureux le dépasse même.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage à toute l'équipe du Conseil d'administration, je remercie tout particulièrement celles qui terminent leur mandat et j'espère qu'elles resteront très proches de nous dans l'avenir. Je voudrais aussi signaler la collaboration précieuse de notre ancienne présidente, des présidentes de nos régions, de notre secrétaire adjointe et de notre coordonnatrice. Toutes, je vous remercie pour votre aide et votre appui.

Cette année a été, pour moi, une expérience exceptionnelle. Il a été fort intéressant, pour moi, et à plusieurs égards, que de travailler avec des bénévoles aussi impliquées.

Si nous avons beaucoup accompli, il reste encore beaucoup à faire dans la reconnaissance des droits de la femme. De plus, la solution aux problèmes des femmes du Québec ne relève pas uniquement des changements juridiques mais viendra d'abord d'une transformation des mentalités. Alors, ensemble, engageons-nous avec une ardeur renouvelée dans l'action.

Sheila Finestone,
• présidente.

LIVRE NOIR SUR LA CONDITION FÉMININE

Ce livre préparé par Lise Chevrier-Doucet, en collaboration avec une équipe de recherche et Ghyslaine Patry-Buisson, a été déposé aux ministres Pierre Marois et Lise Payette, le vendredi soir 5 mai 1978 au Mont-Gabriel, lors du congrès annuel de la F.F.Q.

EXTRAITS DU LIVRE NOIR

La Fédération des femmes du Québec présente un Livre noir sur la condition féminine au Québec. Pourquoi noir? Parce que trop de mémoires et de revendications sont restées lettres mortes alors qu'il s'avère urgent d'y donner suite. Ce n'est cependant pas un livre de deuil, ni d'impuissance. Depuis douze ans, notre mouvement, qui regroupe aujourd'hui plus de trente associations et cinq Conseils régionaux, ne cesse de réclamer des lois, des mesures et des services qui assurent aux femmes québécoises leur participation entière à la vie de la société. L'historique de la F.F.Q. préparé par Huguette Lapointe-Roy pour le Dixième anniversaire témoigne de l'effort des interventions des femmes de la F.F.Q. dans tous les domaines. Le présent Livre noir s'attachera aux aspects prioritaires de la question féminine.

Plusieurs gouvernements se sont succédés depuis la fon-



dation de la F.F.Q. sans pour autant combler certaines demandes urgentes et maintes fois répétées par la F.F.Q.

Faut-il toujours se heurter aux priorités économiques, au chômage, aux Jeux olympiques, à n'importe quelle raison donnée de bonne ou de mauvaise foi pour laisser les femmes être cantonnées dans un ghetto?

Les femmes forment cinquante-deux pour cent de la population. Pourtant, elles subissent le jeu subtil d'être la majorité tenue en minorité, d'être exclues des leviers décisionnels politiques et économiques, d'être exploitées sans vergogne.

N'est-il pas honteux et humiliant de réclamer à cor et à cri des lois pour traverser la difficile épreuve de nous mettre au monde, nous les femmes?

Faut-il être "achalantes, fatigantes" pour embêter les gouvernements avec ce qu'ils considèrent comme des pré-occupations coûteuses et dangereuses pour l'équilibre social?

La Fédération des femmes du Québec manifeste son impatience et son exaspération devant la lenteur proverbiale des gouvernements à agir. Les problèmes sont connus, étudiés. Les solutions sont mises de l'avant depuis au moins Carrefour 1975. Pourquoi s'entêter à toujours vouloir recommencer à cerner la problématique féminine?

CONCLUSION

Pour la réalisation réelle des droits des femmes, la F.F.Q. demande de façon prioritaire:

- 1- l'élimination des stéréotypes sexuels dans les manuels scolaire, le milieu du travail et les mass média.
- 2- des cours d'éducation sexuelle dans les écoles.
- 3- une loi sur les congés de maternité, avec le maintien des avantages sociaux et garantie de l'emploi au retour.
- 4- une loi sur les conditions minimales de travail, incluant le travail à temps partiel.
- 5- l'implantation progressif d'un réseau universel de garderie.

6- le bon fonctionnement des comités multi-disciplinaires d'avortement thérapeutique.

7- la participation des femmes au foyer au Régime des Rentes du Québec.

8- la participation des femmes aux diverses instances politiques.

Ces demandes se sont avérées urgentes et appellent des mesures immédiates. La mise en oeuvre de ces recommandations pourra faire avancer l'amélioration de la condition féminine de façon concrète.

Le facteur décisif de l'issue de nos revendications, c'est nous les femmes. C'est le temps d'agir. Finies les promesses!

UN LIVRE NOIR SUR LES FEMMES: CETTE MAJORITÉ TRAITÉE EN MINORITÉ

par Renée Rowan

MONT-GABRIEL — Participant à sa manière à la consultation des Québécoises en vue de l'élaboration d'une politique globale de la condition féminine, la Fédération des femmes du Québec qui avait rejeté le mode de participation proposé par le conseil du statut de la femme, a choisi la méthode directe.

Consciente que le CSF n'a pas le pouvoir de légiférer, la FFQ a invité à la séance d'ouverture de son congrès annuel qui débutait hier soir au Mont-Gabriel, le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, et le ministre responsable du CSF, Mme Lise Payette, pour leur remettre de main à main, le livre noir de la FFQ sur la condition féminine au Québec.

Pourquoi noir? Parce que trop de mémoire et de revendications sont restés lettres mortes alors qu'il s'avère urgent d'y donner suite. Plusieurs gouvernements, notent les auteurs de ce document, se sont succédé depuis la fondation de la FFQ sans pour autant combler certaines demandes urgentes et maintes fois répétées par la FFQ.

"Les femmes forment 52% de la population. Pourtant, elles subissent le jeu subtil d'être tenue en minorité, d'être exclues des leviers décisionnels politiques et économiques, d'être exploitées sans vergogne."

Les porte-parole de la FFQ ont répété aux deux ministres ce que les associations et groupes locaux et régionaux ont dit et redit tout au cours des quatre consultations qui ont eu lieu à la fin d'avril à Québec, Drummondville, Hull et Montréal: elles sont "fatiguées" d'attendre, d'attendre des congés de maternité qui ne viennent pas même si le ministre Parizeau a annoncé dans son budget une somme de \$5.8 millions de soutien au revenu de la mère en congé de maternité, une loi-cadre sur les conditions minimales de travail, etc., etc.

"Faut-il toujours se heurter aux priorités économiques, au chômage, aux Jeux olympiques, à n'importe quelle raison donnée de bonne ou de mauvaise foi pour laisser les femmes cantonnées dans un ghetto? ...faut-il être "achalantes, fatigantes" pour embêter les gouvernements avec ce qu'ils considèrent comme des préoccupations coûteuses et dangereuses pour l'équilibre social?"

Les problèmes sont connus, étudiés. Les solutions sont mises de l'avant depuis au moins Carrefour 1975. Pourquoi s'entêter à toujours vouloir recommencer à cerner la problématique féminine?

La FFQ veut, pour toutes les femmes québécoise, y compris les allophones et les autochtones, l'égalité de fait par l'obtention des droits fondamentaux de ses services indispensables à la pratique de ces droits. La FFQ souhaite que chaque femme puisse réaliser son projet de vie avec le soutien des lois et des moyens assortis qui lui assurent les chances égales d'y parvenir.

Pour la réalisation réelle des droits des femmes, la FFQ demande de façon prioritaire: l'élimination des sté-



réotypes sexuels dans les manuels scolaires, l'orientation scolaire, le milieu du travail et les mass media; des cours d'éducation sexuelle dans les écoles; une loi sur les congés de maternité avec le maintien des avantages sociaux et garantie de l'emploi au retour; une loi sur les conditions minimales de travail, incluant le travail à temps partiel; l'implantation progressive d'un réseau universel de garderies; le bon fonctionnement des comités multidisciplinaires d'avortement thérapeutique; la participation des femmes au foyer au régime des rentes du Québec et la participation des femmes aux diverses instances politiques.

Le 1er septembre dernier, le CSF recevait le mandat du Conseil des ministre d'élaborer une politique d'ensemble sur la condition féminine. Le CSF déposera son rapport auprès du gouvernement en septembre prochain.

Rappelons que le Conseil du statut de la femme, tel qu'il existe présentement, a des pouvoirs très limités: pouvoirs d'étude, de consultation et de recommandations après l'approbation du ministère chargé de la situation de la femme.

La Fédération des femmes du Québec s'inquiète de ce manque de pouvoirs et a réclamé, hier, que le gouvernement accorde au CSF, dans le but de rendre efficace l'application de cette politique d'ensemble, des pouvoirs plus étendus pour surveiller l'application des lois.

Aujourd'hui, les congressistes étudieront en ateliers les deux sujets suivants: les conditions minimales de travail et la condition économique de la femme retraitée au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la FFQ présentera ses recommandations concernant la situation économique de la femme retraitée au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin tandis que les résultats du travail sur les conditions minimales de travail seront présentés à la plénière, plus tard dans la journée.

TRAVAIL EN ATELIERS

PARTICIPANTES

Anne Adams, Janine Arsenault, Lucienne Aubert, Olivette Babin, Christiane Bacave, Raymonde Beauchamp, Rita Beauchamp, Simone Beaulieu, Janie Best, Marcelle Bissonnette, L. Blanchard, Nicole Boily, Stella Cadieux Baudot, Cécile Roland-Bouchard, Jeanine Dufour-Boucher, Marie-Claire Boucher, Madeleine Brulotte, Colette Brochu, Lucille Brunet, Ghislaine Patry-Buisson, Yvette Cahill, Josette Catellier, Olivette Robinson-Caza, Pierrette Bariteau-Cambron, Jacqueline Chapuis, Michelle Comeau-Charbonneau, Simonne D. Chartrand, Lison Perle-Chocron, Jeannette Coupai, Léa Cousineau, Rollande B. Coutu, Pierrette Roy-Couture, Germaine Crépeau, Réjeanne Croteau, Theresa Day, Marie-Paule Dandois, Claire DeBellefeuille, Diane Demers, Claire Demers, Lucille Desbiens, Claudette Boisjoly-Desjardins, Françoise D'Orsonnens, Anne-Marie Dionne, Hélène Dijkstra, Jacqueline Dixmier, Monique Beaulieu-Doucet, Lise Chevrier-Doucet, Lise M. Douville, Yvonne Dubois, Madeleine Gariépy-Dubuc, Louise Duchesne, Louise Dulude, Francine Dumais, Monique Dumas, Marthe Dumas-Doyen, Lise D'Allaire-Durocher, Carole Emond-Bédard, Sheila Finestone, Elizabeth Forget, Marie-Claire Fourcand, Claire Frève, Germaine Gagnon.

Lawrence Gamache, Jeanne Gariépy, Renée Garneau-Lahaye, Madeleine Gaudreault, Hélène Giasson, Rose Girard, Louise Giroux, Louise Grenier, Suzanne Blais-Grenier, Yveline Goldblatt, Louise Gosselin, Michèle

Guay, Rollande Guay, Carmen Guérin, Gabrielle Dumais, Aurore Hartman, Marie Henretta, Gabrielle Hotte, Claudine Hudon, Michèle Jean, Gabrielle Labbé, Charlotte Labelle, Cécile Lachapelle, Mimi Lalonde, Evelyn Lamirande, Jeanne B. Langlois, Louise Langlois, Simone Lanthier, Claire Rousseau Laplante.

Gaby Lasry, Chantal Leduc, Suzanne Laurin, Desneiges Lavallée, Idola Leclerc, Lucile Robidoux-Ledoux, Antoinette Leduc, Louise Godbout-Lemieux, Pierrette Lessard, Yoland B. Lesage, Betty Lindley, Beverly Lopez, Naomi Lowi, Ides Maltais, Louise Maranda, Louise Marléau, Rose-Hélène Martin, Patrice E. Merrin, Audrey McLaren, Catherine A. McLaughlin, Lucille B. Motet, Claudette Myre, Ginette Nadeau, Brigid O'Reilly, Susan O'Reilly, Michelle Parent, Georgette D. Paquin, Céline Paquin, Michèle Pérusse, Monique Côté-Petit, Marie Pinsonnault, Noëlla Porter, Alice Raab, Jeanne Reeves, Angèle Rheault, Lucile Rinfret, Madeleine St-Jacques Roberge, Heather Robertson, Laurette Champigny-Robillard, Francine Roby, Claudette Roch, Denyse B. Rochon, Yolande Richer-Rollo, Dolorès Riopel, Renée Rowan, Hortense Roy, Huguette Lapointe-Roy, Lucille Roy, Jeannette Bailey, Catherine Scott, Sylvie Sicotte, Gisèle Simard, Marcelle Simard, Françoise Stanton, Marguerite Syrie, Lise Tanguay, Yseult B. Taschereau, Danae Theodorakopoulos, Diane Verret, Margot Tremblay, Lise Beaudry-Trudeau, Marthe Vaillancourt.

ASSOCIATIONS REPRÉSENTÉES

Fédération des femmes des services communautaires juifs.

Association des femmes diplômées des Universités (Mtl)

Montreal Lakeshore University Women's Club.

Association des diplômées en économie familiale.

Société d'études et de conférences (Mtl).

Association des veuves de Montréal Inc.

Association des femmes diplômées des Universités (Qué.).

Association des familles monoparentales de l'estrie.

Cercle des rencontres du mercredi.

West island women's centre.

Club culturel et humanitaire Châtelaine.

Y.W.C.A.

Société d'études et de conférences (Qué.)

Association des femmes autochtones du Québec.

Club Wilfrid Laurier des femmes libérales.

Cercle des femmes journalistes.

Ligue des femmes du Québec.

La Voix des femmes.

Communauté sépharade francophone.

Centre d'information et de références pour femmes.

Le congrès a proposé aux participantes de préparer des stratégies d'intervention politique et de définir des modalités d'action concernant deux priorités établies par la F.F.Q.: les conditions minimales de travail et la condition économique de la femme retraitée.

I- Les conditions minimales de travail

Le Comité des projets de lois, dont la responsable est Yolande Larochelle, a préparé un rapport des discussions des ateliers sur ce sujet.

Le travail du comité "Lecture des Projets de Lois" fut planifié à l'automne après la session d'orientation pour le nouveau conseil d'administration.

Il fut résolu dès notre première réunion que notre travail porterait en priorité cette année sur les lois concernant le travail; il était entendu que, lors du dépôt à l'Assemblée Nationale d'un projet de loi sur les conditions minimales d'emplois, notre comité préparerait un mémoire sur cette question et que la F.F.Q. pourrait se présenter en commission parlementaire, si toutefois commission parlementaire il y avait...

Lorsqu'il fut décidé au conseil d'administration de discuter au Congrès la question des conditions minimales d'emplois, le comité résolut d'indiquer dans un document de travail les points sur lesquels nous avions fait l'unanimité au cours de nos rencontres de l'année.

Etant donné la complexité du sujet, nous avons dû faire de nombreuses recherches et consulté plusieurs personnes; le document produit pour le congrès fut le fruit de longues discussions et échanges qui aboutirent, non sans quelques difficultés, à un consensus parmi les membres du comité.

Nous sommes heureuses d'avoir pu recevoir l'opinion des membres sur la question des conditions minimales d'emploi, même si nous croyons qu'il aurait probablement fallu une séance d'information très approfondie, de la part de spécialistes en relations de travail, avant d'aborder la discussion en ateliers.

Avant de donner ici, le résumé des délibérations en ateliers, je tiens à mentionner de nouveau les faits sur lesquels nous avons orienté notre démarche de travail.

Un régime établissant des normes de travail (conditions minimales d'emploi) devrait avoir pour objectif général de protéger les travailleurs du Québec contre l'exploitation et la discrimination.

Le régime de normes de travail serait destiné à la protection des travailleurs les plus démunis, en l'occurrence les travailleuses dont une faible proportion (moins du tiers) est syndiquée.

Nous avons vu la nécessité d'introduire dans un régime établissant des normes de travail les travailleurs à temps partiel. Deux sur trois des employés à temps partiel sont des femmes. Actuellement, le travail à temps partiel n'offre pas dans la plupart des cas de sécurité d'emploi, il offre moins d'avantages sociaux et souvent de moins bonnes conditions de travail.

Nous avons vu la nécessité de demander l'établissement de mécanismes de recours très stricts pour que la loi soit respectée et pour que les contrevenants soient pénalisés.

Voici maintenant le résumé des réflexions des ateliers sur la question des conditions minimales d'emploi.

Disons d'abord que, de façon générale, on a déploré dans chacun des ateliers le manque d'information préalable; on aurait souhaité connaître de façon plus précise les besoins réels des personnes visées et les implications des mesures recommandées.

Dans un atelier en particulier, on demande que, afin de connaître leurs implications à court et à long terme, des sous-comités soient formés pour étudier chacun des chapitres du document de travail.

RESUME DES RECOMMANDATIONS DES ATELIERS CHAMP D'APPLICATION

(A qui s'adresserait la loi établissant un régime de normes du travail)

Nous recommandons que le nouveau projet de lois s'applique sans exception à tous les travailleurs salariés y compris les travailleurs domestiques.

Trois ateliers sur six ont rejeté cette recommandation, en recommandant qu'on attende une analyse plus exhaustive du rapport de l'Association du Personnel Domestique.



Yolande Larochelle

DETERMINATION DU SALAIRE

Nous recommandons que:

le salaire minimum au taux actuel de \$3.27 soit révisé annuellement selon l'indice d'augmentation du salaire horaire moyen pour l'ensemble des industries situées au Québec.

Un atelier nous recommande d'ajouter:

afin de maintenir le taux d'emploi des employés visés par la recommandation précédente, que le gouvernement accorde une subvention aux entreprises qui ne seraient pas en mesure d'assumer le coût.

Enfin, suivant les suggestions apportées par les ateliers, notre recommandation pour les salariés recevant des pourboires devient comme suit:

Que le taux général du salaire minimum s'applique aux salariés recevant des pourboires.

DUREE DU TRAVAIL:

Nous recommandons:

que la durée normale journalière soit définie par la loi et fixée à:

8 heures par jour

40 heures par semaine

et

que le temps supplémentaire soit payable à temps et demi après la durée normale journalière de travail.

les ateliers corrigent de la façon suivante:

— que la durée maximale de travail soit définie par la loi et fixée à 40 heures par semaine.

En ne mentionnant pas la durée journalière on évite ainsi l'aspect limitatif que ce point pourrait apporter à l'établissement d'horaires variables.

PERIODE DE REPOS

Les recommandations corrigées se lisent comme suit:

Qu'une période de 45 minutes pour les repas soit accordée aux travailleurs par période ne dépassant pas 5 heures consécutives de travail.

Que deux périodes de 10 minutes de pauses-café soient accordées aux travailleurs par période de 4 heures consécutives.

Jours fériés.

9 jours fériés payés par année.

Congés-maladie

6 jours de maladie/année

Un atelier recommande:

Attendu que le salarié non syndiqué n'a aucun recours salarial adéquat lors d'une maladie:

Que le gouvernement se dote d'une assurance-salaire payée conjointement par l'employeur et l'employé, permettant à l'employé de bénéficier d'un congé-maladie lorsque déterminé et tel que déterminé par son médecin.

Il n'y eut pas de consensus sur le genre de **congrés sociaux** à demander et sur les périodes de **vacances** à demander après x nombre d'années de service.

CONGE DE MATERNITE

Nous recommandons:

Que toute travailleuse enceinte ait droit à un congé de 20 semaines, sans perte de salaire, sans perte des droits et privilèges reliés à son emploi.

Qu'il soit interdit de congédier une salariée pour le motif qu'elle est enceinte.

Les ateliers nous demandent d'étendre cette recommandation aux congés d'adoption et de bien spécifier que la rémunération du congé maternité doit provenir de l'état. (Un atelier préconise le partage des prestations entre la Commission d'Assurance-Chômage et l'employeur).

CESSATION DE L'EMPLOI

Préavis de fin d'emploi

Nous recommandons:

Que tout salarié en service depuis au moins 3 mois, bénéficie d'un préavis de fin d'emploi de 2 semaines en cas de licenciement et

Que l'employeur verse le salaire équivalent s'il ne donne pas de préavis.

Deux ateliers demandent d'ajouter:

Que le salarié donne au moins un préavis de 2 semaines à son employeur avant de le quitter.

INDEMNISATION DES SALAIRES

Nous recommandons que la loi détermine un mécanisme d'indemnisation pour les travailleurs dont l'employeur est devenu insolvable.

Deux ateliers demandent que nous nous arrêtons là et rejettent la deuxième partie de notre recommandation qui donnait des suggestions sur ce mécanisme.

ATTESTATION D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:

Nous recommandons:

Que tout travailleur salarié puisse exiger de son employeur, à son départ, un document décrivant le travail accompli et attestant la durée de l'emploi.

Un atelier demande d'ajouter:

Que ce document soit remis à l'employé.

ANCIENNETE:

Deux ateliers demandent de ne pas inclure ce point dans les conditions minimales d'emploi car "les normes d'ancienneté devront d'abord être définies par la loi".

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Nous recommandons:

Que la loi établissant un régime de normes du travail prévoit la création d'un comité de sécurité paritaire pour étudier toute question se rapportant aux standards de sécurité, d'hygiène et de santé des travailleurs.

Un atelier souligne que qualité de vie est plus que santé et sécurité au travail et demande:

Qu'il soit possible aux employés de donner une évaluation annuelle de la gestion exercée sur lui par ses supérieurs hiérarchiques.

TRAVAILLEURS A TEMPS PARTIEL

Nos recommandations demandant égalité et plein droit pour les travailleurs à temps partiel par rapport aux travailleurs à temps plein sont acceptées.

Par contre, un atelier rejette notre recommandation à l'effet qu'une recherche et des projets-pilote soient organisés sur les nouveaux systèmes de répartition d'heures de travail.

Sur ce même sujet, un autre atelier fait les recommandations suivantes:

— Que les associations féminines se fassent porte-parole pour inciter leurs membres à réclamer aux employeurs du temps partiel et que ces associations insistent auprès du Centre de main-d'oeuvre pour fractionner les emplois.

— Que la F.F.Q. mette en branle des mécanismes d'information à l'intention de toutes les femmes en ce qui concerne le fractionnement du travail.

Un autre atelier recommande:

— Que les agences temporaires soient réglementées.

— Que les travailleurs occasionnels temporaires jouissent des mêmes conditions minimales de travail que les travailleurs à temps plein.

RECOURS

A nos recommandations pour l'établissement par la loi des mécanismes de recours très stricts pour les employés dont les employeurs ne respecteraient pas la loi, les ateliers nous demandent d'ajouter les points suivants:

Attendu que les travailleurs non syndiqués n'ont actuellement aucune protection lorsqu'ils intentent des recours.

Attendu que les employés n'ont aucune sécurité d'emploi.

Nous recommandons au ministre du Travail:

Qu'un comité juridique spécifique (spécialistes des relations de travail) soit affecté aux questions de recours en terme de discrimination au travail.

Que ce comité soit accessible aux non-syndiqués.

Qu'une protection soit prévue pour celui qui utilise ces recours.

Que les pénalités dispensées par le tribunal soient adéquates, i.e. d'importance au moins égale au risque encouru par le plaignant.

Un atelier recommande:

Que des pénalités sévères (en argent) soient imposées pour qu'il ne soit pas rentable de congédier un employé.

Par: Yolande LaRochelle
Responsable du Comité
"Lecture des Projets de Lois"



Louise Dulude

II- Condition économique de la femme retraitée

● Résumé de la présentation de Louise Dulude

1. Raisons pour lesquelles il est important de distinguer entre les sexes

- a) Il y a beaucoup plus de femmes âgées que d'hommes âgés.

En 1976, la population de plus de 65 ans comptait 56% de femmes et 44% d'hommes. Cette disproportion doit continuer de s'accroître dans les années à venir puisque l'espérance de vie des femmes augmente plus vite que celle des hommes.

- b) Les femmes vivent plus longtemps et ont donc besoin de plus d'argent que les hommes pour leurs "vieux jours".

- c) L'état matrimonial des femmes et des hommes âgés varie beaucoup. La majorité des femmes âgées vivent seules alors que la majorité des hommes âgés vivent avec leur épouse. Etat matrimonial des plus de 65 ans:

	Femmes	Hommes
Célibataires	10%	10%
Marié(e)s	35%	70%
Veuves/veufs	50%	15%
Divorcé(e)s et séparé(e)s	5%	5%

- d) Les revenus des hommes et des femmes âgés sont très différents.

Les hommes mariés sont les plus à l'aise parmi les gens âgés, alors que les veuves sont les plus pauvres.

II. Sources de revenu des gens âgés

Le travail

Seulement environ 8% des femmes âgées de 65 à 70 ans ont un emploi. Les gens de 65 ans sont mis à la porte presque partout sauf au Manitoba et au Nouveau-Brunswick où la discrimination dans l'emploi vis-à-vis des gens âgés est défendue.

Solution à ce problème: modifier les lois des droits de la personne afin de défendre la discrimination dans l'emploi en raison de l'âge partout au Canada.

Les épargnes

Seulement 20% des familles sont en mesure d'épargner assez d'argent pour leur vieillesse.

Une enquête de Statistique Canada a démontré que 10% des familles canadiennes possèdent près de 50% de tous les actifs du pays.

Les pensions privées de travail

Au total, environ 40% de tous les salariés canadiens participent à de tels régimes.

50% des hommes comparé à 29% des femmes sur le marché du travail y participent.

Plus de la moitié de tous ces régimes ne prévoient pas de pension de veuve à la mort de l'employé, ce qui veut dire que seulement **une veuve sur quatre** environ reçoit une pension en provenance d'un régime de pension privé.

Solutions possibles: rendre les pensions de veuve obligatoires (ce qui, selon les employeurs, mettrait plusieurs d'entre eux en faillite) **ou** calculer la pension des employés mariés sur la base de l'espérance de vie des deux conjoints (le mari recevrait une pension moindre pour subventionner la pension de veuve de son épouse).

Autres problèmes relatifs aux pensions privées:

- i) la discrimination
- certains régimes n'admettent pas les femmes
 - d'autres régimes couvrent seulement certaines catégories d'employés où il y a peu de femmes
 - certains régimes exigent une période d'attente plus longue avant que les femmes puissent

sent y participer (typiquement, cinq ans de service)

- d'autres régimes fixent l'âge de retraite (et donc de fin de contribution) plus tôt pour les femmes (typiquement, à 60 ans)

Il résulte de ces deux dernières pratiques que les femmes ont des pensions plus basses pour une période de retraite beaucoup plus longue que celle des hommes.

- ii) prestations et coûts différents pour hommes et femmes

Comme les femmes vivent plus longtemps en moyenne, la même pension versée à un groupe d'hommes et à un groupe de femmes coûtera plus cher pour les femmes. Il en résulte que certains vendeurs de régimes de pension privés (surtout des compagnies d'assurance-vie) soit

- chargent plus cher aux femmes pour la même pension
- ou
- chargent le même prix aux hommes et aux femmes et donnent des pensions plus basses aux femmes

Les régimes qui font ce genre de distinctions sont surtout du genre **régime d'achat**. Sous ces régimes, que les petits employeurs préfèrent, le montant de la pension est la rente que peuvent acheter les cotisations accumulées au nom d'un(e) employé(e) au moment où cet(te) employé(e) prend sa retraite. (Note: A l'heure actuelle, la majorité des employés participant à des régimes de pension privés font partie de **régimes à prestations unitaires** qui ne distinguent pas entre les sexes et où la pension s'élève à un pourcentage donné du salaire moyen pour chaque année de service.)

Principal argument **contre** l'égalité des prestations et coûts: si la pension est un salaire différé, le fait de donner la même pension aux femmes pour le même coût revient à leur donner un salaire plus élevé pour le même travail.

Argument **en faveur** de l'égalité: le mois dernier, la Cour Suprême des Etats-Unis a jugé que les prestations et coûts différents pour les femmes et les hommes étaient discriminatoires (et donc illégaux dans ce pays) parce qu'il est injuste de punir une personne parce qu'elle fait partie d'un groupe dont elle n'est pas nécessairement représentative. Par exemple on a calculé qu'aux Etats-Unis, sur 1,000 hommes et 1,000 femmes du même âge vivant jusqu'à 60 ans, 68% mourront la même année. Si ces femmes avaient dû payer plus cher pour leur pension, les deux tiers d'entre elles auraient été injustement pénalisées.

Solution: modifier les lois canadiennes des droits de la personne afin de rendre partout illégale la discrimination en raison du sexe dans les régimes d'avantages sociaux.

- iii) attribution de la pension

L'"attribution" est l'immobilisation des cotisations (tant de l'employeur que de l'employé) pour assurer une pension à l'employé qui quitte un emploi. Si la pension n'est pas "attribuée", l'employé qui quitte se voit rembourser ses propres cotisations seulement, habituellement sans intérêt, et n'a droit à aucune pension à l'âge de la retraite.

De toutes les femmes qui participaient à un régime de pension privé en 1974, 95% étaient dans des régimes prévoyant l'attribution seulement après 10 ans ou plus de service. Par contre, les données sur le roulement des employés démontrent que les trois quart des femmes de 20 à 44 ans sur le marché du travail changent d'emploi au moins tous les cinq ans.

Résultat: à cause de ce remboursement sans intérêt, les femmes subventionnent massivement les régimes de pension privés.

Solution possible: les gouvernements pourraient rendre obligatoire l'attribution pleine et irrévocable de toutes les cotisations à un régime de pension privé aussitôt qu'elles sont faites. (Note: les cotisations au Régime de pensions du Canada/Régie des rentes du Québec fonctionnent de cette façon)

- iv) pas d'indexation

La plupart des pensions de régimes privés ne sont pas indexées. Cette situation est surtout difficile pour les femmes, qui ont 18 ans à vivre en moyenne après l'âge de 65 ans.

Pour donner un exemple de l'impact du manque d'indexation, \$100, à un taux d'inflation de 8% par an (qui correspond aux taux actuels), vaudra seulement \$24.87 dans 18 ans.

Il ne semble pas qu'il y ait de solution possible à ce problème dans le cadre des régimes privés de pension. Les employeurs disent que l'indexation coûte trop cher et risque de les mettre en faillite.

La pension de travail du gouvernement: le Régime de pensions du Canada/Régie des rentes du Québec

Ces régimes garantissent une pension s'élevant à un quart du revenu jusqu'à un maximum (\$10,400 en 1978).

La pension de retraite maximum en 1978 est de \$2,333 par an.

La pension de veuve maximum en 1978 est de
\$1,400 par an pour les veuves de plus de 65 ans
\$1,453 par an pour les veuves de 45 à 65 ans sous le RPC
\$2,358 par an pour les veuves de 45 à 65 ans sous la RRQ

Depuis le 1er janvier 1978:

- les crédits de pension sont partagés également entre les époux en cas de divorce
- au Québec seulement, les années passées au foyer à s'occuper d'un enfant de moins de sept ans ne sont pas comptées dans le calcul de la pension (ce qui veut dire que les femmes qui passent quelques années au foyer après avoir eu un enfant ne seront plus pénalisées).

Problème principal du RPC/RRQ: les pensions sont trop basses. Solution possible: il a été suggéré qu'on augmente le RPC/RRQ jusqu'à 50% ou même 75% du salaire moyen canadien, mais cette solution n'est peut-être pas la meilleure pour les femmes étant donné que ce régime est relié au revenu et que les leurs sont très bas. Il y a aussi un élément important de subvention entre générations dans le RPC/RRQ, ce qui veut dire qu'un accroissement de ses bénéfices subventionnerait davantage les travailleurs les plus aisés.

Autre problème du RPC/RRQ: les pensions de veuves cessent si celles-ci se remarient.

e) Pension de vieillesse du gouvernement fédéral

Va à presque tous les gens âgés de 65 ans et plus, sans égard au revenu. En mai 1978, elle s'élève à \$157 par mois.

Elle coûte plus de \$4 milliards au gouvernement, ce qui représente presque 10% du budget fédéral.

f) Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral

Ce Supplément va seulement aux personnes de 65 ans et plus qui sont pauvres. Prestations en mai 1978:

\$110 par mois pour les personnes seules, et

\$ 97 par mois par conjoint pour les couples

Le Supplément est réduit de \$1 pour chaque \$2 de revenu personnel (au-delà de la pension de vieillesse).

Le budget total du Supplément de revenu garanti est d'environ \$1 milliard.

65% des femmes de 65 et plus, comparé à 51% des hommes, ont droit au Supplément.

Le revenu garanti mensuel des personnes âgées au Canada est donc (additionnant la pension de vieillesse et le Supplément):

\$266 par mois pour les personnes seules, et

\$508 par mois pour les couples.

Il est évident que les personnes âgées seules, dont la grande majorité sont des femmes, n'ont pas assez d'argent pour vivre.

Solution: augmenter le Supplément de revenu garanti pour porter le revenu minimum des gens âgés au-delà du seuil de pauvreté.

g) L'Allocation au conjoint — gouvernement fédéral

Pour recevoir cette Allocation, il faut être âgé de 60 à 65 ans et être marié à quelqu'un de 65 ans ou plus. Il faut aussi que le revenu du couple soit très bas.

L'Allocation se chiffre à \$254 par mois maximum (ce qui est le même montant que la pension de vieillesse et le Supplément de revenu garanti pour une personne mariée).

Le problème est que l'Allocation disparaît si le conjoint plus âgé meurt avant que l'autre ait atteint l'âge de 65 ans. La seule solution non injuste serait d'accorder l'équivalent de la pension de vieillesse et du Supplément de revenu garanti à tous les gens pauvres âgés de 60 à 65 ans.

h) Déductions d'impôt

"L'argent épargné c'est de l'argent gagné"

Exemption en raison d'âge: \$1,420 en 1977

Déduction pour revenu de pension privée: \$1,000

Ces exemptions coûtent très cher au gouvernement. On a estimé que l'exemption en raison de l'âge coûtait l'équivalent d'un tiers du budget total du Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées.

Problème: les femmes profitent très peu de ces bénéfices, ce qui veut dire en fait qu'ils leur nuisent puisque l'argent qu'ils coûtent aurait pu être utilisé pour augmenter les allocations directes aux personnes âgées pauvres. En 1975, seulement 12% des femmes de 65 ans et plus, comparé à 30% des hommes de cet âge, devaient de l'impôt au gouvernement fédéral et ont donc pu bénéficier de ces réductions d'impôt. On a déjà vu que très peu de femmes ont des revenus de pen-

sion privée pour lesquels elles auraient peut-être pu réclamer la déduction de \$1,000.

Solution: abolir ces avantages fiscaux pour les personnes âgées et utiliser les argents ainsi épargnés pour augmenter les allocations directes aux personnes âgées pauvres (tel le Supplément de revenu garanti).

● Synthèse de l'atelier

Le travail de synthèse de discussion de cet atelier a été préparé par Michèle Jean, Louise Dulude et Lucienne Aubert. Le résultat de cette synthèse a été présenté au ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social Monique Bégin par Michèle Jean.



**CONDITION ECONOMIQUE
DE LA FEMME RETRAITEE**

A l'issue de son congrès de mai 1978, les cinq ateliers de la FFQ qui ont étudié la condition économique de la femme retraitée ont fait à l'unanimité les recommandations suivantes:

Au gouvernement fédéral

En priorité:

- Instauration d'un régime de revenu garanti adéquat pour tous les Canadiens. En attendant l'instauration de ce régime, la FFQ propose les recommandations suivantes:
- Augmentation du supplément de revenu garanti, de sorte que le revenu annuel des prestataires soit porté au-dessus du seuil de pauvreté.
- Instauration d'un régime octroyant l'équivalent de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti aux personnes âgées de 60 à 65 ans qui en démontrent le besoin.
- Obligation pour tous les régimes de pensions privés de partager les pensions de retraite entre les conjoints selon un calcul prenant en considération la probabilité de vie de chacun. Autrement dit, la pension du conjoint qui participe au régime serait réduite afin de pouvoir verser une pension au conjoint survivant.
- Mise en place d'un régime gouvernemental de perception des pensions alimentaires pour les personnes séparées et divorcées.
- Adoption par les gouvernements fédéral et provinciaux de lois obligeant les employeurs à modifier leurs régimes de pensions pour qu'ils accordent l'attribution pleine et irrévocable de toutes les cotisations à partir du moment où elles sont versées, (comme le fait déjà le RPC/RRQ).
- Modification de la loi de l'impôt fédéral en vue d'abolir l'exemption en raison de l'âge et la déduction pour

revenus de pension et utilisation de l'argent ainsi épargné pour accroître le supplément de revenu garanti.

Au gouvernement provincial

- Amendement à la Charte des droits et libertés de la personne pour inclure l'âge comme motif illicite de discrimination (article 10).
- Retrait de l'article 97 de la Charte des droits et libertés de la personne qui permet actuellement la discrimination selon l'âge et le sexe dans les régimes d'avantages sociaux.

Sans faire l'unanimité, les points suivants ont fait l'objet de recommandations dans un ou quelques ateliers:

- Modification des lois existantes pour permettre la contribution de tout citoyen au régimes sociaux tels l'assurance-chômage, le régime des rentes du Québec, le régime de pensions du Canada, etc.
- Modification au régime de pensions du Canada de façon à réduire la pension des citoyens âgés de 65 ans ou plus jouissant de revenus élevés.
- Diffusion par le gouvernement du Québec du rapport Boutin chargé d'étudier l'élimination de la discrimination dans les avantages sociaux.
- Attribution aux immigrants devenus citoyens canadiens des mêmes avantages sociaux dont jouissent les Canadiens du troisième âge (pensions de vieillesse, supplément de revenu garanti) sans égard aux années cumulées de séjour au Canada, en tenant compte toutefois des avantages que leur octroie leur pays d'origine. Ceci, dans un esprit de respect de la dignité humaine et du fait que le Canada est un pays d'immigration.
- Modification au régime de pensions du Canada, en ce qui a trait à l'allocation au conjoint, de manière à ce que le conjoint survivant conserve son allocation même après le décès du prestataire retraité.
- Augmentation, de \$1,500 à \$5,000 du montant maximum des biens qu'un prestataire doit posséder pour être éligible à une prestation sociale et indexation au coût de la vie de ce montant.

A la FFQ

- Pressions par les Conseils régionaux de la FFQ auprès des clubs de l'Age d'Or, pour inciter ceux-ci à se préoccuper des droits des personnes âgées en regard de la sécurité sociale.
- Dépistage par les Conseils régionaux de la FFQ dans un but d'information et d'aide, des immigrants qui, par ignorance ou incapacité de prouver leurs droits, ne les exercent pas en matière de sécurité de la vieillesse.
- Insistance auprès des associations membres de la FFQ pour qu'elles exercent des pressions similaires à celles de la Fédération en ce qui a trait aux recommandations de ce présent congrès.
- Que la FFQ invite les femmes:
 - a) à se sensibiliser à toute forme d'information concernant les plans de pensions de retraite des régimes privés;
 - b) à demander de participer au choix du plan de pension de retraite de leur mari.

Le Congrès de la FFQ à l'Assemblée nationale...

**Débats de l'Assemblée nationale
Le mardi 9 mai 1978**

Questions orales des députés
Mme le député de L'Acadie

QUESTIONS ORALE DES DEPUTES Livre noir sur la condition féminine

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, ma question s'adresse au ministre d'Etat au développement social. En fin de semaine, le ministre d'Etat au développement social assistait à un congrès de la Fédération des femmes du Québec. On lui a remis, à cette occasion, un livre noir sur la condition féminine. Pourrait-il, d'abord, accepter de déposer, pour l'intérêt des collègues de la Chambre, ce livre noir? Deuxièmement, pourrait-il dire quels sont les gestes concrets que le gouvernement entend poser pour donner suite aux revendications de la Fédération des femmes du Québec, particulièrement touchant les congés de maternité et les garderies?
(14 h 20)

Le Président: M. le ministre d'Etat au développement social.

M. Marois: M. le Président, en réponse à la première question posée par le député, je pense bien que ma collègue, le ministre responsable du Conseil du statut de la femme, sera d'accord avec moi pour dire qu'il n'y a aucune espèce d'objection à ce qu'on le dépose en Chambre. Malheureusement, je n'en ai pas de copie avec moi présentement, mais on pourrait déposer en Chambre le fameux petit livre noir sur la condition féminine. Deuxièmement, le document en question contenait, à la fin, en conclusion, huit recommandations, si ma mémoire est bonne. Si j'en oubliais, ma collègue, avec votre permission, pourra compléter ce que je dirai là-dessus. Une des recommandations concernait la demande d'un dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi concernant les conditions minimales de travail; une deuxième, qui est forcément dans le prolongement de la première, concernait le problème des employés à temps partiel, une troisième, qui est aussi dans le prolongement de la première, concernait les congés de maternité.

Sur ces trois points nous avons indiqué que c'était l'intention du gouvernement à moins que les murs ne

tombent et que cela ne vienne perturber les échéanciers prévus, dans le courant du mois de mai, avant la fin de mai, que notre collègue, le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, dépose à l'Assemblée nationale un projet de loi cadre concernant les conditions minimales de travail. En vertu de ce projet de loi cadre, il serait possible de franchir une première étape dans l'établissement et la reconnaissance ce congés de maternité au Québec, dont nous avons indiqué les grands paramètres sans entrer forcément dans les détails. Egalement, en vertu de ce projet de loi cadre, il serait possible d'intervenir sur les conditions de travail des employés à temps partiel.

Concernant le dossier des garderies, nous avons indiqué que, dans les deux premières années budgétaires, nous avons doublé le montant global de fonds affectés au développement de garderies, deuxièmement, que c'était notre intention de rendre publique, dans les meilleurs délais, une politique de garde de la petite enfance, avec une approche qui soit relativement souple pour tenir compte des différentes situations qui peuvent varier d'une municipalité à l'autre, d'un quartier à l'autre, d'une région à l'autre du Québec.

Egalement, il y avait une recommandation qui concernait l'établissement de centres de planification familiale. Nous avons fait le point sur cette question en rendant public un communiqué de presse que notre collègue, le ministre des Affaires sociales, avait émis le jour même. Voilà pour l'essentiel. Je pense que je viens de toucher à quatre ou cinq des recommandations du livre noir en question.

Egalement, nous avons demandé aux congressistes de la Fédération des femmes du Québec, dans le cadre des travaux du comité interministériel, qui est en dernière étape de consultations à travers le Québec, de s'impliquer, de nous donner le meilleur coup de main pour qu'on puisse, dans le courant de l'automne, être à même de terminer un livre — peu importe la couleur — qui nous permettrait en quelque sorte d'établir les plans, les devis — pour reprendre l'expression d'une des congressistes — de la Maison de la femme au Québec, à la lumière de leurs revendications et de leurs demandes depuis bon nombre d'années et, à partir de là, d'être capable d'établir, à travers cela, un échéancier et de choisir des priorités, compte tenu du fait que, forcément, tout ne peut pas être fait et réalisé en une seule année. J'ai maintenant devant moi une copie du livre noir, M. le Président, je peux donc, avec plaisir, déposer copie de ce livre noir.

Le Président: Mme le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, j'aimerais demander au ministre d'Etat au développement social s'il faut interpréter le communiqué qui a été émis par le ministre du Travail ou par lui-même à savoir que les congés de maternité qui seraient prévus dans le cadre de ce projet de loi des conditions minimales ne seraient pas des congés de maternité payés? S'il tel est le cas, pourrait-il me dire à quoi seront utilisés les quelque \$5 millions qui ont été prévus en allocations pour congé de maternité? Comme l'avait laissé entendre, l'autre jour, le ministre des Affaires sociales, seront-ils utilisés pour une prime à la natalité?

M. Marois: M. le Président, étant donné que la question concerne un communiqué de presse qui a été émis par mon collègue, le ministre du Travail, avec votre permission, je vais lui laisser le soin de répondre à cette question.

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: M. le Président, effectivement, j'ai bel et bien annoncé, dans ce communiqué, à l'occasion du congrès de la Fédération des femmes du Québec, que le Québec se doterait enfin, comme le plupart des provinces canadiennes, de mesures rendant le congé de maternité non seulement accessible, mais applicable à l'ensemble des Québécoises, qu'elles qu'elles soient, en milieu de travail.

Ceci dit, je n'ai pas spécifié quelle serait la nature de la rémunération ou la nature des prestations, qu'elles soient publiques ou autres, qui sont impliquées dans ce congé de maternité. En ce moment, cela fait l'objet de discussions au niveau du comité de développement social du gouvernement.

Le Président: Mme le ministre.

Mme Lavoie-Roux: Je dois comprendre M. le Président, qu'il y a possibilité de prestations de congés de maternité. En question supplémentaire, j'aimerais demander au ministre d'Etat s'il y aura une commission parlementaire pour entendre les personnes et les organismes intéressés lorsque le projet de loi-cadre sur les conditions minimales de travail sera déposé. Une dernière question qui s'y ajoute, je pense. Est-ce qu'il entend donner suite à la recommandation de la Fédération des femmes du Québec quant à la participation au Régime de rentes du Québec pour les femmes au foyer? Si cela s'avère difficile d'application, songe-t-il à examiner la possibilité du salaire minimum garanti?

Le Président: M. le ministre d'Etat au développement social.

M. Marois: Sur la première partie de la question, je vais laisser mon collègue, le ministre du Travail, qui est le ministre qui pilotera le projet de loi en question, répondre à votre question. Quant au dernier point, je puis vous dire que nous avons l'intention d'examiner très attentivement cette recommandation de la Fédération des femmes du Québec dans le cadre des travaux beaucoup plus larges que nous menons sur l'ensemble du dossier, notamment, du revenu minimum garanti.

Je tiens aussi à prendre le temps nécessaire pour examiner chacun des éléments, chacune des implications et chacune des conséquences d'une mesure comme celle-là avec le ministre des Finances et du Revenu.

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: Mme le Président, pardon! M. le Président — il y a des après-midi comme cela — nous déposerons, normalement avant le 1er juin, un projet de loi modifiant la Loi de la Commission du salaire minimum. Cette loi, comme l'a dit le ministre d'Etat au développement social, est une loi dite cadre. Elle vise à modifier les pouvoirs et finalement à moderniser cet instrument qu'est la Commission du salaire minimum. Cependant, l'essentiel des dispositions de cette loi — en plus de créer certaines infractions ou certains droits précis pour les personnes — visera à donner un pouvoir réglementaire comme c'est le cas d'ailleurs du ministre du Travail dans le cas de l'Ontario, qui peut adopter des conditions minimales en vertu d'une loi-cadre. Les dispositions touchant le congé de maternité feront l'objet d'une ordonnance de cette commission, si le projet de loi était adopté. C'est pour cela que nous avons déjà prévu, au niveau de l'avant-projet qui sera bientôt soumis, qu'il y aura nécessité de publication et de préavis des ordonnances de telle sorte que le gouvernement puisse entendre les représentations des principaux intéressés sur chacun des sujets d'ordonnance.

QUELQUES COUPURES DE JOURNAUX

Le Devoir 6 mai 1978

Au congrès de la FFO

Les "surprises" de Québec déçoivent les participantes

par Renée Rowan

MONT-GABRIEL — C'est avec une satisfaction très mitigée que les participantes au congrès annuel de la Fédération des femmes du Québec qui s'ouvrait hier soir au Mont-Gabriel ont accueilli les "surprises" que leur réservaient le ministre du Développement social, M. Pierre Marois et le ministre responsable du Conseil du statut de la femme, Mme Lise Payette.

Les deux ministres dans une déclaration conjointe ont en effet annoncé que suite à l'adoption, en juin, du projet de loi visant à établir les normes générales de travail applicables à l'ensemble des travailleurs québécois, une première ordonnance concernant le congé de maternité sera édicté.

- l'assurance, pour les femmes au travail, qu'elles peuvent conserver et réintégrer leur emploi à la suite d'un congé de maternité,
- l'assurance que la salariée conservera ses droits, ou leur équivalent, lorsqu'elle reprendra le travail,
- l'assurance d'une grande souplesse, pour la femme au travail, quant au choix de la période où elle pourra prendre son congé de maternité,
- enfin, dans le cadre de la santé et de la sécurité au travail et des préoccupations du gouvernement du Québec à cet effet, l'ordonnance visera à établir des mesures qui assumeront la protection de l'enfant à naître.

Une des participantes au panel qui a suivi le dépôt du livre noir de la FFO sur la condition féminine au Québec, Mme Ghislaine Patry-Buisson, ancienne présidente de la Fédération, n'a pas caché sa déception devant ce qu'elle a appelé une "amorce" de congé de maternité: "Ce n'est pas ce qu'on aurait souhaité, ça reste à être étudié," a-t-elle commenté. Mme Payette elle-même a reconnu "que ce n'est pas parfait, pas encore, a-t-elle dit, mais c'est déjà un grand pas."

Quant aux trois nouvelles cliniques de planification familiale qui s'ouvriront sous peu dans les hôpitaux de Saint-Sauveur de Val d'Or, Régionale de la Mauricie de Shawinigan, et Maisonneuve-Rosemont qui viennent s'ajouter à celles déjà existantes à travers le Québec, cette annonce n'a guère non plus soulevé d'enthousiasme dans la salle. La précision de M. Marois quant au fait "que le recours à l'avortement thérapeutique ne sera qu'une mesure d'exception lorsque la santé physique et psychologique de la mère est en danger" n'a pas manqué de soulever des remous parmi les participantes.

Exprimant sa déception, la présidente du conseil régional de Québec de la FFO, Mme Françoise Stanton, a souligné que la décision finale revient à la femme qui porte l'enfant et non à un comité thérapeutique. "Les mesures annoncées ce soir, a-t-elle ajouté, représentent une fois de plus un bonbon donné aux femmes pour les faire tenir tranquilles."

Les deux ministres ont de leur côté affirmé que leur

présence au congrès de la fédération est le témoignage d'une volonté politique très claire et très ferme du gouvernement de faire des choses.

Le Devoir 4 mai 1978

Après le décès de l'époux

L'Opposition réclame le maintien de la pension versée à la femme

OTTAWA (PC) — L'opposition néo-démocrate et conservatrice a été unanime hier aux Communes pour dénoncer la politique sociale du gouvernement Trudeau, qui pénalise injustement de nombreuses femmes en les privant d'une pension à la mort de leur époux.

"Le fait de supprimer l'allocation du conjoint après le décès de l'époux le plus âgé est cruel et injuste", a lancé le député conservateur, Mlle Flora MacDonald lors du débat qui fut fort animé et chargé d'émotion.

Le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, Stanley Knowles a pour sa part réclamé que le gouvernement mette immédiatement un terme à cette pratique, qui est particulièrement discriminatoire à l'endroit des femmes.

Le sujet a été abordé à plusieurs reprises au cours des dernières semaines et il risque d'être au centre des préoccupations au cours de la prochaine campagne électorale.

En 1975, le gouvernement a amendé la Loi sur les pensions du Canada afin d'accorder une allocation à un conjoint qui n'avait pas encore atteint l'âge de 65 ans et donc n'était pas éligible à la prestation réglementaire.

Le problème se pose à la mort du conjoint le plus âgé, dans la plupart des cas il s'agit du décès de l'époux. L'autre conjoint, la femme n'a plus droit à son allocation si elle a moins de 65 ans.

"C'est une logique bien étrange", a déclaré Mme MacDonald. D'une part, les règlements précisent que deux personnes ont droit à environ \$6,000 par année afin de vivre adéquatement grâce à une pension et à l'allocation du conjoint, alors que d'autre part, une personne seule n'a droit à aucune allocation ou prestation.

"C'est vraiment étrange", a répété le député conservateur.

"C'est tragique", a-t-elle ajouté en précisant que les personnes âgées, particulièrement les femmes vivent des situations fort pénibles. Leurs revenus ou prestations gouvernementales, lorsqu'elles en reçoivent sont indexées dans une proportion de 6 pour cent, a-t-elle dit.

Toutefois, le prix des aliments a presque doublé depuis 1962 et a augmenté de 12 pour cent en 12 mois, a fait remarquer Mlle MacDonald. Les personnes âgées manquent de vitamines essentielles, parce qu'elles n'ont pas assez d'argent pour se nourrir, a-t-elle expliqué.

"Vraiment, le gouvernement n'a pas de quoi se réjouir", a poursuivi Mlle MacDonald. Selon elle, le gouvernement aurait les moyens de remédier à la situation s'il cessait de gaspiller l'argent des contribuables.

Pour sa part, M. Stanley Knowles a expliqué que les per-

sonnes âgées sont parmi les plus démunies, et les femmes âgées le sont encore plus.

"Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent neuf pour cent de la population alors qu'elles ne gagnent que 4 pour cent du revenu national", a-t-il dit.

M. Knowles s'est insurgé contre le fait que la situation maritale de la femme détermine sa condition financière. Selon lui, le gouvernement devrait verser une pension à toutes les femmes. Le gouvernement ferait un premier pas en ce sens s'il arrêta de supprimer l'allocation du conjoint lorsque l'époux décède.

Le ministre de la Santé et du Bien-être national Monique Bégin, a répliqué aux propos de Mlle MacDonald en l'accusant de malhonnêteté intellectuelle.

Le ministre a répété que le régime de pension avait été modifié en 1975, afin d'aider les conjoints qui se retrouvaient, à 65 ans, avec une seule pension, après avoir bénéficié d'un plein salaire.

Elle a dit que cet amendement avait été fait, alors qu'on croyait toujours à la mise en oeuvre d'un programme de revenu annuel garanti. Toutefois, cela ne s'est pas réalisé, a-t-elle allégué, parce que les provinces et l'opposition s'y sont opposées.

Le Devoir 8 mai 1978

Monique Bégin se dit prête à "tester" politiquement une suggestion de la FFQ

par Renée Rowan

MONT-GABRIEL — Invitée à la plénière du congrès de la Fédération des femmes du Québec, hier matin, pour y recevoir les recommandations des participantes aux ateliers sur la condition économique de la femme retraitée, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, s'est dit d'accord, à première vue, avec l'ensemble de leurs demandes même si "toutes ne sont pas réalisables dans l'immédiat".

La plus importante et la plus nouvelle à ses yeux a été celle où la Fédération demande la modification de la loi de l'impôt fédéral en vue d'abolir l'exemption en raison de l'âge et la déduction pour revenus de pension et utilisation de l'argent ainsi récupéré pour accroître le supplément de revenu garanti.

"C'est une recommandation qui fera du mal à bien des contribuables", a-t-elle reconnu, ajoutant par ailleurs qu'il s'agit d'une demande intéressante à explorer et à "tester politiquement".

Monique Bégin a parlé aux femmes d'égale à égale, honnêtement et franchement, discutant avec elles des chances de succès de leurs recommandations. "Je suis obligée de vous dire des choses que vous rejetez dans un sens...les programmes dont vous parlez coûtent beaucoup d'argent et comme vous le savez, nos ressources sont limitées."

Les femmes, de leur côté, ont accueilli Monique Bégin — un des membres fondateurs de la FFQ — comme une de leurs. Contrairement à ce qui s'est passé vendredi soir, à l'ouverture du congrès où le ministre responsable du Conseil du statut de la femme, Mme Lise Payette, et le ministre d'Etat au Développement social, M. Pierre Marois, avaient été invités pour le dépôt du livre noir sur la condition féminine au Québec, il n'y a pas eu d'agressivité dans les échanges. Pas assez, a noté une des participantes au sortir de la rencontre: "C'a été un vrai love

session". A la fin de son intervention, le ministre a eu droit à une ovation debout et s'est même vu chanter: "Ma chère Monique, c'est à ton tour de t'entendre parler d'amour..."

Dans leurs recommandations sur la condition économique de la femme retraitée, les participantes aux cinq ateliers ont réclamé, en priorité, l'instauration d'un régime de revenu adéquat pour tous les Canadiens. "C'est une chose qui me tient énormément à coeur, a noté Mme Bégin, mais je ne sais pas si je le verrai de mon vivant. Pour l'instant, le revenu universel est hors jeu."

A la demande de la FFQ d'augmenter le supplément de revenu garanti de sorte que le revenu annuel des prestataires soit porté au-dessus du seuil de pauvreté, le ministre a expliqué qu'actuellement, trois groupes cibles retiennent l'attention du gouvernement: les familles monoparentales, les familles à revenu modeste, avec enfants — les "working poors" comme on les appelle dans le jargon gouvernemental — et les personnes de 55 à 64 ans qui perdent un emploi ou n'ont pas de revenu. Ce sont les trois groupes les plus vulnérables, mais il semble que la priorité, pour le moment, soient les "working poors". Leur accorder un supplément de revenu garanti, cela veut dire, a souligné Mme Bégin, une dépense de \$500 millions.

"Cela n'est pas impossible, a-t-elle précisé, mais cela suppose faire bouger une somme d'un demi-milliard à l'intérieur du budget déjà existant. Cela pourrait se faire en abolissant les exemptions d'impôt pour enfants entièrement à charge pour les remplacer par un système de crédits d'impôt remboursables, sans pour autant toucher aux allocations familiales que l'on pourrait même rendre non taxables."

Il est évident que cette redistribution de revenu enlèverait quelque chose à quelqu'un: en supposant que le crédit d'impôt remboursable soit de \$200, cela voudrait dire environ \$3.00 par deux semaines en moins pour un salaire de 17,000, par exemple. Mais en contrepartie, cela apporterait un soutien aux parents à revenu modeste. Cette formule permet de faire passer de l'argent des plus riches aux moins riches. "Cette décision ne peut être la mienne, a déclaré Mme Bégin. Elle ne peut venir que du ministre des Finances. C'est une possibilité réelle, mais les gens vont-ils en vouloir?"

Les participants aux ateliers ont par ailleurs proposé à la majorité, en attendant le régime de revenu garanti pour tous, qu'un régime octroyant l'équivalent de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti soit instauré en faveur des personnes âgées de 60 à 65 ans qui en démontrent le besoin. Cela supposerait une dépense nouvelles approximative de l'ordre de \$600 millions.

Soulignant que deux cents nouvelles veuves perdent, chaque mois, leur allocation au conjoint, se trouvant ainsi complètement démunies, un atelier a proposé, qu'à court terme, l'allocation au conjoint continue d'être versée après le décès du retraité dont l'existence rendait possible le dit paiement jusqu'à ce que le conjoint puisse recevoir les prestations du bien-être auxquelles il a droit.

Quant à la demande de la mise en place d'un régime gouvernemental de perception des pensions alimentaires pour les personnes séparées ou divorcées, Mme Bégin a déclaré qu'elle ne comprenait pas qu'on ne l'ai pas encore fait. "Le travail est en marche, a-t-elle déclaré; ça va être fait plus tôt que tard." Réponse assez peu compromettante, disons-le.

Le ministre, dans son mot de la fin, a reproché aux membres de la FFQ d'être trop "sages". "La voix des femmes ne se fera pas entendre si vous ne continuez pas

à être "achalantes", encore plus "achalantes" que jamais. Les agriculteurs, les syndiqués — où les femmes continuent de n'être pas représentées comme elles le devraient — les groupes religieux, ceux qui se battent pour les libertés civiles ne craignent pas de faire du "lobbying". Si vous saviez la puissance du "lobby" de la Ligue canadienne des anciens combattants... lobby puissant que les femmes n'ont pas. C'est certain que le lobby, la pression, n'est pas synonyme d'être très courtois, ni très civilisés... mais c'est ça qui marche en politique. Vous devez faire peur aux politiciens. C'est comme ça qu'on gagne son point."

Le ministre a noté que depuis deux trois ans, on voit décroître l'action politique dans le domaine des allocations familiales, entre autres. Où sont les unions de familles? "Comment puis-je revendiquer dans ce domaine sans cet appui, cette force de pression?"

Relevant l'intervention d'une participante qui s'en est pris aux ministres Chrétien et Lalonde qui s'amusent, a-t-elle dit à vouloir faire passer sur le dos des femmes la hausse du taux de chômage, Mme Bégin n'a pas hésité à se porter à la défense de M. Lalonde: "Il est impensable et inacceptable de faire passer l'augmentation du taux de chômage sur le dos des femmes... c'est clair et net. Par ailleurs, je connais M. Lalonde depuis suffisamment longtemps pour être certaine de son engagement face à la condition féminine. Il fait partie des "corrects"... il s'agit sûrement d'une mauvaise interprétation."

Notons enfin que le ministre a remis au Conseil régional du Québec de la FFQ un octroi de \$26,000 pour la mise en place, dans la région de Québec d'un projet d'aide connu sous le nom de Veuve à veuve. Cette subvention est renouvelable pour une seconde année après un rapport de progrès à la fin des 12 premiers mois.

Le Devoir 8 mai 1978

Les femmes sont fatiguées

A qui fera-t-on croire maintenant que l'Année internationale de la femme (1975) n'a pas eu de suites au Québec? Réunie en congrès ce week-end au Mont-Gabriel, la Fédération des femmes du Québec, qui passe pour être le plus modéré des mouvements féministes, n'hésite pas à houspiller Mme Lise Payette et à conspuer M. Pierre Marois au moment où ces deux ministres, prévoyant un succès de salle, annoncent aux déléguées réunies que le gouvernement s'apprête à commencer la mise en oeuvre du régime des congés de maternité et que trois autres cliniques de planification familiale seront bientôt implantées à Val d'Or, à Shawinigan et à Rosemont.

Mme Payette s'étonne des tendances agressives de son auditoire et M. Marois se demande encore ce qu'il a bien pu dire pour indisposer les femmes rassemblées. Il y a quelques années seulement, c'est avec ravissement que les groupes d'action féministe écoutaient les discours de circonstance et les promesses réitérées des hommes publics. C'était à l'époque le ministre aujourd'hui responsable de la condition féminine qui élevait régulièrement la voix pour revendiquer au nom des femmes l'adoption de mesures plus justes. Chaque fois qu'elle accueillait un ministre dans son studio de télévision, elle ne ratait jamais l'occasion de le railler ou de le mettre en boîte: c'était de bonne guerre et les femmes voyaient en elle une alliée infatigable, toujours prête à réclamer une politique d'égalité des sexes.

Aujourd'hui, les rôles sont changés. Elle partage certes les mêmes convictions féministes mais doit se résoudre à pratiquer l'art du possible. Ce qui n'est plus suffisant pour les mouvements.

De même le ministre d'Etat au développement social ne voudrait récuser aucune des requêtes que lui adressent les groupes féministes, mais il invoque, comme tous ses collègues, des raisons d'ordre budgétaire pour justifier les délais, les sursis et les tergiversations. Comme les autres, il est sincère et souhaite ardemment l'amélioration de la condition féminine. Vendredi soir, il devait être sincèrement désolé que les mesures annoncées ne fussent pas accueillies par des cris de joie.

La bonne volonté, la sincérité, les belles intentions ne sont plus recevables dans les forums féministes. C'est un fait social et politique qui témoigne d'une évolution sensible chez un nombre croissant de Québécoises.

Ainsi que l'indiquait un porte-parole de la FFQ, les consultations, les mémoires, les enquêtes, les rapports toujours recommencés en vue d'aboutir aux mêmes conclusions finissent par engendrer une sorte d'exaspération. Bref, les femmes sont "fatiguées" d'attendre, et d'attendre encore les congés de maternité, les lois-cadres, les réformes "globales". Les problèmes sont connus; les solutions sont définies; les politiques sont proposées; mais les actions concrètes des pouvoirs publics sont longues et lentes, partielles et insatisfaisantes. D'où ce "livre noir" présenté par la FFQ au nom d'une "majorité (52% de la population) traitée en minorité". Au-delà des revendications classiques, la FFQ résume en une phrase l'essentiel de sa démarche: chaque femme doit pouvoir réaliser son projet de vie avec le soutien des lois et des moyens assortis qui lui assurent les chances égales d'y parvenir. Pour tout dire, c'est la société qu'il faut changer, et avec elle, la conception que s'en fait la minorité de 48% constituée par les hommes.

Mieux accueillie que ses collègues de Québec (qui avaient pourtant promis davantage), Mme Monique Bégin est comprise et applaudie parce qu'elle entre dans la problématique féministe.

Avec raison et réalisme, elle propose aux femmes, non pas d'atténuer des revendications qui sont aussi les siennes, mais de se donner une stratégie mieux accordée au contexte de leur lutte. Elle suggère de faire porter les efforts dans certains secteurs d'abord parce que la totalité des demandes formulées, dans l'état actuel des budgets, ne serait pas négociable. C'est en somme ce que Pierre Marois a tenté d'expliquer à sa manière... qui n'était pas celle de Mme Bégin. Le premier n'a pas été cru, la seconde s'est solidarisée avec les femmes.

Désormais, quand les ministres iront parler aux femmes, ils devront se préparer avec autant de soins qu'ils en mettent à affronter d'autre auditoire qui se signalent par leur esprit revendicateur, comme les producteurs agricoles ou les assemblées syndicales.

Renée Rowan

Attentive depuis plusieurs années à la condition féminine, dont elle a su explorer, semaine après semaine, toutes les dimensions et tous les aspects, Renée Rowan est l'une des dix femmes de l'année, couronnées vendredi par un jury du Salon de la femme. Lecteurs et lectrices connaissent son Féminin Pluriel, cette chronique hebdomadaire qu'elle tient avec compétence et générosité depuis 1975, véritable tribune ouverte à toutes les questions d'actualité touchant les problèmes de la femme. C'est encore elle qui, chaque semaine, se penche sur les problèmes de l'alimentation et de la consommation dans son

Panier à provisions. Journaliste au DEVOIR depuis 1964, Mme Rowan est aussi à l'origine d'une déségrégation opérée en 1970 grâce à l'abolition de la traditionnelle "page féminine" où elle voyait un injuste ghetto. Par la suite, l'information intéressant les femmes et leurs préoccupations ne devait plus être reléguée dans un lieu clôturé, entre les chiffons et les recettes. Elle aura ainsi contribué à réhabiliter la femme dans l'information. Tous ses collègues, qui l'estiment et la respectent, sont heureux de s'associer à l'hommage qu'on vient de lui rendre.

Michel ROY

The Globe and Mail, Tuesday, May 9, 1978

Quebec ministers pledge changes in women's rights, maternity leave

MONT GABRIEL, Que. (CP) — Legislation governing maternity leave, job security and upgrading of women's working rights were promised by Quebec Government ministers at a women's conference here during the weekend.

Lise Payette, minister responsible for the status of women, Social Development Minister Pierre Marois, and a labor department representative told 165 delegates of the Federation of Quebec Women that the maternity leave legislation would guarantee the woman's right to return to her old job with her regular salary after the birth of a child.

They also said the legislation will safeguard a woman's right to determine the time or duration of her maternity leave, and the right to precautionary health measures on the job for the mother and her unborn child.

Mrs Sheila Finestone, federation president, said Quebec's proposed legislation would be the most advanced in North America.

Despite the proposals, the two ministers were given a cool reception, and women chided the provincial Government for not having an over-all policy on the status of women.

Monique Begin, federal Health and Welfare Minister, told the women she agreed with some of their recommendations, but said others were unrealistic.

The minister said she favored the federation's proposal for a guaranteed annual income for all Canadians, "but I don't know if I'll see it in my lifetime."

was attended by 165 delegates from 33 women's groups across the province.

The office of Labor Minister Pierre-Marc Johnson announced that four main points governing women's working rights will be introduced:

- Maternity leave with a guarantee of the woman's right to return to her old job;

- The guarantee of her salary on her return to work;

- Safeguarding a woman's rights to determine the time or duration of her maternity leave;

- The right to precautionary health measures for the mother-to-be and her unborn baby even if it means having to change jobs within the company.

Mrs. Sheila Finestone, federation president, said the proposed legislation and related measures would make Quebec the most advanced region in this field in North America.

She said she expected national assembly committee hearings on the planned legislation to be held soon, and noted that women's groups will be urged to make strong representations on the matter.

It was also announced that three more hospitals have agreed to set up the family planning clinics as first proposed by Social Affairs Minister Dr. Denis Lazure some three months ago. They are Maisonneuve-Rosemont in Montreal, St. Sauveur in Val d'Or and Hôpital Régionale de la Mauricie, in Shawinigan.

The Maisonneuve-Rosemont Hospital thus joins four other Montreal institutions — Notre Dame, Jewish General, Montreal General and the Royal Victoria hospitals — in providing family planning services.

Three other hospitals in the province have informed the government they are favorable to discussing the scheme while the remaining 16 said the matter is still being studied.

During the conference, the delegates decided to present a brief to the government which calls for full sick leave benefits, the establishment of minimum working conditions, regulating the work-week to eight hours a day, nine statutory holidays, time-and-a-half pay for overtime work, 10 working days vacation after one year of work, and 15 days after five years.

They also ask for an annual guaranteed income supplement for women over 60 who need it, indexing of pensions, increased widows' pensions and other measures for the financial improvement and stability of elderly women who are not supported by husbands and who cannot support themselves.

Dimanche 7 mai 1978, Journal de Montréal

Au congrès de la FFQ

Les femmes veulent mieux que des promesses!

"C'est toujours à ceux qu'on aime le mieux qu'on fait le plus mal", expliquait une participante à sa voisine, après la première réunion du congrès annuel de la Fédération des Femmes du Québec.

Cette personne aimée, mais contestée, c'était Mme Lise Payette, ministre responsable de la Condition féminine qui, en compagnie de son collègue au Développement social, M. Pierre Marois, était venue recevoir le Livre noir sur la condition féminine au Québec, préparé par la FFQ.

May 8, 1978

Women's rights bill keys on workplace

Star Staff Reporter

MONT GABRIEL — Legislation governing maternity leave, job security and general strengthening of women's working rights will be introduced in the national assembly shortly, it was announced here this weekend.

The proposed legislation was mentioned by various Quebec government ministers or representatives at a conference of the Fédération des femmes du Québec which

De plus, ils apporteraient aux membres de la FFQ, deux communications provenant de leurs collègues aux Affaires sociales, M. Denis Lazure et M. Pierre-Marc Johnson responsable du Travail et de la Main-d'oeuvre.

La première annonçait que trois nouveaux hôpitaux (Val d'O, Shawinigan et Maisonneuve à Montréal) avaient accepté d'implanter des cliniques de planification familiale et que les négociations à ce sujet se poursuivaient avec d'autres établissements hospitaliers du Québec.

Dans l'autre message livré aux congressistes, M. Pierre-Marc Johnson annonçait que la loi-cadre sur les conditions minimales de travail serait déposée avant la fin du mois de mai à l'Assemblée législative et qu'elle comprendrait des dispositions relatives au congé de maternité, réclamé avec acharnement par les associations féministes, dont la FFQ.

BUDGETS

Mais ces mesures qualifiées de "premiers pas dans une bonne direction" par le ministre Payette, n'ont pas réussi à calmer les revendications des participantes au congrès.

Les membres de la FFQ ont en effet soulevé une foule de problèmes aux deux ministres présents, dont le travail à temps partiel, le salaire minimum garanti pour chaque chef de famille, le versement d'une allocation équivalente à celle d'un foyer nourricier pour la femme seule qui veut garder ses enfants avec elle, les garderies, etc.

Dans chaque cas, les deux ministres ont expliqué devoir se soumettre à une foule d'impératifs, particulièrement financiers, ce qui oblige le gouvernement à procéder par étape, dans ces domaines, comme ailleurs.

Et cela a provoqué une vive réaction chez les militantes présentes qui acceptent fort mal que les autorités gouvernementales procèdent encore une fois, "à une dernière, toute dernière ronde de consultations, afin de s'assurer une certaine cohésion dans les priorités à dégager sur ce dossier", a expliqué Mme Payette.

En fait, ces consultations devraient déboucher, en septembre prochain, sur une politique globale visant la condition féminine au Québec. Ce à quoi les femmes répondent qu'elles en ont assez des livres, des paperasses, des discussions. Ce qu'elles attendent maintenant, ce sont des politiques claires et précises, accompagnées de budgets, condition essentielle à leurs avis à toute réalisation. Et elles l'ont expliqué clairement aux deux représentants ministériels. C'est d'ailleurs ce qui a fait dire à Mme Payette qu'elle décelait "une bonne dose d'agressivité" chez ces femmes, agressivité dont elle a d'ailleurs fait personnellement preuve tout au cours de la réunion.

Michèle Tremblay

Mardi 9 mai 1978, Journal de Montréal

Claire Harting

Pour femmes seulement

Au congrès de la FFQ

Monique Bégin demande aux femmes d'être plus "achalantes"

D'une part, les femmes se font dire qu'elles sont trop agressives, d'autre part, qu'elles ne sont pas assez "achalantes", et que si elles restent aussi sages, si elles n'apprennent pas, comme d'autres groupes, à faire du lobbying, elles n'auront rien, trois fois rien!

C'était, vous en avez sûrement eu vent, au onzième Congrès annuel de la Fédération des femmes du Québec, en fin de semaine dernière, au Mont-Gabriel. Le congrès proposait aux participantes de préparer des stratégies d'intervention politique sur 2 priorités établies par la F.F.Q.: les conditions minimales de travail et la condition économique de la femme retraitée.

Le vendredi soir avait lieu le dépôt du Livre noir sur la condition féminine au ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, et au ministre responsable du Conseil du statut de la femme, Mme Lise Payette.

Soirée agressive de part et d'autre, d'ailleurs, car le Livre noir ne contenait rien d'autre, et pour cause, que les vieilles revendications des femmes, des droits fondamentaux toujours ramenés sur le tapis car elles attendent toujours des réponses satisfaisantes et adéquates — abolition des stéréotypes sexuels, congés de maternité, garderies, avortement, conditions minimales de travail, participation des femmes au Régime des rentes du Québec, etc.

Que les participantes n'aient pas été folles de joie à l'annonce de l'ouverture de trois cliniques de planification familiale — Abitibi, Mauricie et Maisonneuve-Rosemont à Montréal — et le dépôt fin mai devant l'Assemblée nationale d'une série d'ordonnances touchant entre autres le congé de maternité, voilà qui est trop peu depuis le temps qu'on attend! Même en tenant compte des difficultés financières du gouvernement québécois, du lourd héritage de l'ancien régime. C'est à la suite de la déception exprimée par les participantes qu'elles se sont fait taxer d'agressivité par le ministre Lise Payette.

Pour se faire dire exactement le contraire dimanche matin par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin. Il est vrai, cependant, que les revendications n'étaient pas les mêmes — condition économique de la femme retraitée — et que si les mesures à prendre sont aussi urgentes que les autres, les femmes en général n'en ont pris conscience que depuis peu.

En fait, ce qu'on demandait à Mme Bégin c'est d'exprimer son opinion sur les recommandations des participantes au sujet de la condition de la femme retraitée. Dans l'ensemble, Mme Bégin les a jugées réalisables, mais pas toutes dans un avenir rapproché. En fait, elle a avoué qu'au sujet de l'instauration d'un régime de revenu garanti adéquat pour tous les Canadiens, même si la question lui tenait à coeur, elle n'avait pas espoir de voir se réaliser le revenu universel de son vivant.

Tout comme les ministres provinciaux, Mme Bégin a jugé que certaines des recommandations coûteraient très cher à réaliser et que les ressources étaient limitées. Par contre, elle s'est arrêtée aux recommandations qui n'exigeaient que des déplacements de fonds. Comme, par exemple, au sujet de la recommandation touchant l'augmentation du supplément de revenu garanti, de sorte que le revenu annuel des prestataires soit portée au-dessus du seuil de la pauvreté.

Ce serait possible, selon Mme Bégin, à condition de faire bouger une somme d'un demi-milliard à l'intérieur d'un budget déjà existant, à travers l'impôt fédéral. Ainsi, si on abolissait les exemptions d'impôt pour enfants entièrement à charge pour les remplacer par des crédits d'impôt remboursables aux parents ayant, par exemple, un revenu en-deçà de 17,000, voilà qui aiderait les familles à revenu modeste. Et voilà qui permettrait de faire passer de l'argent des plus favorisés aux moins favorisés. Cette décision ne pourrait être du ressort de Mme Bégin, mais de celle du ministre des Finances.

APRÈS LE CONGRÈS...

Comme c'est ma première participation au congrès de la fédération et qui plus est, à un congrès, il m'arrive une drôle de chose. J'ai l'impression que, même si à la télévision on nous dit de se parler, ce n'est pas ce qui s'est passé à ce congrès et que l'on ne sait pas se parler. J'avais l'intention d'entrer dans la fédération pour aider des personnes qui étaient des femmes comme moi et je retrouve au milieu de querelles idéologiques, de gens à qui on dit ministre, gros comme le bras mais qui, il me semble, ne sont pas tellement différents de nous toutes, des gens qui crient pour les uns, qui murmurent pour d'autres, et je ne comprends pas. Je ne comprends vraiment pas pourquoi si on veut faire avancer la cause des femmes, on doit se chicaner (c'est un bien grand mot) pour des raisons de bleu, de rouge, de vert, de jaune, etc. Et je trouve surtout que si vous continuez à agir de cette façon, ce sera dangereux de jouer d'abord le jeu des gouvernements mais aussi et surtout le jeu des hommes qui eux devant une force qui pourrait être immense et dévorante, ne sauraient que se réjouir de nos dissensions.

**Francine Roby
Sainte-Foy**

Si tu n'est pas entièrement d'accord avec moi tu es contre moi...

N'est-ce pas ce que les participantes au dernier congrès de la FFQ ont ressenti à certains moments? L'évaluation de ces journées d'études demande que l'on se pose la question du rôle de groupe de pression de la FFQ. En tant que groupe de pression, la FFQ se doit d'intervenir auprès des détenteurs du pouvoir politique, elle se doit de rechercher à influencer la prise de décision. Mais en tant que groupe non partisan, la FFQ respecte le pluralisme idéologique et politique de ses membres.

Le dialogue ou la discussion avec les responsables politiques n'est jamais vraiment "confortable". Le débat porte généralement sur des "problèmes" mais la démarche est, en principe, positive car elle devrait permettre un échange public orienté vers la recherche de solutions. Cela n'exclut pas les affrontements, et les critiques que les félicitations et les approbations. Cette année, peut-être en raison du contexte d'une certaine bipolarisation pré-référendaire, plusieurs participantes ont malheu-

reusement cherché à donner des "couleurs" aux réactions des membres. Dans l'article qui précède, Francine Roby exprime sa déception et ses inquiétudes. En effet, comment discuter et juger, dans le cadre de l'action de la FFQ si ce n'est en dehors de tout parti pris? Une attitude différente ouvre la voie à toutes les interprétations. Les félicitations sont-elles un appui partisan et inconditionnel? Les critiques une action de l'opposition? Allons-nous nous diviser sur des bases quasi doctrinaires? Si tu n'es pas entièrement d'accord avec moi tu es contre moi...

D'autre part, il me semble que nous devrions également réfléchir sur une question moins spectaculaire que la couleur politique des invités mais tout aussi fondamentale: la nature des propositions présentées lors de l'assemblée générale.

En effet, un groupe qui repose sur les bases fragiles mais extrêmement enrichissantes du pluralisme interne, est particulièrement vulnérable à tout ce qui peut ressembler, de près ou de loin, à des stratégies de récupé-

ration. A l'occasion du congrès annuel, lors de l'assemblée générale, la FFQ assouplissant la rigidité de certains règlements internes, reçoit sous la rubrique "affaires nouvelles" diverses interventions. Cela permet l'évaluation de la session d'étude et la discussion de sujets actuels. Par contre, je crois qu'il faut dénoncer comme irréfléchie ou irresponsable selon les cas, l'attitude de certains membres qui choisissent ce moment du congrès pour obtenir de l'assemblée et par le fait même de la FFQ des prises de position officielles totalement incompatibles avec le respect du pluralisme des membres.



Marguerite Syrie, bénévole du Centre, et Raymonde Beauchamp, secrétaire de la FFQ, ont toutes les deux été très actives pendant le congrès.

Les associations féminines sont fréquemment victimes de ces tentatives de récupération. En effet, sous le prétexte que tous les aspects de la vie politique et communautaire doivent préoccuper les femmes - ce qui est d'ailleurs exact, mais dans un contexte différent - des intervenantes réclament de l'assemblée des positions globalisantes sur des sujets qui ne peuvent en aucun temps faire l'unanimité, ou recevoir une majorité décente, d'un groupe aussi diversifié. En s'éloignant des priorités du groupe, cette démarche qui prétend unir les femmes en les invitant à se prononcer "en tant que femmes" sur des sujets divers et généralement très controversés conduit en fait à l'émiettement d'une solidarité qui est encore essentielle. La FFQ a toujours cherché à définir clairement ses objectifs et à identifier les domaines d'intervention qui pourront faire l'objet d'une action concertée de ses membres. Action nécessairement limitée mais action respectueuse des options individuelles des membres. Situation parfois difficile car l'on reproche souvent à la FFQ des prises de position trop moyennes, trop modérées, intermédiaires... Cela est pourtant la seule attitude possible car dans un groupe réunissant des membres de toutes les opinions politiques il est impossible et éventuellement suicidaire de demander un consensus sur des sujets directement rattachés, et cela dans le sens le plus étroit, au programme d'un parti ou au style d'un gouvernement. Un groupe de pression, s'il veut survivre et surtout demeurer efficace ne doit pas devenir le lieu d'affrontements partisans tout à fait légitimes sur les scènes parlementaires et électorales.

Il ne s'agit pas pour autant d'inviter les femmes à adopter des attitudes non engagées. Bien au contraire, la FFQ incite de plus en plus ses membres à militer dans

les partis et mouvement de leur choix, complétant ainsi, conformément à leurs choix idéologiques et à leurs projets de société, les interventions collectives de la Fédération.

Dans le cadre d'activité d'un groupe de pression, les attitudes doctrinaires et inflexibles n'ont pas leur place. Les stratégies de récupération doivent être identifiées et refusées par les membres et non par des techniques de procédure.

"En tant que femme", la phrase doit demeurer une invitation à la solidarité et au respect mutuel. Si les groupes féminins doivent survivre, les femmes qui acceptent cette démarche doivent comprendre et respecter les limites de leur action collective dans des structures pluralistes.

Christiane Bacave

Des réactions du Conseil régional de Québec...

PRESENCES:

Françoise G. Stanton
Lise M. Douville
Hélène Dijkstra
Francine Roby
Louissette Giroux
Monique Dumas
Denyse Rochon
Janine Arsenault
Beverley Lopez
Marcelle Simard
Diane Verret
Michèle Guay

1. Evaluation critique du congrès 1978:

1- Le programme du congrès:

— Il était certes important de présenter aux membres et aux ministres invités le message de la fédération sous forme de livre noir. Cependant, la façon dont la veillée s'est déroulée: discours de la présidente, allocution des ministres, question puis panel, ne favorisait pas un intérêt soutenu, surtout au moment du panel, où les interventions ont été beaucoup trop longues. Par ailleurs, le droit de parole a été refusé à plusieurs à cause du temps qui manquait à la fin. Un minutage plus serré s'impose.

— Le samedi, en ateliers, le programme était encore beaucoup trop chargé pour que tout le travail planifié puisse se faire correctement. Le cheminement critique suggéré aux animatrices, quoiqu'excellent en soit, ne convenait malheureusement pas au type de dossier à l'étude. Le manque d'information préalable de la plupart des participantes sur le sujet assez technique à l'étude a fait piétiner la plupart des ateliers sur les conditions minimales de travail et a été un obstacle majeur qui en a empêché le bon fonctionnement. Il aurait également fallu disposer d'au moins une personne-ressource par atelier, ce qui n'était pas le cas.

Après le succès mitigé de ces ateliers et face aux difficultés d'effectuer une synthèse, il aurait fallu réunir les participantes d'urgence le soir et décider de quelle mesure adopter.

— La réception réservée au ministre Bégin était techniquement bien organisée et a été bien animée.

— La plénière du dimanche s'est vue "bousculer" à travers un horaire restreint et un programme chargé.

On ne peut que déplorer le départ précipité de trop nombreuses membres qui n'ont pas cru bon rester jusqu'à la fin. D'autre part, il serait éminemment souhaitable que la présidente d'assemblée ne soit ni la présidente de l'association ni une membre, mais une personne de l'extérieur de la FFQ et une professionnelle.

2- Le contenu du congrès.

— La préparation des dossiers à l'étude a semblé relativement bonne, mais un maillon important a été sauté:

il aurait fallu expédier à l'avance ces dossiers aux Conseils régionaux pour étude par les membres en assemblée régionale avant le congrès provincial. Les modifications auraient ainsi pu être préparées à l'avance et de l'information supplémentaire glanée à la base.

3- Les attitudes des membres:

— La crainte du "politique" semble provenir d'une ambiguïté d'interprétation des termes. Il ne s'agit pas pour une telle fédération de se vouloir apolitique — ce qui équivaldrait à refuser son rôle comme instrument de pression sur le pouvoir, quel qu'il soit — mais plutôt de se vouloir non-partisane comme groupe, ce qui n'est pas du tout la même chose. La FFQ fera toujours de la politique au sens large du terme puisqu'elle poursuit une réflexion critique sur le fonctionnement, sur l'exercice du pouvoir dans notre société, sur les structures de cette société et ses schèmes culturels. Le livre noir remis à des ministres, voilà d'ailleurs un geste proprement politique en ce sens. Se réserver d'approuver ou de désapprouver tactiquement les projets de loi ou les lois adoptées à quelque palier de gouvernement que ce soit, voilà des gestes politiques.

— L'émotivité non-contrôlée que l'on a pu remarquer, qui a déclenché des réactions indûment agressives le vendredi soir autant que des réactions exagérément admiratives le dimanche matin est une attitude regrettable qui nous empêche d'utiliser correctement le blâme ou la louange comme stratégies bien calculées.

— L'attitude mentale "pluraliste" qui est encore à venir au sein de la fédération. Celle-ci se voulant un regroupement d'associations diverses et de régions diverses doit accepter que les membres individuelles ou que les groupes membres ne soient pas neutres, aient une allégeance politique, religieuse ou ethnique et puissent en faire état sans partisanerie comme sans chauvinisme et se sentant acceptées par la fédération même si elles défendent des points de vue différents ou nouveaux.

— Les attentes trop faibles en terme d'efficacité de certaines membres pour qui un tel congrès est avant tout une rencontre sociale et que l'urgence de prise de position solidaires et cohérentes ne semble pas avoir marquées.

— Le choix du lieu de réunion, l'auberge du Mont-Gabriel, qui en plus d'avoir l'inconvénient de ne pas être central par rapport aux régions, paraît identifié à la classe aisée et implique des coûts et une atmosphère auxquels des femmes de condition modeste ne peuvent souscrire.

II. Les attentes du conseil régional de Québec pour un prochain congrès.

1- Au niveau du programme:

— Un déroulement allégé, surtout au moment des ateliers qu'on doit éviter de surcharger.

— Une animation plus ferme, plus détendue à la fois et faite par une personne de l'extérieur de la F.F.Q.

— Une plénière qui prévoit suffisamment de temps pour la discussion et qui prévoit des points d'ordre du jour pour

introduire des résolutions à caractère d'urgence ou autres sujets divers.

2. Au niveau du contenu.

— Le congrès doit être le lieu d'étude et de mise au point finale de sujets travaillés dans les régions ou dans les associations membres durant l'année à partir des thèmes directeurs de la FFQ pour l'année.

— Le congrès doit aussi être le lieu de concertation des membres quant aux priorités à court, moyen et long termes. On doit en repartir seulement après s'être partagé régionalement ou entre associations des grands thèmes d'étude et de mobilisation pour l'année qui vient.

3- Au niveau des attitudes et de l'idéologie:

— Le congrès doit fonctionner comme une table de concertation qui vise à créer des "fronts communs" temporaires ou à long terme au-delà de la pluralité des associations membres et des membres individuelles. Il repose donc sur un esprit de tolérance mutuelle et une volonté réelle d'en arriver à des consensus en vue de l'action.

— Le mandat des déléguées d'associations membres doit être clair et non-restrictif sinon le fonctionnement de l'assemblée plénière est handicapé par l'impossibilité où elles sont de se prononcer de crainte d'engager leur association.

4- Au niveau du fonctionnement de la F.F.Q.

La structure même de la fédération doit être réétudiée dans les plus brefs délais. En effet, l'adjonction de nombreuses membres individuelles attirées par leur intérêt envers la condition féminine comme telle déséquilibre la représentativité des déléguées d'associations. Doit-on se diriger de plus en plus vers un membership individuel et un intérêt vers les questions de condition féminine? Doit-on trouver une formule mitoyenne qui rende justice à toutes? Doit-on privilégier une fédération d'associations en abolissant le membership individuel et transformer ainsi la FFQ en une table de concertation?

— Le conseil régional de Québec se pose aussi de façon cruciale la question de l'autonomie régionale. Les participantes à l'évaluation du congrès 1978 souhaitent une autonomie régionale la plus grande possible mais aussi une solidarité provinciale réelle.

Note: ces quelques remarques ont été faites dans le but d'améliorer la structure et le fonctionnement de la FFQ au sein de laquelle nous militons et d'en faire un mouvement plus dynamique et qui serve encore mieux que par le passé les intérêts de toutes les femmes québécoises de toutes les régions du Québec.

CONSEIL REGIONAL DE QUEBEC

Michèle Guay, secrétaire.

Le Comité du programme prend bonne note de toutes les remarques qui lui parviennent. Une étude sommaire des questionnaires d'évaluation remis par les participantes aux organisatrices du congrès fait le constat d'une réaction plus positive au déroulement du congrès et d'un degré de satisfaction plus élevé que le laissent supposer les textes qui précèdent, ce malgré les lacunes dont la plus importante a été le fait de ne pas envoyer préalablement les textes à l'étude au congrès.

COLLOQUE SUR L'ACTION VOLONTAIRE À MONTRÉAL

Le secrétariat d'Etat a mis sur pied un *Conseil consultatif de l'Action volontaire*. Ce Conseil a travaillé deux ans et demi à étudier la situation actuelle du bénévolat. Il a rédigé, après cette étude, un rapport intitulé *Gens d'Action*, rapport du Conseil consultatif sur l'Action volontaire au gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada a demandé à la Fédération des Femmes du Québec son opinion sur ce volumineux rapport de quatre-cent-soixante-quatre (464) pages qui comporte quatre-vingt-une (81) recommandations. Ces recommandations ont été l'objet d'études et de commentaires de la part du Comité des projets spéciaux du Conseil régional de Montréal de la F.F.Q.

À la suite de l'analyse du Comité des projets spéciaux, le Conseil régional de Montréal a tenu, avec la collaboration de la présidente Sheila Finestone et du Conseil d'administration de la F.F.Q., un colloque intitulé: *L'Action volontaire dans la société canadienne*, le jeudi 6 avril 1978, au Centre Saint-Pierre-Apôtre, au 1212 rue Panet, à Montréal. Ce colloque devait assurer la consultation des membres de la F.F.Q. sur les recommandations du rapport *Gens d'Action* en leur permettant de les appuyer, de les rejeter ou de formuler de nouvelles propositions avec l'aide des commentaires du Comité des projets spéciaux et de personnes-ressources.

Une subvention du Secrétariat d'Etat a permis au Conseil régional de Montréal de favoriser la participation de l'ensemble des membres des Conseils régionaux et des associations affiliées de la F.F.Q. Plusieurs représentantes d'associations non affiliées ont assisté au colloque. Plus de cent-vingt-cinq personnes venues de plusieurs régions du Québec y ont participé.

LA PRESENTATION DU RAPPORT *GENS D'ACTION*

Je suis très heureuse que vous soyez venus en si grand nombre, ce soir, pour participer à un colloque sur l'Action volontaire.

C'est un sujet complexe et quasi illimité puisque bientôt, demain peut-être, un ou une bénévole ouvrira un nouveau champ d'action. Pensons à Tel-Aide, à ceux et celles qui, à l'écoute 24 heures sur 24, cherchent à offrir un certain appui à ceux et celles qui sont dans le désarroi. Cela n'a pas toujours existé et puis un jour, quelqu'un a eu cette idée et tout un nouveau service est né.

1 — Historique du rapport *Gens d'Action* et du colloque

Aussi, toute étude, recherche ou rapport sur l'Action volontaire ouvre des perspectives difficiles à circonscrire. Malgré ce problème, les membres du *Conseil de l'Action volontaire* se sont mis à la tâche et après deux ans et demi de travail, ont publié "*GENS D'ACTION*". Nous comptons parmi nous ce soir la présence de madame Françoise Giroux de Québec, et de monsieur Raymond Doyle, du Secrétariat d'Etat, qui sont membres de ce Conseil.

Il y a là un travail de base permettant de réfléchir sur l'action volontaire. Même si certaines des quatre-vingt-une recommandations y gagnaient à être modifiées et que d'autres devaient être ajoutées, ce document va permettre au secteur volontaire de prendre conscience de ses possibilités et aussi de ses besoins.

D'ailleurs, les membres du Conseil de l'action volontaire ont fait état des difficultés matérielles (valeur, temps, accès à l'information) qui ont rendu leur travail très difficile. Pourtant il s'agissait d'un organisme créé par le gouvernement. Ce rapport mérite d'être analysé attentivement, puisqu'il s'efforce de cerner la réalité très complexe que sont les associations bénévoles, afin de chercher les meilleurs critères à leur appliquer afin de formuler des politiques à leur sujet.

"*Gens d'Action*" est un rapport de 81 recommandations (464 pages), préparé par le *Conseil consultatif canadien de l'action volontaire* mis sur pied en novembre 1974 pour faire rapport au Secrétaire d'Etat sur "*La situation actuelle du secteur bénévole, ses problèmes et son potentiel*". Le Conseil devait recommander l'approche à suivre à l'égard de l'action volontaire.

Ce rapport fut présenté au Secrétaire d'Etat, l'Honorable John Roberts, après deux ans et demi de recherches, d'études et de consultations. "*Gens d'Action*" pourrait bien devenir un document de référence pour prévoir le développement de l'action volontaire au Canada, à la manière de l'utilisation des rapports de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme et du Sénat sur la pauvreté au Canada.

Dans ce rapport, l'accent a été placé sur les relations entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole. On a particulièrement souligné l'aide financière, les politiques fiscales et juridiques, la consultation et l'aide non financière.

L'aide pécuniaire qui venait du secteur privé se fait moins abondante, tandis que les besoins augmentent et le nombre de volontaires aussi, du moins si l'on en croit les statistiques canadiennes⁽¹⁾ et américaines⁽²⁾. Aussi, se tourne-t-on de plus en plus vers les gouvernements pour trouver l'aide financière nécessaire. Cela n'est pas sans danger pour l'autonomie des associations bénévoles.

Pour le moment, chaque ministère du gouvernement fédéral établit lui-même ses priorités face aux demandes des associations bénévoles; de plus, il est libre d'établir ses critères d'admissibilité. Cette formule a des avantages de diversité. Il faut se demander si l'uniformisation serait une valeur en soi et ne créerait pas finalement plus d'obstacles. Ce serait plus simple, mais aussi plus rigide.

(1) Novia CARTER, "*Volunteers: The Untapped Potential*", Canadian Council on Social Development, 1975.

(2) Marine MULLER, "*Economic Determinants of Volunteer Work by Women*", Signs, Vol. 1 No. 2, 1975.

L'argument que l'information soit ainsi facilitée et mieux diffusée est plus sérieux, quoiqu'il suffirait de publier une liste des différents programmes d'aide financière et de leurs critères respectifs pour rendre accessibles ces renseignements à tous les intéressés.

Est-il nécessaire, comme le recommanderaient certains, d'établir un organisme central qui verrait à la dispensation des fonds, on ne serait-ce là qu'une autre bureaucratie de plus, dans un pays qui en a déjà plusieurs?

Aussi, le rapport "Gens d'Action", après avoir analysé cette possibilité, ne l'a pas retenue; cependant, il recommande la création d'un centre des ressources pour l'action volontaire (recommandation No 79) et d'un comité (recommandation No 80) qui serait composé de neuf membres dont les deux tiers représenteraient les associations bénévoles et l'autre tiers, les ministères qui ont des programmes de soutien pour les volontaires.

Ce centre devra voir à l'implantation des recommandations du rapport du Conseil consultatif sur l'Action volontaire; il devra s'informer des besoins des associations et des citoyens, et en informer le gouvernement. Il devra s'assurer de l'engagement d'un personnel permanent adéquat et finalement, chaque année, rendre publiques ses activités et recommandations.



De gauche à droite: la présidente de la F.F.Q., Sheila Finestone; la présidente du Conseil régional de la F.F.Q., Huguette Lapointe-Roy et la responsable du Comité des projets spéciaux, Madeleine G. Dubuc.

L'existence même de ce centre est mise en doute par beaucoup de ceux qui oeuvrent dans le domaine et qui préféreraient voir cet argent mis au service des associations bénévoles. D'un autre côté, un bon lobby travaillant consciencieusement pour promouvoir les intérêts des organismes de volontaires pourrait peut-être leur rapporter beaucoup plus à long terme que les argents investis. L'atelier 3 aura à étudier cette recommandation.

Enfin, la consultation avec le gouvernement semble nécessaire à la bonne marche du processus démocratique. Cependant, elle donne lieu à différentes récriminations: les associations ne se sentent pas assez consultées, ni assez écoutées; le gouvernement trouve les associations trop lentes à réagir et souvent mal préparées à défendre leurs avancés.

Pourtant, le processus de consultation est important. Il doit être retenu et rendu le plus efficace possible. Le

centre proposé ne doit pas être un prétexte pour ne pas consulter les associations dont les points de vue sont différents et parfois contraires. Le centre ne doit pas prétendre les représenter. Tout au plus, peut-il les avvertir à l'avance que telle législation se prépare et leur conseiller de préparer ce dossier.

Lors de ce colloque, nous chercherons à préparer la réponse de la Fédération des Femmes du Québec aux recommandations de "Gens d'Action".

Au Conseil régional de Montréal, le comité des projets spéciaux s'est penché sur les 81 recommandations et a formulé certains commentaires que vous retrouvez dans le document que nous vous avons fait parvenir. C'est à vous, dans chaque atelier, d'apporter vos recommandations à notre Conseil pour qu'il puisse prendre position sur "Gens d'Action". La F.F.Q. s'est vue demander son opinion sur ce rapport par le gouvernement. Bien qu'il y ait peu de références spécifiques aux femmes dans "Gens d'Action", les recommandations sont pertinentes pour celles qui oeuvrent dans le secteur bénévole, y assurant divers services.

Le gouvernement canadien a pris l'initiative d'établir un Conseil consultatif de quinze membres pour préparer ce rapport. Il est très important que celui-ci fasse maintenant l'objet d'une étude serrée tant de la part des associations bénévoles que des différents ministères oeuvrant avec le secteur volontaire.

Or, les ministères sont à l'oeuvre depuis plusieurs mois déjà, d'où l'importance pour les organisations bénévoles de faire connaître leur point de vue. Le colloque a été organisé pour faire naître notre point de vue, mais aussi pour sensibiliser nos membres aux problèmes du bénévolat et les amener à y réfléchir.

2 – Quelques réflexions sur le secteur volontaire en général

Quels sont les problèmes auxquels les organisations font face d'une façon générale, soit par la nature même de leur action dans la société, soit par l'évolution rapide des forces en présence dans le monde contemporain?

Dans une société où tout est remis en question, il serait surprenant que ce secteur ne soit pas autant, sinon plus touché que les autres.

Qu'en est-il vraiment? Bien que les statistiques canadiennes (50%) autant qu'américaines (37%) démontrent que de plus en plus de gens s'engagent librement dans des activités volontaires, les organisations éprouvent de grandes difficultés à exercer leurs activités.

Les raisons de leurs difficultés, c'est qu'on leur demande de plus en plus de choses, et que plus de gens leur font des demandes. Or, si le nombre des volontaires s'accroît, le nombre des personnes capables de leadership ne s'accroît pas aussi vite (manque de temps, crainte des responsabilités, manque d'expérience, de confiance en soi, etc.).

De là, surgit la nécessité de recruter du personnel permanent et rémunéré qui permettra aux volontaires de fonctionner en ne donnant que quelques heures par semaine, ou seulement de temps à autre.

Plusieurs associations utilisent mal ou peu leurs volontaires, faute d'un encadrement suffisant par d'autres volontaires ou de fonds permettant l'engagement d'animateurs qualifiés, capables d'augmenter sensiblement le taux d'utilisation des bénévoles.

D'ailleurs, la situation de tout le secteur est paradoxale, comme l'écrit fort bien Blaise Lefebvre dans une étude sur les organismes volontaires francophones cana-

diens. Il ajoute: "Il s'agit d'une institution privée qui ne consomme, ni ne produit et qui s'arroge des fonctions et des droits du public. Dans cette perspective, vouloir clarifier le statut du secteur volontaire nécessite une remise en question des deux autres secteurs et de leurs droits et devoirs respectifs."

Pour lui, face au secteur privé, il y a le secteur public, c'est-à-dire gouvernemental et ce troisième secteur, le secteur volontaire dont le rôle est assez mal défini.

Pour le gouvernement aussi, il y a trois secteurs avec lesquels il doit négocier, mais sa perception est différente. Les trois secteurs ne sont pas les mêmes. Il y a le monde syndical, le monde des entreprises et celui des volontaires.

Les organisations volontaires hésitent beaucoup à se percevoir comme un troisième secteur, un secteur bien plus faible que les autres, peu ou mal organisé, se divisant en groupes de pression, groupes de service, de promotion des arts, du sport, etc. Craignant d'être regroupés pour être plus facilement manipulés, les organismes tiennent farouchement à leur autonomie. Ils s'inquiètent même d'un regroupement fait par ceux des leurs qui pourraient faciliter certaines tâches, mais risqueraient de passer pour être leur porte-parole.

Aussi, le comité national des organismes volontaires qui regroupe 92 organisations bénévoles nationales a surtout comme but de travailler à des objectifs précis (abattements d'impôts, tarif postal, information, liaison entre les organismes et contact avec le gouvernement) mais jamais, au grand jamais, être leur porte-parole!

Etant donné la faiblesse économique de tout le secteur, il est peut-être souhaitable qu'on y soit jaloux de sa liberté, car les rapports de forces sont très inégalement répartis, et le dirigisme de l'Etat n'est pas une crainte sans fondement; mais mieux structuré, le secteur volontaire résisterait mieux aux pressions des gouvernements et pourrait mieux se faire entendre. C'est là, du moins, l'avis de plusieurs.

Quoi qu'il en soit, de nouvelles sources de financement doivent être trouvées, spécialement du côté de la fiscalité, puisque cela favoriserait l'autonomie des associations bénévoles tout en les aidant.

3 – Thème des quatre ateliers

Etant donné les limites de temps qui sont les nôtres, nous avons divisé en 4 ateliers le travail qui doit être fait par nous ici, ce soir, ainsi:

- 1- La situation actuelle de l'action volontaire et son climat interne (recomm. 1 à 26) fera l'objet des ateliers 1A, 1B, 1C;
- 2- Le financement de l'action volontaire et la responsabilité du gouvernement (recomm. 27 à 48) seront étudiés par les ateliers 2A et 2B;
- 3- La situation juridique et fiscale des associations bénévoles et l'aide non financière (recomm. 49 à 81) seront vues par l'atelier 3A;
- 4- Un 4e atelier cherchera à préciser des domaines où des recommandations précises qui auraient été oubliées ou mises de côté par "Gens d'Action". 4A.

Dans chaque atelier, vous retrouverez, en plus de l'animatrice, des personnes-ressources, avocats, comptables ou relationnistes, selon vos besoins.

Situation actuelle de l'action volontaire

Les ateliers 1A, B, C, étudieront le rôle de l'action volontaire, les arguments en sa faveur, les libertés fon-

damentales dont elle a besoin pour se développer sans tomber peu à peu sous l'emprise du gouvernement.

On s'y intéressera aussi à la formation du bénévole, au remboursement de ses dépenses et à bien d'autres aspects de l'action volontaire.

Financement

Les ateliers 2A et 2B s'attaqueront aux moyens d'assurer par un financement divers l'autonomie de l'action volontaire. Ils essaieront de dégager les moyens utiles pour éviter qu'à chaque année, un nombre incroyable d'heures volontaires soient perdues à la préparation de projets qui seront refusés ou à toutes sortes de démarches qui resteront sans suite.

On étudiera l'interaction entre le gouvernement fédéral et les associations bénévoles essayant d'établir des critères précis pour les octrois et pour l'évaluation.

Situation juridique et fiscale et aide non financière

Il s'agit de prévoir des procédures d'incorporation simples, une nouvelle définition d'organisme de charité correspondant à la réalité contemporaine. Il s'agit de retirer à Revenu-Canada l'enregistrement et la radiation des associations et de les confier au Secrétariat d'Etat qui connaît mieux les associations et leurs besoins. Enfin cet atelier étudiera les recommandations ayant trait à l'aide non financière telle que locaux, télex, lignes téléphoniques pouvant être mis à la disposition d'associations bénévoles après les heures d'affaires. Finalement, cet atelier étudiera l'opportunité de la création d'un centre de ressources de l'action volontaire.

Carences du rapport

Il s'agira de trouver de nouvelles pistes de développement et de fonctionnement pour l'action volontaire. L'étude, recommandation par recommandation, étant confiée aux autres ateliers, ce n'est que très accessoirement qu'on s'y penchera sur une recommandation précise de "Gens d'Action".

Par ailleurs, dans les autres ateliers, si l'étude d'une recommandation menait à une autre suggestion tout à fait nouvelle, il ne faudrait pas la négliger, même si dans notre rapport, elle sera peut-être placée sous l'entête des nouvelles recommandations.

4 – Après cette consultation

A la suite de ce colloque, la Fédération des Femmes du Québec a l'intention de préparer un rapport qu'elle fera parvenir au Secrétariat d'Etat, à toutes les personnes-ressources. Il sera disponible pour ses membres au congrès de la Fédération, les 5, 6 et 7 mai prochain, et à l'assemblée annuelle du Conseil régional de Montréal. Toute personne qui ne pourra assister à ces réunions et désirerait recevoir le rapport, pourra en faire la demande à la Fédération des Femmes du Québec, 1600 rue Berri, Montréal.

Nous espérons que chaque atelier travaillera avec dynamisme et saura appuyer les recommandations valables, les améliorer s'il y a lieu et en ajouter d'autres, s'il le peut.

Bonne soirée!

Madeleine Gariépy-Dubuc,
présidente du Comité des projets spéciaux
du Conseil régional de Montréal

Listes des animatrices

Anne-Marie Dionne
Lawrence Gamache
Madeleine Gariépy-Dubuc
Huguette Lapointe-Roy
Gaby Lasry
Chantal Leduc
Dorothée Lorrain

Personnes-ressources aux ateliers

Pierrette Bariteau-Cambron, spécialiste en relations publiques
Serge Chevalier, comptable
Pierrette McConomy, avocate
Jacqueline Paradis, comptable
Marie-Andrée Prénoveau, avocate

Associations et régions représentées au colloque

Associations affiliées à la F.F.Q.

Association des diplômés en économie familiale
Association des familles monoparentales du Bas-Saguenay
Association des femmes diplômées des Universités (Montréal)
Association des femmes diplômées des Universités (Québec)
Association des veuves de Montréal
Centre d'information et de référence pour femmes
Cercle des rencontres du mercredi
Conseil national des femmes juives
Fédération des femmes des services communautaires juifs
Junior League of Montreal
Ligue des citoyennes de Jonquière
Montreal Lakeshore University Women's Club

Mouvement des femmes chrétiennes
Regroupement des garderies région six C
Service d'information intercommunautaire - Forum des citoyens âgés
Société d'études et de conférences (Montréal)
Société d'études et de conférences (Québec)
Voix des femmes
Y.W.C.A.
F.F.Q. - Montréal: Le Bénévolat au service des jeunes
F.F.Q. - Québec: La popote roulante
F.F.Q. - Québec: Service d'entraide aux veuves du Québec

Associations non affiliées à la F.F.Q.

Centre d'action bénévole de Québec
Centre hospitalier Saint-Charles Borromée
Centre métropolitain pour handicapés visuels

Conseils régionaux affiliés à la F.F.Q.

Conseil régional de Montréal
Conseil régional de Québec
Conseil régional du Saguenay-Lac Saint-Jean
Conseil régional de Thetford Mines

Autres régions

La Beauce
Charlesbourg

Organismes gouvernementaux représentés

Consult-Action, du Conseil du Statut de la femme (Québec)
Bureau de l'Honorable Marc Lalonde chargé de la situation de la femme (Ottawa)
Secrétariat d'Etat - Programme de la promotion de la femme (Ottawa)

RAPPORT SYNTHÈSE DES DÉBATS EN ATELIERS

Dans le rapport-synthèse des débats, vous trouverez les grands axes de discussion du rapport *Gens d'Action*. Cette synthèse met en évidence le rapport intégral ainsi que les recommandations de l'atelier intitulé *Carences dans le rapport Gens d'Action*, ainsi que les points majeurs qui suscitent une approche présentée de façon originale sur l'action volontaire dans le travail des autres ateliers.

Vous trouverez en annexe les propositions des ateliers pour chacune des recommandations du rapport *Gens d'Action*.

1 — Portée générale du rapport

D'une façon générale, les participantes au colloque appuient les recommandations du rapport *Gens d'Action* et reconnaissent le peu d'encouragement fait à l'action volontaire. L'absence de conditions pour favoriser leur participation témoigne du manque d'intérêt du gouvernement pour ce secteur d'activité.

1.1 — Vision générale de l'action volontaire

Le rapport *Gens d'Action* ne comporte pas de vision générale de l'action volontaire. Il ne représente qu'une amorce permettant de façon subséquente de dégager une vision plus générale.

1.2 — Autres dimensions de l'action volontaire

Comme ce rapport n'élabore pas de recommanda-

tions sur l'utilisation sociale de l'action volontaire, certaines possibilités de l'action volontaire n'ont pas été étudiées, à savoir l'action volontaire perçue comme:

- une formule de réadaptation, de réhabilitation et de réinsertion sociale pour les délinquants en première instance auxquels on offre cette alternative plutôt que des peines de prison et des amendes. Cette possibilité existe à Victoria (Colombie-Britannique) et porte le nom de "Diversion Program". Au Québec, il s'agit de projets-pilotes poursuivant les mêmes objectifs.
- une alternative aux chômeurs en recherche active d'emploi
 - pour maintenir leur compétence et leur motivation personnelle
 - pour acquérir de nouveaux apprentissages qui servent à réorienter leur vie professionnelle, sans préjudice à leur droit aux prestations d'assurance-chômage.

2 — Relations gouvernementales, décentralisation et consultation

Le rapport *Gens d'Action* propose des recommandations dont la mise en oeuvre relève de divers paliers de gouvernement. En même temps, le rapport propose une politique de décentralisation des services gouvernementaux fédéraux d'aide à l'action volontaire.

Le rapport souhaite l'organisation de consultations auprès des bénéficiaires d'aide. Le rôle de ces consultations consiste à élaborer des critères relatifs à l'action de subventions et à l'évaluation des activités subventionnées.

Le rapport propose même des procédés de consultation (recommandation 78). Il définit comme l'une des tâches du Centre de ressources de l'Action volontaire: "Encourager le gouvernement dans son ensemble, à formuler et à améliorer des programmes d'aide à l'action volontaire ainsi que des mécanismes de consultations." (recommandation 79)

Gens d'Action pourrait être confiée au Centre de ressources de l'Action volontaire, les participantes au colloque déplorent le fait que le rapport ne se préoccupe pas des relations entre les autorités fédérales, provinciales et municipales, d'autant plus qu'elles appuient le principe de la décentralisation.

Le rapport ne met pas de l'avant des mécanismes de concertation et de consultation des associations volontaires, ni de mécanismes qui définissent l'opérationnalisation des recommandations dans un plan articulé qui intégrerait les différents niveaux d'interventions et de juridictions des différents gouvernements.



3 – Centre de ressources de l'Action volontaire

Les participantes au colloque appuient la recommandation proposant la création du Centre de ressources de l'Action volontaire (recommandation 79). Une participante écrit dans un commentaire remis à la fin du colloque:

"La clef du succès de la promotion de l'action volontaire dépend de la structure ordonnée qu'on lui donnera; d'où la grande importance de la création d'un Centre de ressources qui deviendra le noyau d'où émaneront des activités coordonnées." (Alma Lepage)

Les participantes souhaitent cependant que le Centre réponde aux besoins des associations en lui confiant des tâches supplémentaires d'analyse et de conseil pouvant se formuler ainsi:

1. analyser les secteurs d'activités, les types de bénévolat selon le niveau et le milieu donnés.
2. faire une typologie des diverses actions que peuvent entreprendre des bénévoles.
3. créer un centre d'orientation, de références et d'information en vue de faciliter aux associations et aux bénévoles le choix de leur action selon les deux grands axes actuels du bénévolat: le service actif ou la réflexion en vue de l'action sociale.
4. a) étudier et établir le profil de vie d'un(e) bénévole en tenant compte de sa motivation aux différentes étapes de sa vie; analyser les raisons pour lesquelles ces différents cycles de développement existent.

- b) établir une corrélation entre ce profil et la vie des associations.

La création du Centre de ressources de l'action volontaire suppose la mise sur pied d'un comité de l'action volontaire (recommandation 80) dont les deux tiers seraient composés de représentants de l'action volontaire pour mieux servir les besoins de la communauté.

4 – Financement de l'action volontaire

Le financement des organismes volontaires demeure le problème majeur de l'action volontaire. Trop de temps, trop de ressources et d'énergies sont consacrés à la recherche de fonds par les associations au détriment de l'action volontaire.

4.1 – Subventions de fonctionnement

Les participantes appuient donc la recommandation du rapport *Gens d'Action* suggérant que le gouvernement formule un ensemble général de politiques concernant le versement de subventions de fonctionnement (recommandation 39) en tenant compte de la réalité de la conception, de l'exécution, de la réalisation de l'évaluation et des réajustements des programmes d'action des organismes bénévoles. De plus, le gouvernement doit permettre le financement d'organismes régionaux.

Plutôt que de retirer une subvention à un organisme, le gouvernement devrait explorer avec lui des solutions plus acceptables. (réinsertion dans les réseaux d'Etat, autofinancement, etc.)

Dans certains cas, une subvention moindre pourrait permettre à l'organisme de fonctionner, une fois son projet mis en marche et bien rodé. Dans le cas de certains services communautaires, la subvention devrait être retirée progressivement au lieu d'être brutalement supprimée.

4.2 – Services regroupés

Afin de minimiser les coûts d'opération des associations, les participantes proposent que le gouvernement finance des services regroupés mis à la disposition des bénévoles tels: local, photocopie, équipement, téléphone, secrétariat.

Dans cette optique, pour surmonter les obstacles à la communication, les participantes ont appuyé fortement la recommandation au Secrétariat d'Etat d'étudier la mise en oeuvre de mesures spéciales, en collaboration avec un comité d'associations bénévoles. (recommandation 66)

4.3 – Aide non financière

Le principe qui devrait régir l'aide non financière est l'*utilisation maximale* du réseau public de services mis à la disposition des associations: réseau scolaire, réseau sportif municipal, réseau des affaires sociales, etc. Les organismes bénévoles devraient avoir accès gratuitement aux réseaux d'Etat.

4.4 – Loteries

Les loteries diminuent les dons faits aux organismes bénévoles. Les participantes au colloque, suggèrent que les *bénéfices d'une ou de plusieurs loteries* soient versés aux organismes volontaires au prorata de leurs besoins. Ces versements pallieraient en partie les difficultés que rencontrent les organismes pour la levée de fonds. (recommandation 32)

5 – La situation juridique et fiscale des associations bénévoles

5.1 – Notion d'organisme de charité

Considérant que la notion d'organisme de charité est restrictive et ne recouvre pas la réalité des associations bénévoles actuelles, les participantes appuient la recommandation du rapport *Gens d'Action* qui demande au gouvernement de réexaminer la définition de la notion d'organisme de charité et de lui substituer une définition juridique plus conforme à la réalité de l'action volontaire.

5.2 – Enregistrement pour fins d'impôt sur le revenu

Les participantes souhaitent que la notion d'organisme de charité soit souple et réaliste. Revenu Canada, dont le rôle principal est la perception de l'impôt, ne semble pas le ministère approprié pour assumer la responsabilité de l'enregistrement et de la radiation des associations.

Les participantes appuient la recommandation du rapport qui suggère de *retirer à Revenu Canada la responsabilité de l'enregistrement et de la radiation des associations de charité* et de les confier au Secrétariat d'Etat qui doit être autorisé et encouragé à adopter une vision plus large des buts et des activités des associations bénévoles.

6 – Etude des dispositions fiscales concernant les dons

Les participantes constatent le peu d'encouragement reçu par les citoyens et les diverses sociétés de la part du gouvernement en matières fiscales pour augmenter les dons aux associations volontaires.

Les participantes appuient la recommandation (57) qui suggère au gouvernement d'entreprendre une étude en profondeur des relations entre la Loi de l'impôt sur le revenu et les dons de charité au Canada, en vue de susciter des dons à l'action volontaire.

6.1 – Dons personnels

Les participantes appuient donc en conséquence, la recommandation qui suggère que la déduction forfaitaire de \$100.00 soit conservée pour les dépenses médicales seulement et considérée comme un élément distinct. Tous les dons de charité assortis d'un reçu devraient être déduits en surplus jusqu'à concurrence du pourcentage maximal.

6.2 – Dons des sociétés

Pour inciter les sociétés à donner davantage, les participantes suggèrent que les dons de charité soient considérés comme une dépense de nature courante et que la déduction ne soit pas limitée à 20% du revenu net de l'entreprise.

7 – Remboursement des dépenses des bénévoles par un montant forfaitaire

L'établissement d'une politique de remboursement des frais des bénévoles serait une mesure favorable à l'action volontaire.

Le remboursement des frais de dépenses des bénévoles peut se faire par le versement d'une allocation ou d'un *montant forfaitaire*, (recommandation 21).

Les participantes remarquent avec justesse que le mot *rémunération* devrait être remplacé par les mots

montant forfaitaire. Le mot *rémunération* désigne dans la langue française le salaire versé à un employé contre le travail effectué.

8 – Centres de recherche pour l'action volontaire

Le secteur volontaire manifeste souvent des besoins d'expertise, de recherche et d'analyse qui ne sont pas comblés par les centres de recherche des universités dont la vocation ne répond pas aux besoins et aux urgences du secteur volontaire.

Les participantes recommandent la création de centre de recherche à base et à vocation communautaire qui orientent leurs travaux en fonction des besoins et des objectifs de l'action volontaire.

De même, pour favoriser la compréhension de la part des Universités du secteur volontaire, les participantes recommandent que les Conseils d'administration des Universités accueillent des représentants de ce secteur.

Réactions des participantes

Cette partie du rapport ne constitue pas un sondage systématique de l'appréciation du colloque par les participantes. Les réponses les plus significatives et les plus représentatives ou les réflexions les plus intéressantes sont mises en relief pour votre information.

1 – Face au document de travail

Les participantes déplorent d'une façon générale "La traduction désastreuse de notre outil de travail", la "traduction littérale" qui rendent les phrases, "touffues" et les recommandations "difficiles à comprendre".

Une recommandation de l'atelier 3 suggère:

"Que les recommandations soient formulées dans un français meilleur"... "Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire..." Notre grand-père Boileau"

2 – Face aux animatrices et à l'organisation du colloque

Les participantes aux ateliers sont unanimes pour féliciter leurs animatrices et pour "reconnaître la qualité du travail de préparation".

"Toute la structure organisationnelle a permis des échanges dynamiques et conservé l'intérêt constant des participantes". Claudette Robin, du regroupement des garderies de la région 6C.

3 – Face à la procédure d'ateliers

Les participantes ont apprécié la procédure d'ateliers: "Appréciation du partage du travail de secrétaire. Appréciation des informations complètes dès le point de départ". Hortense Roy, du Secrétariat d'Etat.

"Extraordinaire cette idée de répartir le travail de secrétariat."

Certaines participantes ont déploré le manque de temps.

4 – Face aux personnes-ressources

Les participantes ont estimé que "les personnes-ressources étaient vraiment compétentes".

Un rapport complet du colloque a été préparé par Lise Chevrier-Doucet. Il est disponible sur demande en téléphonant au Secrétariat de la F.F.Q. à 844-7049.

Gens d'action

Alléger l'imposition des dons

par Renée Rowan

Reconnaissant le manque d'encouragement donné aux organisations volontaires, la Fédération des femmes du Québec endosse la recommandation du rapport Gens d'action souhaitant que le gouvernement fédéral entreprenne une étude en profondeur de la Loi sur l'impôt en regard des dons de charité. Dans le système actuel, la plupart des contribuables ne sont pas encouragés à donner en faveur des associations bénévoles, les règlements ne favorisant pas les donateurs de façon égale.

En vertu des présents règlements, tout don charitable peut être déduit du revenu imposable — jusqu'à un maximum de 20% du revenu imposable; le coût réel du don est directement lié au taux d'imposition marginal du contribuable. De fait, ce coût varie entre 100% et 40%. Les contribuables au revenu le plus élevé sont en mesure de "subventionner" des organisations volontaires pour le coût modique de 40 cents par dollar de don. Les contribuables qui ont un revenu plus faible doivent payer une plus grande proportion de leurs dons. En termes plus simples, les règlements actuels offrent aux contribuables différentes conditions pour faire des dons, dépendant de leur revenu.

Réunies en colloque ces jours derniers pour étudier les 81 recommandations du conseil de l'action volontaire contenues dans le rapport Gens d'action, les participantes à l'atelier sur la fiscalité ont reconnu la nécessité d'amender la loi sur l'impôt de façon à ce que la déduction forfaitaire de \$100 ne s'applique qu'aux seuls frais médicaux. Tous les dons de charité assortis d'un reçu devraient être déduits en surplus jusqu'à concurrence du pourcentage maximal. Il est également recommandé, dans le but d'inciter les gens à faible revenu à donner davantage, d'étudier la possibilité d'accorder à ces contribuables des crédits fiscaux ou des déductions accrues. La moitié des bénévoles sont des gens gagnant moins de \$12,000 par année. Peut-être seraient-ils encouragés à donner non seulement de leur temps mais aussi de leur argent si une telle disposition fiscale existait.

Le rapport Gens d'action — un épais volume de 464 pages — a été préparé par le Conseil consultatif canadien de l'action volontaire mis sur pied en novembre 1974 par le gouvernement central pour étudier la situation actuelle du secteur bénévole, ses problèmes et son potentiel et recommander au Secrétariat d'Etat l'approche à suivre à l'égard de l'action volontaire. Ce comité de 15 membres comprenait cinq Québécois: Francine Giroux, Madeleine

Joubert, Gérard Lévesque, Robert Racette et Shirley Cossman.

L'accent, dans cette étude, est surtout mis sur les relations entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole. Les relations provinciales y sont à peine touchées et on n'y trouve que quelques timides recommandations concernant le secteur privé. On s'y attardé particulièrement à l'aide financière, les politiques fiscales et juridiques, la consultation et l'aide non financière.

Gens d'action recommande la création d'un centre de ressources pour l'action volontaire. Ce centre devra voir à l'implantation du rapport du Conseil consultatif, il devra s'informer des besoins des associations et des citoyens et en informer le gouvernement, s'assurer d'un personnel permanent et adéquat et, finalement, chaque année, rendre publiques ses activités et recommandations.

Dans sa présentation, à l'ouverture du colloque, la responsable du comité des projets spéciaux du Conseil régional de Montréal de la FFQ — à qui on a confié l'initiative de cette rencontre — Mme Madeleine Gariépy-Dubuc, a souligné que l'existence même de ce centre est mise en doute par beaucoup de ceux qui oeuvrent dans le domaine et qui préféreraient voir cet argent mis au service des associations bénévoles. "D'un autre côté, a-t-elle souligné, un bon lobby travaillant consciencieusement pour promouvoir les intérêts des organismes volontaires pourraient peut-être leur rapporter beaucoup plus à long terme que les argents investis." Les membres du comité spécial de la FFQ et les participantes à l'atelier chargé d'étudier cette recommandation se sont ralliés à ce dernier point de vue.

Quant à la consultation avec le gouvernement, a noté Mme Dubuc, elle semble nécessaire à la bonne marche du processus démocratique. Mais elle donne lieu à différentes récriminations: les associations ne se sentent pas assez consultées, ni assez écoutées; le gouvernement trouve les associations trop lentes à réagir et souvent mal préparées à défendre leurs avancés. "Le processus de consultation est important, a-t-elle affirmé, il doit être retenu et rendu le plus efficace possible et le Centre proposé ne doit pas être un prétexte pour ne pas consulter les associations dont les points de vue sont différents et parfois contraires, le centre ne doit pas prétendre les représenter. Tout au plus, peut-il les avertir à l'avance que telle législation se prépare et leur conseiller de préparer ce dossier."

Le gouvernement a demandé à la FFQ son opinion sur le rapport Gens d'action. A la suite des rencontres du comité spécial formé à cet effet et du colloque de ces jours derniers, la FFQ préparera un rapport qui sera envoyé au Secrétariat d'Etat et rendu public à l'occasion de son congrès annuel qui aura lieu au Mont Gabriel les 5, 6 et 7 mai.

CONSEILS RÉGIONAUX

Saguenay-Lac St-Jean

Suite aux élections tenues le 29 mai dernier, nous vous faisons part, par la présente de la composition de l'exécutif pour la saison 1978-1979.

Madame Colette Brochu, présidente
Madame Hélène Giasson, présidente ex officio
Madame Suzanne Bonneau, vice-présidente
Madame Louisette Gauthier, secrétaire
Madame Francine O. Gagnon, trésorière
Madame Régine H. Caron, relationniste
Madame Michelle Parent, comités

Pour votre information, nous vous faisons part des

élections suivantes, comme représentant des usagers dans les centres hospitaliers:

Centre Hospitalier de Chicoutimi: madame Irène Pré-vost-Gravel

Centre Hospitalier de Jonquière: Madame Suzanne B. Bonneau

Centre Hospitalier de Jonquière: Madame Renée B. Maltais.

NOMINATION:

Au Comité provincial de Protection de l'Enfance: Madame Suzie Fortin de Chicoutimi Nord.

Thetford Mines

Elections au Conseil Régional de Thetford-Mines

présidente: **Carole E. Bédard**
vice-présidente: **Lise C. Olivier**
secrétaire-trésorière:

Québec



L'Honorable Monique Bégin et Lucille Brunet.

SERVICE D'ENTRAIDE AUX VEUVES DE QUEBEC

Lors du congrès de mai 1978...

Le ministre Monique Bégin a remis à Lucille Brunet une subvention du gouvernement fédéral pour la réalisation du projet du gouvernement fédéral pour la réalisation du projet de **service d'entraide aux veuves de Québec**.

Montréal

Elections au Conseil régional de Montréal

Présidente:
Anne-Marie Dionne
1ère Vice-présidente:
Marcelle Bissonnette
2ème Vice-présidente:
Gaby Lasry
3ème Vice-présidente:
Lawrence Gamache
Secrétaire:
Louise Gosselin
Trésorière:
Laura-Berthe Beaulieu

La nouvelle présidente
du Conseil régional
de Montréal,
Anne-Marie Dionne.



CONSEILS RÉGIONAUX (suite)



De gauche à droite: La récipiendaire du prix Cécile-Roland Bouchard, Olivette Babin, la présidente de la F.F.Q., Sheila Finestone, Cécile Roland-Bouchard, la présidente du Conseil régional du Saguenay-Lac Saint-Jean, Hélène Giasson.

Le 26 avril 1978, Olivette Babin recevait le prix **Cécile-Roland-Bouchard** comme femme de l'année au Saguenay-Lac Saint-Jean. Ce prix créé par le Conseil régional de Chicoutimi en l'honneur de l'ancienne présidente du Conseil Cécile Roland-Bouchard a été remis à Madame Babin en la présence de la présidente provinciale de la F.F.Q. Sheila Finestone et de la présidente du Conseil régional de Saguenay-Lac Saint-Jean Hélène Giasson.

Femme de l'année

Mme Olivette Lévesque-Babin

par Andrée Brassard

JONQUIERE — Mère de 14 enfants, très active dans les milieux sociaux de la région et fondatrice de nombreux mouvements de caractères divers touchant autant la femme que la société qui l'entoure, Mme Olivette Lévesque-Babin vient d'être choisie comme première récipiendaire du prix Cécile-Roland-Bouchard.

Institué cette année par le Conseil régional de la Fédération des femmes du Québec, pour rendre hommage à une femme de la région et plus généralement pour souligner le travail des femmes, ce prix n'est pas uniquement basé sur la popularité mais aussi et surtout sur la valeur de la personne.

Originaire de La Baie, cette femme n'a pas manqué d'attirer l'attention depuis sa jeunesse alors qu'à l'âge de 17 ans, elle obtenait un brevet d'enseignement. Après quelques années d'enseignement, elle se marie et travaille dans l'ombre pour éduquer ses 14 enfants. Tra-

vail qu'elle qualifie elle-même de difficile et souvent d'astreignant tout en apportant des compensations extraordinaires qui lui ont permis de poursuivre une évolution constante.

C'est à la mort de son mari qu'elle décide de s'impliquer encore plus concrètement dans le milieu "pour remplir une solitude douloureuse", dit-elle.

Elle fait ses premières armes au sein de l'AFEAS pour devenir rapidement membre de l'exécutif régional de 1970 à 1974. Pendant ces quatre années, elle mène également une carrière politique en occupant le poste de conseiller municipal aux côtés du maire Laurier Simard, alors maire de Port-Alfred.

Mme Lévesque-Babin s'est également fait apprécier dans les milieux scientifiques après avoir mené une étude détaillée sur la récupération du recyclage dans le cadre d'un projet PIL. Les conclusions de l'étude faisaient partie de la documentation du gouvernement canadien lors des audiences sur l'environnement de l'Organisation des Nations unies.

Par ailleurs, Mme Babin siège sur un comité consultatif national de la Société Radio-Canada qui voit à la programmation religieuse de langue française sur le réseau.

Enfin, parmi ses autres réalisations, il faut souligner que Mme Babin a fondé le club de l'Age d'or de la Baie ainsi que l'Association des familles monoparentales dans cette même localité.

Mme Babin occupe toujours le poste de directrice du centre d'hébergement pour femmes en difficulté de La Baie, dont elle est également la fondatrice.

Le Réveil du Saguenay-Lac Saint-Jean, le 26 avril 1978

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS-MEMBRES

- Association des diplômés en économie familiale
- Au bas de l'échelle
- Association de familles monoparentales bas-Saguenay "La Ruche"
- Association de familles monoparentales de l'Estrie Inc.
- Association des femmes autochtones
- Association des femmes diplômées des universités (Mtl)
- Association des femmes diplômées des universités (Québec)
- Association des veuves de Montréal
- Communauté sépharade du Québec
- B'nai B'rith women council
- Cercle des femmes journalistes
- Cercle des rencontres du mercredi inc...
- Cercle social Marguerite d'Youville
- Centre d'information et de références pour femmes
- Club culturel humanitaire Châtelaine
- Fédération des femmes des services communautaires Juifs
- Junior league of Montreal Inc.
- Ligue des femmes du Québec
- Montréal Lakeshore university women's club
- Mouvement des femmes chrétiennes
- National council of jewish women
- Sherbrooke and district university women's club
- Société d'étude et de conférences (Mtl)
- Société d'étude et de conférences (Québec)
- Voix des femmes
- YWCA
- Regroupement des garderies région six C
- Association des auxiliaires bénévoles de l'hôpital de Jonquière
- La Ligue des Citoyennes de Jonquière
- Au Bas de l'Echelle.

ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES

L'Association des femmes autochtones est devenue membre de la Fédération des femmes du Québec. Lors du dernier congrès, des représentantes de cette association ont expliqué les buts, les objectifs et le fonctionnement de leur association. La F.F.Q. appuie la démarche des femmes indiennes et inuites pour faire reconnaître leurs droits depuis au moins l'Assemblée générale de 1973.

Boucherville, 24/5/78

Mme Sheila Firestone
Présidente de la FFQ
1600 rue Berri
Montréal

Bonjour Sheila,

Merci pour la belle fin de semaine passée avec vous toutes, elles ont été gentilles avec nous, et un merci pour la surprise que vous m'avez faite de pouvoir faire connaître à toutes les invitées, l'Association des Femmes Autochtones, qui ont toutes les mêmes préoccupations, les mêmes désirs et en plus un handicap, la perte de notre identité, et je crois qu'elles sont de tout cœur avec nous.



Je viens de recevoir une invitation du Conseil de bande de Pointe-Bleue, à une rencontre avec eux. Mais je l'ai reçue trop tard, la rencontre était pour le 23 mai et j'ai reçue la lettre le 23 j'ai essayé aujourd'hui d'appeler le Gérant, mais je n'ai pas pu lui parler. Je voulais m'excuser de ne pas m'être présentée ni le retard qu'il a eu dans la poste et lui demander un autre rencontre. C'était pour parler du fameux règlement, les membres de Pointe-Bleue avec la directrice se sont rendues, elles n'ont pas eu de réactions de la part du Conseil de Bande, aucune réponse.

Ils ont émis un autre règlement il y a quelques semaines, je vous envoie le dit règlement, nous avons mis encore notre opposition mais aucune réponse. J'espère qu'au niveau du gouvernement, il va se passer quelque chose d'ici juin.

Merci pour le bulletin, qui est très intéressant. J'aimerais à avoir plus de renseignement si c'était possible pour les cours de Vie politique, ça doit être très intéressant et enrichissant.

Bon assez parler de nous, parlons un peu de vous, vous allez bien j'espère, le temps des vacances s'en vient, tout le monde en a besoin à espérer que nous aurons un bel été.

Donc bonjour à bientôt

Une des vôtres
Evelyn O'Bonsaum Lamirande

COURS SUR LA CONDITIONS FEMININE A L'UNIVERSITE CONCORDIA

Les départements d'Histoire et des Etudes interdisciplinaires de l'Université Concordia offrent durant la session d'été (6 juillet - 16 août) deux cours orientés dans une perspective féministe: A history of feminism in English and French Canada (list L290) et Selected topics in women's studies: women in canadian literature (inte L307 and L309). Le Sénateur Thérèse Casgrain, l'historienne Michèle Jean et l'écrivain Naomi Griffiths seront des conférencières invitées dans le cadre du cours sur l'histoire du féminisme au Canada.

Les étudiant(e)s inscrits à ces cours ont la possibilité d'écrire leurs travaux en français; chacun de ces cours accorde 6 crédits.

Inscription: Tél.: 482-0320

Department of History, poste 460

Department of Interdisciplinary Studies, poste 517

AGENDA

1978 15 mai: Assemblée générale de l'A.F.D.U. à 20 heures 30, à la résidence de la présidente, Yseult B. Taschereau, au 3788 avenue Grey, Notre-Dame de Grâce (entre le Ch. de la Côte St-Antoine et Notre-Dame de Grâce). La soirée débutera à 18 heures 30 par un "vin et fromages". Tous les membres sont bienvenus moyennant une contribution l'association de \$10.00. Téléphonez à Yseult B. Taschereau, 488-4549.

1978 — 16 et 17 juin: Prochaine réunion du conseil de la F.C.F.D.U. à Halifax.

1978 — 24 août au 3 septembre: Visite du Groupe de Paris de l'A.F.F.D.U.

1979 — du 12 au 17 août: Réunion triennale de la F.C.F.D.U. qui doit avoir lieu à Québec, sur le Campus de l'Université Laval.

Cercle des rencontres du mercredi

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1978-1979

Louise Gros, présidente
Francine Dumais, vice-présidente
Suzanne Laurin, secrétaire
Monique Petit, trésorière
Monique Drolet, recherchiste
Claire Lecompte, resp. du journal
Muriel Darveau, publiciste
Nicole Villeneuve, resp. de la restauration
Michelle Charbonneau, conseillère

Junior League

WHAT IS A JUNIOR LEAGUE?

A Junior League is not an end in itself. It is a vehicle for carrying out the purpose of all Junior Leagues, i.e.

- to promote voluntarism;
- to develop the potential of its member for voluntary participation in community affairs; and,
- to demonstrate the effectiveness of trained volunteers.

A League carries out its purpose by providing its members with a varied and balanced program of opportunities

A. Opportunities for on-the-job training

1. through involvement in the League and in community betterment.
2. through involvement in the responsibilities relating to maintaining the vehicle (the Junior League) at a high efficiency level.

B. Funds

1. to enable the most thorough research, most sophisticated program planning and implementation, and best possible training and professional guidance.
2. to enable excellent educational programs for the membership.

It remains, then, that every type of involvement in or through a Junior League, regardless of whether it is referred to as a project, program, activity, event, placement, League or community board or committee res-

ponsibility, should be undertaken to support directly the common purpose of the Junior Leagues and/or

to indirectly support this purpose, through a strategy designed to help the League meet its individual goals or objectives which relate to the successful realization of its full potentialities as a dynamic force in the community. In such a situation, the selection of the program and of the volunteer(s) is critical. It must be recognized, moreover, that this type of effort or undertaking, like the League, is not an end in itself.

When you are asked, "What is the Junior League?", do you have an answer?

We all know that our main purpose is to train our members for effective participation in the community. However, what a Junior Leaguer offers the community after her League training is more than just her hands; she offers her mind, her capabilities ripe for responsibility, her sensitivity to people, and her service as a leader.

WHAT ARE WE?

The Junior League of Montreal is an organization of young women dedicated to the belief that voluntarism is a serious responsibility of citizenship. The Montreal League, founded in 1912, is one of more than 235 leagues, with over 120,000 individual members in the United States, Mexico and Canada. These are all members of The Association of Junior Leagues with headquarters in New York.

Membership is open to women between the ages of 18 and 37, who wish to train for roles of responsibility in the community. Currently there are 369 members, of whom 118 are Actives and 126 are Sustainers. Active members commit themselves in the field of social service, education and the arts. Women who have reached 42, the age limit for active membership, retain their affiliation as sustaining members and continue to give leadership in the community in other endeavours.

The Junior League is unique in training its members to gain specialized skills. Volunteers participate in many workshops, conferences, and courses in such areas as Career Development, Association Management Process, public speaking and group dynamics.

WHEN DO WE WORK?

Voluntarism does take time... last year active members totalled over 300 hours a week on our projects and programs.

The Junior League of Montreal "officially" operates from September through June. However, we are slowly slipping into a year-round operation.

Members do have other commitments: family, jobs and other community work. One of the great strengths of voluntarism is its flexibility. A period of heavy time commitment can be followed by a far lighter involvement. "Volunteer" does not mean someone with unlimited free time... usually it means someone with carefully planned time.

HOW TO JOIN

Sponsorship is the information process which will assist prospective members in joining the Junior League. Proposed members, between the ages of 18 and 37, must have resided in the Montreal area prior to election.

They shall have received an orientation in the privileges and responsibilities of League membership and shall agree to engage in community service according to the program of this league.

For further information, please call 486-9866 or write
The Junior League of Montreal
366 Victoria Avenue
Montreal, Quebec H3Z 2N4

HERE ARE OUR NEW ACTIVE MEMBERS

The Provisional Committee is delighted to Congratulate and welcome our new members on the successful

completion of their provisional year. Most of you have already met a great number of these girls and we hope you will soon have the pleasure of meeting all of them. We are pleased to introduce this talented group to our league. We know they will be a great asset and extremely successful in their future league endeavours.

Please welcome with us: Linda Bertuccini, Judy Bulmer, Jill Cobbett, Barbara Dowie, Bonnie Fletcher, Heather Gonthier, Sandra Gordon, Sue Kent, Michèle Kinmond, Claire Lalonde, Alice Lehman, Heather Liddell, Noemi Losimski, Di McIntyre, Valerie Powell, Sally Wanless, Gigi Wighton and Sue Wigmore.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CNA mars 1978

Ce rapport comprend trois sections: (1) les activités du CNA; (2) nos rapports avec le gouvernement et (3) notre organisation interne.

(1) ACTIVITES

En avril dernier, les membres du Comité exécutif du CNA se sont présentées devant le Comité permanent de la justice et des questions juridiques relevant de la Chambre des Communes pour discuter du Projet de loi C-25 (à l'heure actuelle, la Loi sur les droits de la personne). Nous avons plaidé fortement contre l'exclusion de la Loi sur les Indiens, mais sans résultat, ainsi qu'en faveur de nos propositions dans plusieurs autres domaines, y compris l'évaluation des procédures en ce qui a trait aux dispositions garantissant la parité salariale. Nous avons été consulté par la suite sur le contenu et l'envergure des règlements qui paraîtront bientôt.

Le CNA a soutenu, à plusieurs reprises, des organismes provinciaux sur la situation de la femme et le MEMO du CNA a été très utile en éveillant des groupes aux problèmes à résoudre. Les bulletins des organismes participant s'avèrent d'une valeur inestimable en nous aidant à établir des liens. Le Manitoba, l'Ontario et Terre-Neuve ont tous été encouragés par d'autres régions du pays dans leurs efforts de faire modifier le droit de la famille en matière des biens. Jusqu'à ce jour, les résultats sont peu encourageants, et nous ne pouvons qu'espérer que ces trois provinces et d'autres auront plus de succès au cours de l'année qui vient. La communication rapide entre les groupes a été utile dans notre opposition au film sur le viol par Storaska.

La Réunion semestrielle du CNA, à laquelle ont assisté des déléguées venant de toute province et tout territoire, s'est avérée excellente en fonction des contacts établis et de l'échange des informations mais peu fructueuse en ce qui concerne les propositions d'action précise et les démarches pour traiter de la crise des services sociaux. Nous espérons voir des progrès après le présent congrès. Nos membres ont bien profité de la rencontre avec le nouveau Commissaire sur les droits de la personne, M. Gordon Fairweather. Je répète que nous espérons avancer dans ce domaine.

Un exemple de collaboration fructueuse: l'atelier d'une journée auquel les Women's institutes et le Status of Women Council de Terre-Neuve se sont réunis pour discuter des questions sur la situation de la femme. Les deux groupes, en établissant beaucoup d'objectifs communs, se sont mis d'accord sur une collaboration plus

étroite. En rentrant de cette fin de semaine passionnante, j'ai eu des entretiens avec le groupe d'Action du Cap Breton qui organisait son congrès (récemment tenu). Au cours de l'été, prenant pour prétexte mes vacances, j'ai assisté à des réunions, visité des centres féminins et fait la connaissance des douzaines de femmes actives partout dans l'ouest du pays, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie Britannique et dans les deux territoires — et je suis ravie de compter parmi les nôtres aujourd'hui de nombreuses amies faites lors de ces réunions. Je voudrais remercier de nouveau toutes ces femmes hospitalières et énergiques qui ont rendu ma visite si fructueuse et si agréable. (Du saumon attrapé dans le fleuve Yukon, grillé dans la nature sous un ciel d'été à Dawson City quand il fait jour le soir, suivi de la vue formidable du Dome — et une visite chez Diamond Tooth Lil — ça ne surprend pas que les Canadiens voyageant au Nord!)

Le CNA a été invité à soumettre au Cabinet fédéral un mémoire sur "Les Perspectives économiques". Certaines d'entre vous ont assisté à cette réunion. Nous avons demandé également de nous réunir avec des représentants du gouvernement pour discuter des statistiques, et cela parce que tant de nos initiatives dépendent de données adéquates à l'égard de la situation changeante des femmes dans la population active, au foyer, dans les programmes de formation et dans les efforts pour garantir la parité salariale et l'accès égal aux emplois.

Elsie Gregory MacGill, qui est devenu au cours de l'année dernière membre bienvenue du Comité exécutif, s'attèle à la tâche monumentale de la préparation de l'index comprenant toutes les résolutions et recommandations formulées par le CNA depuis ses débuts. Vous avez déjà le résumé détaillé de cet index. Le texte sera imprimé dès que nous y aurons ajouté les recommandations de cette année. Nous sommes profondément reconnaissante à Elsie. Son travail sera, à l'avenir, d'une valeur inestimable pour des recherches et comme oeuvre de référence.

Des membres du Conseil exécutif se sont rendues dans toutes les provinces et tous les territoires au cours de l'année. Souvent elles sont invitées en fonction de leur grande diversité d'expertises personnelles. Toutefois leur engagement au CNA permet des aperçus approfondis et suscite des contributions actives en faveur des gens qui font appel à nous. Il nous serait impossible de suivre les activités de Lorna Marsden. En plus de sa contribution énorme aux délibérations du Comité exécutif, elle nous a conseillé et offert ses talents d'organisatrice dans la pré-

paration de notre réunion semestrielle et du mémoire au Cabinet. Elle a coordonné notre soumission, même si, malheureusement, elle ne pouvait pas se rendre à Ottawa pour nous prêter son concours en personne.

Brigid Munsche a représenté le CNA à l'assemblée annuelle de la Fédération des Femmes du Québec, et par la suite nous avons accueilli leur nouvelle Présidente, Sheila Finestone, à notre Comité exécutif. En tant que secrétaire du CNA, Brigid s'acharne discrètement et efficacement à nous assurer une grande quantité de travail. Elle s'est chargée de l'organisation de notre réunion semestrielle et, avec Audrey Orr, de la préparation de ce Congrès. Marjorie Cohen nous a assuré un travail d'experte en tant que trésorière, chef du budget et du planning des finances, et coordonnatrice. Avec le travail de Brigid qui nous a obtenu une subvention pour défrayer les traductions, Marjorie a dressé un plan d'orientation pour le fonctionnement et pour l'avenir financier du CNA.

D'AUTRES EXEMPLES DES ACTIVITES DU COMITE EXECUTIF DU CNA

Cathy Morrison a représenté le CNA au Congrès organisé par les Organisations nationales volontaires, Hazel Wigdor au Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, Ruth Bell à de nombreux congrès, et A. Shepherd s'est rendue à Houston et ses impressions du Congrès immense des femmes américaines ont paru dans le dernier numéro de notre bulletin. Mary Eberts a été experte et conseillère sur les questions de parité des salaires et droit de la famille, entre autres. Le travail de Lorene Clark sur les centres d'accueil aux victimes du viol et son livre l'ont tenu bien occupée et elle a soumis, au nom du CNA, devant le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, une étude sur la pornographie. Son travail indique de nouvelles approches dans ce domaine. Moi-même, j'ai assisté au Congrès national des droits indiens et j'ai aidé à organiser leurs interventions au Parlement et aussi me suis chargé d'ateliers semblables à Thunder Bay, à North Bay et à London.

Je n'ai qu'effleuré quelques initiatives des membres du Comité exécutif du CNA. Un de nos problèmes — c'est que toutes les femmes qui siègent sur le Comité exécutif ont leurs carrières, leurs familles, leurs engagements envers leurs propres organisations, en plus des responsabilités qui leur incombent en étant membres du CNA. Si vous avez des critiques de ce que nous avons fait ou n'avons pas fait — et vous devriez en avoir — veuillez garder en perspective nos limitations. Pearl Blazer, notre secrétaire administrative à trois quarts (à deux tiers) et Maxine Hermolin, son assistante à temps partiel (ce qu'elles devraient être en théorie) feraient honneur aux fonctions requises des secrétaires d'une vaste corporation. Il y en a celles qui prétendent que ce dernier soit leur rôle. Je ne saurais formuler l'appréciation et les remerciements dus à Pearl et à toutes les femmes qui ont contribué leur temps, leur énergie, leur argent et leur intelligence au bon fonctionnement du CNA.

(2) RAPPORTS AVEC LE GOUVERNEMENT

De nombreux hauts fonctionnaires et représentants du gouvernement fédéral ont invité le CNA à des réunions et à des consultations. Il s'agit là d'entretiens avec des responsables reliés au Secrétariat d'état, au bureau du Ministre chargé de la situation de la femme, aux ministères de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de la Justice, de la Fonction publique, des Affaires extérieures. Nous nous sommes également réunies avec David MacDonald, député récemment nommé par les progressistes-conser-

vateurs en tant que leur porte-parole sur la situation de la femme, ainsi qu'avec les média d'information, des femmes d'affaires et d'autres.

Nous sommes reconnaissantes des crédits alloués par le Secrétaire d'Etat (Programmes sur la femme) et par le ministre chargé de la situation de la femme, ainsi que pour la subvention de la Section des Programmes de langues (Secrétariat d'Etat). Sans cette aide, il ne serait pas question de nous retrouver toutes ici aujourd'hui et notre bureau, notre bulletin et nos autres moyens de communication revêteraient un caractère bien plus modeste comme a été le sort dans les derniers mois de tant d'autres projets méritoires sur la femme.

(Nous avons toutes plutôt l'air de la femme qui n'a qu'un mari qui la sépare de la pauvreté.) Je voudrais signaler l'aide et les conseils que nous offrent souvent Sue Findlay et Julie Loranger et leurs collègues reliés à ces ministères et à d'autres.

A la demande des Programmes des femmes, le CNA a mis au point un plan à long terme définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre au cours des quelques prochaines années et a soumis une estimation des coûts projetés. Cela s'est avéré utile en nous permettant de planifier et de rechercher des communications plus efficaces et des démarches engageant un plus grand nombre d'organismes participant au CNA. Nous espérons augmenter la représentation des femmes, venant d'autres régions du Canada, aux réunions du Comité exécutif et à d'autres rencontres et pouvoir permettre aux membres du Comité de voyager pour le CNA si besoin est. Nous espérons également améliorer notre bulletin. Nous visons l'auto-suffisance de celui-ci. Nous comptons préparer d'autres documents.

(3) ORGANISATION

Nous jouissons maintenant d'un plus grand bureau pour faciliter notre organisation grandissante et espérons réorganiser, avec de l'aide supplémentaire, nos dossiers et faire le tri de toute notre documentation pour pouvoir travailler de façon plus efficace.

Nous sommes en train de réviser nos règlements d'association. Nous faisons face au dilemme de savoir rendre notre Comité flexible pour pouvoir servir les diverses organisations participant au CNA et, en même temps, suffisamment structuré pour s'occuper des procédures et des questions au jour le jour. Vous en avez des propositions devant vous aujourd'hui.

Notre comité de rédaction a mis au point des projets majeurs visant une plus grande mise en valeur de notre bulletin pour la rendre plus utile à nos membres et Moira Armour continue à offrir ses expertises techniques en vue de sa publication.

Parmi le nombre grandissant d'organisations collaborant au CNA, nous accueillons en particulier la Fédération des Femmes du Québec, l'Association féminine d'Education et de l'Action sociale, le Conseil national des femmes du Canada ainsi que de nombreux comités de la situation de la femme et centres de la femme et des organismes spécialisés tels que les centres d'accueil aux victimes du viol. A part une collaboration plus étroite avec nos collègues francophones, le CNA recherche une représentation plus ample de la part des femmes syndiquées, immigrantes et originaires des groupes minoritaires. Nous travaillons étroitement avec l'Association des droits indiens pour les femmes indiennes et espérons collaborer également à d'autres organisations des femmes autochtones. Notre force réside dans l'importance numérique — mais, il faut nous unir si nous voulons faire preuve d'efficacité.

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME DU QUÉBEC

Toronto, les 1er et 2 juin 1978.

Résolution présentée par le Conseil du statut de la femme du Québec à la réunion des Conseils du statut de la femme de tout le Canada.

Cette résolution a été adoptée par les représentantes du Conseil consultatif sur la situation de la femme au Canada, de celui d'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Île-du-Prince-Édward, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Une représentante des Territoires du Nord-Ouest a appuyé la résolution.

Attendu que la situation économique actuelle au Canada de même que le taux élevé du chômage est une menace à la participation active des femmes au marché du travail.

Attendu que l'exclusion des femmes de la main-d'œuvre a pour résultat de priver celles-ci de

- (a) l'accès à la sécurité de revenu obtenu par
 - la rémunération du travail
 - les avantages sociaux afférents au travail rémunéré
- (b) l'accès à l'image positive de soi que la participation active à la société assure

Attendu qu'un éventail de coûts sociaux découle de l'exclusion des femmes du marché du travail. Ces coûts sociaux se traduisent par une augmentation des coûts d'assurance-maladie, services sociaux, supplément de revenu, etc.

Il est résolu que les gouvernements du Canada et des provinces s'engagent à élaborer des politiques de plein emploi en vue d'assurer à tous les citoyens canadiens adultes aptes au travail et qui le désirent, un travail utile et gratifiant.

DES EFFORTS DU CÔTÉ DES GOUVERNEMENTS

Le ministre fédéral de la Justice et procureur général du Canada Ron Basford a présenté le 1er mai 1978 à la Chambre des Communes un bill omnibus qui modifie à la fois le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la libération conditionnelle de détenus. Ce bill propose des mesures en ce qui concerne le **viol**, la **pornographie**, la **prostitution**, l'**enlèvement d'un enfant par un des conjoints**, les **mauvais traitements infligés aux enfants**, etc.

BASFORD PRÉSENTE DES MESURES VISANT À RENFORCER LES LOIS SUR LE VIOL

Ottawa, le 1er mai 1978 — Un remaniement majeur des dispositions du Code criminel sur le viol est proposé par le ministre de la Justice Ron Basford dans les propositions qu'il a déposées à la Chambre à cet égard aujourd'hui. Ces propositions veulent mettre l'accent sur la nature violente de l'infraction, afin d'amoindrir l'embarras et le traumatisme que subissent les victimes du viol et d'encourager la communication des incidents aux autorités policières.

"Ces mesures visent à faire en sorte que ceux qui se livrent à des attaques sexuelles ne demeurent pas impunis en raison de crainte ou d'embarras de la part de la victime". Et de poursuivre M. Basford, "il faut absolument créer un climat favorisant la communication immédiate des incidents de viol. Trop souvent, l'attaquant peut s'en remettre à la crainte qu'éprouve la victime pour le blâme associé au viol en tant qu'infraction sexuelle, à sa peur de la publicité, à son sentiment que c'est elle autant que l'accusé qui aura à se justifier devant la justice. A) Afin d'atteindre cet objectif je propose donc

pour fins de discussion un projet que souligne que le viol est d'abord un acte de violence.

Le viol sera dorénavant considéré, aux termes du bill, comme une forme d'attentat à la pudeur ou, lorsque des dommages physiques ou psychologiques graves se sont ensuivis, comme un attentat grave à la pudeur. Au lieu de restreindre l'infraction à la pénétration d'une personne de sexe féminin, les modifications proposées protègent les **deux sexes** contre les attentats ou actes de pénétration violents et prévoient l'emprisonnement à perpétuité comme peine maximale dans les cas de préjudice grave à l'intégrité physique ou psychologique de la victime. D'autre part, lorsque des conjoints sont séparés et que l'un se livre à un attentat sexuel sur la personne de l'autre, l'assaillant pourra désormais être inculpé.

Dans d'autres commentaires qu'il a formulés à l'égard des modifications, M. Basford a déclaré ceci: "Des observations et recommandations très utiles me sont parvenues d'organismes de promotion des droits de la femme, y compris le Conseil consultatif de la situation de la femme, le National Action Committee on the Status of Women, la National Association of Women and the Law, et l'Association des centres canadiens contre le viol. Je compte que les organismes en question, et d'autres organismes que ne laisse pas indifférents notre système de justice, tels que l'Association du Barreau canadien, l'association canadienne des droits civils et l'Association canadienne des chefs de police, se pencheront sur ces propositions avec soin et en gardant à l'esprit la nécessité de protéger les libertés civiles garantissant aux accusés un procès juste et équitable, et qu'ils offriront leurs commentaires constructifs".

Actuellement, sous le régime du Code criminel, commet un viol celui qui a des rapports sexuels avec une femme qu'il n'est pas son épouse et sans le consentement de cette dernière. La peine maximale est l'emprisonnement à perpétuité.

Ceux qui ont formulé des critiques contre les dispositions actuelles objectent que, relativement à la violence sexuelle, le Code criminel ne donne pas assez d'importance à la violence et assujettit plutôt le moindre acte de pénétration sexuelle à la peine la plus élevée qui ait été prévue dans le Code. Les modifications proposées aujourd'hui, tout en reflétant le fait que les attentats

comportant pénétration vaginale peuvent être graves et dommageables, traiteraient comme pouvant être tout aussi graves et dommageables les actes de pénétration orale et anale accomplis contre des femmes ou contre des hommes et les actes comportant contact sexuel sans pénétration.

Le Code sera modifié de façon qu'une personne qui commet un acte de violence sexuelle (avec ou sans pénétration) sera inculpée d'attentat à la pudeur ou d'attentat grave à la pudeur. Pour l'attentat à la pudeur, la peine maximum est portée à 14 ans d'emprisonnement, et pour l'attentat grave à la pudeur le maximum sera l'emprisonnement à perpétuité.

La loi déposée propose que les époux vivant séparés ne puissent plus être à l'abri de poursuites comme ils le sont présentement sous le régime de l'article sur le viol.

La disposition actuelle permettant que la cour ordonne de ne pas publier l'identité et la déposition de la victime sera renforcée de façon à protéger les victimes des conséquences défavorables qui résultent parfois de la publicité. Le Code criminel qui auparavant assujettissait l'octroi d'une ordonnance de non-publication à la discrétion de la cour, sera modifié de façon à obliger la cour à rendre l'ordonnance dès lors que le poursuivant ou la victime le demande. De plus, la cour sera tenue d'informer la victime de son droit de demander une telle ordonnance à la cour.

"La Commission de réforme du droit est en voie de préparer un document de travail sur les infractions sexuelles en général." "Il me fera plaisir, a dit M. Basford, de lire les recommandations de ce document, et j'ai confiance que celles-ci seront prêtes assez tôt pour qu'on puisse les étudier et les incorporer aux projets de loi."

La restriction apportée au Code en 1975, selon laquelle on ne peut pas attaquer la conduite sexuelle antérieure de la victime sauf si un juge conclut spécifiquement qu'un contre-interrogatoire à cet égard est pertinent et nécessaire pour décider l'affaire comme il s doit, reste en vigueur.

A cet égard, M. Basford a déclaré: "Je me préoccupe particulièrement de la publicité qui touche la victime et le prévenu en matière d'infractions sexuelles. En 1975, le Code criminel a été modifié de façon à limiter le droit de contre-interroger la victime dans une affaire de viol. L'étude des effets de cette disposition nouvelle n'est pas encore terminée. Il est à espérer que le travail de la Commission de réforme du droit permettra à cette dernière de faire d'autres recommandations sur le sujet de la conduite sexuelle antérieure des victimes et du degré de publicité qu'il convient de tolérer à l'endroit des victimes et des prévenus, puisque dans bien des cas une telle publicité risque d'être dommageable et ne sert en rien l'intérêt public.

Autres propositions sur diverses matières pénales

La pornographie

Les dispositions relatives à la pornographie sont renforcées de manière à tenir compte davantage de la violence et de la dégradation induite de la personne humaine. Des dispositions sont ajoutées qui interdisent expressément le recours aux enfants ou le défloremment des enfants dans la réalisation de documents pornographiques, et qui définissent l'obscénité comme suit: "Une chose ou un objet est réputé obscène lorsque sa caractéristique dominante est l'exploitation induite du sexe, de la violence, du crime, de l'horreur, de la cruauté ou de la dégradation induite de la personne humaine."

La prostitution

Des modifications législatives seront déposées relativement à la sollicitation aux fins de prostitution dans un lieu public. La loi modifiée prévoira que les hommes tout autant que les femmes peuvent être accusés de prostitution; que la sollicitation dans un lieu public n'a pas à être pressante ni persistante pour constituer une infraction; et qu'un moyen de transport, par ex. un véhicule automobile, qui se trouve dans un lieu public peut être réputé endroit public. En outre, pour ce qui est du défloremment des enfants, sera coupable d'une infraction la personne amenant un garçon ou une fille de moins de seize ans à se prostituer.

L'enlèvement d'un enfant par un des conjoints

Sera désormais coupable d'une infraction la mère ou le père qui enlève son enfant, contrairement aux dispositions d'une ordonnance rendue à l'égard de la garde de cet enfant, ou qui viole les conditions d'une entente concernant la garde de l'enfant.

Les mauvais traitements infligés aux enfants

Lorsque la victime de voies de fait a moins de quatorze ans, le conjoint de la personne accusée est contraignable à titre de témoin aux fins des poursuites intentées relativement à ces voies de fait.

LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Le CCSF à demi satisfait des amendements sur le viol

Si le Conseil consultatif de la situation de la femme se réjouit des mesures soumises par le ministre de la Justice en vue d'amender les lois sur le viol, il entretient certaines réserves.

"Nous sommes heureux de constater que le gouvernement réagit aux représentations faites par le Conseil et autres mouvements féminins afin d'assurer la protection des deux sexes contre tout contact sexuel violent, mais trois raisons principales nous empêchent d'être satisfaits des amendements proposés", souligne dans un communiqué de presse la présidente du CCSF, Mme Yvette Rousseau.

La proposition de ne plus considérer le viol comme un crime, mais d'augmenter les catégories d'attentat à la pudeur, souligne le Conseil, néglige de reconnaître le fait que le viol est un acte de violence et non pas le résultat d'une sexualité hors contrôle. Cette lacune aurait pu être comblée par la création d'une catégorie distincte d'attentat sexuel.

Même si le gouvernement se propose d'amender le Code afin que lorsqu'un attentat sexuel survient entre des époux-séparés une plainte puisse être portée, cette mesure, note le Conseil, soustrait les femmes mariées à la protection contre le viol accordée aux autres femmes. En fait, la loi permet à un mari de violer sa femme sans crainte de représailles, sanctionnant ici l'opinion que le corps d'une femme mariée est la propriété de son mari. Ceci est particulièrement grave pour les épouses qui ne peuvent quitter le foyer conjugal pour des raisons économiques.

Enfin, en proposant les amendements sur la question de viol seulement, le gouvernement mise sur une solution de replâtrage au lieu d'une refonte en profon-

deur de cette section du code criminel. Le CCSF a insisté sur une révision complète du code en matière de délits sexuels.

Malgré ces réserves, le CCSF se dit heureux d'apprendre que le gouvernement a l'intention de soumettre ses propositions pour fins de discussion: "Nous croyons, ajoute Mme Rousseau, qu'il est essentiel que les associations féminines participent aux consultations qui devraient se tenir durant le prochain mois."

Le Devoir 4 mai 1978.

UN C.S.F. POUR LA NOUVELLE-ECOSSE ET UN AUTRE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

La Nouvelle-Ecosse est devenue en novembre dernier la 5ième province du Canada à obtenir son conseil du statut de la femme.

Le Conseil consultatif du statut de la femme de la Nouvelle-Ecosse comprend quinze membres, dont la présidente Elizabeth Crocker. Kathryn J. Logan en sera la directrice-exécutive à compter du 1er avril.

L'adresse du C.C.S.F. de Nouvelle-Ecosse est: pièce 516, Edifice Roy, 1657 rue Barrington, C.P. 1024, Halifax, Nouvelle-Ecosse, B3J 2A1. Tél.: (902) 424-8662 ou 424-8664.

Enfin, le Nouveau-Brunswick vient de se doter lui aussi tout dernièrement d'un Conseil consultatif sur le statut de la femme. La présidente en est Madeleine Leblanc. L'adresse est 381 St-Georges Moncton, N.-B. E1C 1X3. Le numéro de téléphone vous sera communiqué dans une prochaine édition.

Outre le Québec, les autres provinces à avoir un conseil du statut de la femme sont l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et la Saskatchewan. Il en existe enfin un pour l'ensemble du Canada et ses bureaux sont à Ottawa.

Bulletin C.S.F. mars 1978

LES TÊTES DE PIOCHE ONT UN PRESSANT BESOIN D'ARGENT

Pour que les Têtes de Pioche, le seul journal féministe au Québec, continue à vivre: Participez à la souscription en versant la valeur

d'une bière (ou d'une caisse)

d'une soirée au cinéma

d'un jeans

d'un souper au restaurant...

ou encore abonnez toutes vos amies (et bien sûr abonnez-vous!)

Pour abonnement: Les Têtes de Pioche
Case postale 247
Succursale Ahuntsic
Montréal

Le bureau de la coordonnatrice Situation de la femme

Extrait d'un discours du ministre Marc Lalonde, le 16 février 1978.

Cet apport féminin croissant au marché du travail doit se refléter dans un contexte économique renouvelé qui tient compte de cet afflux croissant sur le marché du travail et de la nécessité d'adapter nos institutions et de modifier nos attitudes. Plusieurs facteurs amélioreraient le sort de la femme au travail comme sa présence acceptée dans les rôles non traditionnels, l'accroissement de postes à temps partiel et à horaire décalés, et un réseau adéquat de garderies.

Les femmes ont commencé à envahir des secteurs occupationnels traditionnellement reconnus la chasse-gardée de l'homme. Tout le concept traditionnel de l'emploi sexualisé nous vient de notre héritage culturel et est fondé sur la tradition et non la compétence. Pendant la deuxième guerre mondiale, peu de Canadiens se sont formalisés du fait que nous avons eu des femmes poseurs de rivets ou soudeurs pour la construction de navires, d'avions ou de chars d'assaut. Il y avait une tâche à accomplir... c'était une rude tâche. C'était la production et non le sexe qui entraînait en ligne de compte.

Notre tâche est loin d'être terminée. Une politique économique rationnelle sait utiliser à bon escient toutes ses ressources humaines. Il importe donc que notre plan d'action définisse des modalités pour améliorer la formation et augmenter les occasions d'emplois pour la femme, grâce aux efforts concertés des gouvernements, des employeurs, des syndicats et des femmes. Je suis bien conscient du fait que vos bureaux respectifs, et même les ministères que vous représentez dans les provinces et les territoires, outrepasseraient leur mandat en répondant à l'invitation que je vous lance de participer aux préparatifs en vue de l'élaboration du plan national. J'ai donc pris l'initiative d'écrire à vos ministres respectifs au mois de janvier dernier pour les inviter à collaborer à l'élaboration du Plan d'action national et votre présence ici témoigne de leur intérêt. La création d'un centre de responsabilité au sein du gouvernement, qu'il s'agisse d'un organisme central comme le Bureau de la coordinatrice, ou d'un comité interministériel de la situation de la femme, celui que possède le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, par exemple, facilite ce travail diversifié et difficile. J'attends avec impatience le moment où toutes les provinces auront pareil centre de responsabilité, conçu pour leurs besoins propres, et auront chargé un ministre du dossier de la situation de la femme.

En guise de conclusion, j'aimerais vous remercier de l'appui que vous nous avez donné jusqu'ici. Je sais fort bien que la collaboration étroite dont nous avons bénéficié a souvent été le fruit de votre engagement personnel à améliorer la condition féminine.

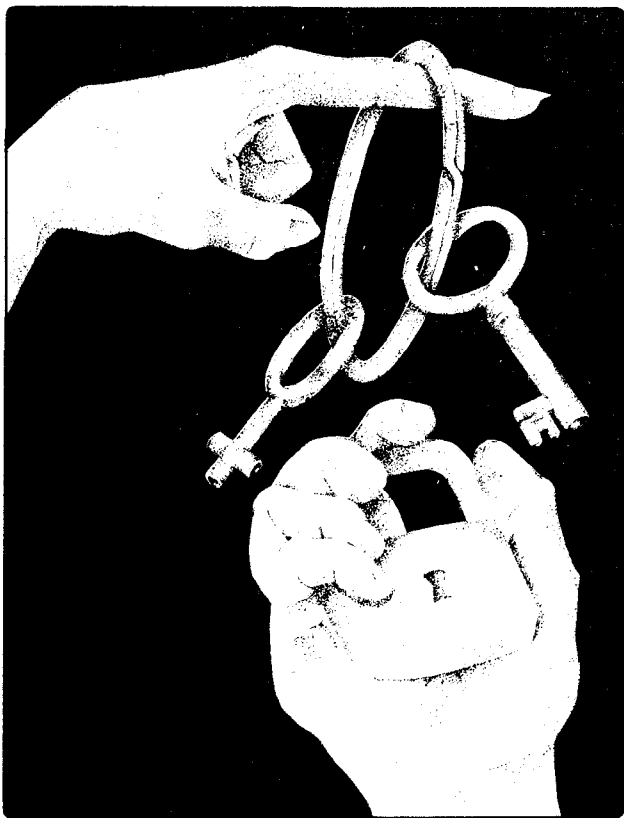
Je vous remercie de votre attention.

QUELQUES PREMIÈRES AUX NATIONS-UNIES ET QUELQUES REPRÉSENTANTES DE LA F.F.Q.

Du nouveau aux Nations-Unies! A New-York, du 23 mai au 28 juin, il se tient à l'Assemblée générale des Nations-Unies, une session spéciale sur le désarmement; c'est la première fois qu'il y a une session spéciale sur ce sujet où la Chine et la France seront présentes. C'est donc la première fois que toutes les puissances nucléaires participeront à une réunion générale sur le désarmement.

Après les premières semaines consacrées à entendre les déclarations officielles des gouvernements, il y aura une semaine entière consacrée aux organismes non-gouvernementaux (O.N.G.). C'est là aussi une première: pour les Nations-Unies puisqu'habituellement les O.N.G. n'ont pas l'occasion de parler à l'Assemblée générale mais sont limités à faire leurs interventions au Conseil Économique Social. Deux membres de la Fédération des Femmes du Québec feront partie de la délégation des O.N.G., Madeleine Gariépy Dubuc du Comité des Organismes Volontaires et Anne Gertler de la Voix des Femmes.

A leur retour, elles nous communiqueront leurs réflexions sur ce qui s'est passé à cette importante réunion des Nations-Unies.



Le Conseil consultatif de la situation de la femme

Les femmes constituent près de 51% de la population canadienne.

La participation des femmes à tous les niveaux de la vie politique est l'un des objectifs qui ont été formulés dans le Plan d'action mondial établi à la Conférence de l'Année internationale de la femme à Mexico en 1975.

Le Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme a préparé, à l'intention des femmes, un dossier intitulé "Participer au pouvoir", pour les aider à s'intéresser et à participer davantage à la vie politique.

Ce dossier s'adresse aux groupes qui désirent apprendre les techniques d'engagement, ainsi que les moyens d'influencer les décideurs et de participer personnellement au processus électoral.

On y donne des conseils pratiques et complets sur la propagande, la rédaction de mémoires, l'organisation d'ateliers de travail, les relations avec les médias, ainsi que sur la manière de se porter candidate et de mener une campagne.

Toute organisation peut en obtenir un exemplaire qu'elle pourra reproduire à volonté.

**La trousse "Participer au pouvoir" est offerte
gratuitement. Limite d'une trousse par organisme.
Reproduction autorisée.**

Il vous suffit d'écrire au: Conseil consultatif de la situation de la femme, B.P. 1541, Succursale B, Ottawa, Canada K1P 5R5.

"La Femme et le Film" pourquoi? pour qui?

Un petit mais sympathique local, situé au 483, rue de la Couronne, à Québec, abrite, entre autres choses, notre vidéothèque qui rassemble la plupart des vidéos réalisées au Québec par/pour les femmes, soit 65 vidéogrammes.

Des appareils de diffusion permettent des visionnements sur place et une biblio-vidéothèque complète les informations. Notre service de prêt, de location ou de repiquage assure l'utilisation des vidéos par tous les groupes qui en font la demande.

Vous pouvez utiliser nos services en venant consulter sur place ou en écrivant à C.P. 392, Sillery, Québec, G1T 2R5, si vous:

- ** appartenez à un groupe de femmes ou à un centre de femmes,

- ** faites partie du comité féminin de votre organisme, de votre syndicat, de votre association,

- ** poursuivez des recherches sur la condition féminine dans le contexte de vos études,

- ** faites partie d'une commission d'un conseil d'administration ou d'un conseil consultatif qui aurait intérêt à se mettre au courant de ce que pensent les femmes,

- ** si vous êtes personnellement inquiet (e) de la condition des femmes en tant qu'individu, ou dans votre groupe, dans votre milieu de travail, de loisir, d'études ou de vie.

LE CENTRE LA FEMME ET LE FILM

constitue donc un des foyers où s'élabore cette "culture d'une autre façon"; nous nous sentons profondément impliquées dans le grand mouvement visant à développer l'autonomie et l'expression des femmes.

LES CAHIERS DE LA FEMME

LE COLLECTIF DE REDACTION

Notre intention, en publiant ces cahiers, est de créer un lieu d'échange et de débat sur l'éducation, en tant que celle-ci affecte les femmes.

Pour que nous, femmes, nous puissions profiter pleinement de la société dans laquelle nous vivons, il nous faut d'abord identifier et faire nôtres les ressources du pouvoir. Le meilleur moyen d'y arriver est encore l'éducation — dans le sens le plus large du mot.

Nous partons donc de la prémisse que, pour la plupart, les personnes qui collaborent à nos cahiers ou qui les lisent, seront impliquées dans ce processus, qu'elles soient enseignantes ou enseignées, qu'elles oeuvrent au moyen des écoles, des collèges, des universités, des associations communautaires, des groupes de pression, etc.

Publiés quatre fois par an, ces cahiers contiendront renseignements, débats théoriques, descriptions de programmes d'études sur la femme actuellement offerts, analyses de problèmes auxquels les femmes sont confrontées, évaluations de différentes stratégies de changement. Ils encourageront également la publication de nouvelles oeuvres de création.

Ces cahiers sont publiés en français et en anglais. Les articles ne seront pas traduits: nous avons choisi plutôt d'y faire figurer un résumé de chaque article dans l'autre langue. Les femmes des deux cultures pourront ainsi s'adresser aux besoins les plus pressants de leur communauté, tout en trouvant dans nos pages, un réseau d'information et d'entraide établi à l'intention de toutes les éducatrices qui s'intéressent à la promotion de la femme.

FORMAT

Le nombre de pages est fixé au début à 120, mais peut augmenter selon les contributions que nous recevons. Nous sollicitons déjà des articles, des graphiques, des illustrations, pour les deux premiers numéros (voir plus loin les détails concernant la matière et les dates limites). Des lettres contenant des questions de fond ou des demandes de renseignement sont les bienvenues.

Les articles, dactylographiés avec interligne, ne doivent pas dépasser 2500 mots. Nous demandons à nos collaboratrices d'en envoyer deux copies et d'accompagner chaque article d'un résumé.

REMARQUE

Notre budget permettant, nous espérons pouvoir offrir des honoraires (parfois symboliques).

Adresse: Mair VERTHUY, professeur agrégé, Département d'études françaises, H-515, Université Concordia, 14550 de Maisonneuve, Montréal H3G 1M8.

THEMATIQUE

Chaque numéro sera consacré à un thème précis que nous indiquons ci-dessous. **A titre de suggestion seulement**, nous nous sommes permis de proposer quelques sujets qui pourraient entre autres, faire l'objet d'un article.

Vol. I, no 1, automne 1978.

Etudes de la femme.

- l'éducation de la femme par la femme;
- l'éducation des femmes au travail;
- l'impact des programmes d'études sur la femme;
- la séparation -vs- l'intégration de ces programmes d'étude dans le **cursus** général;
- le sexisme dans les manuels scolaires ou comment éviter la schizophrénie.

Date limite pour les soumissions: le 30 mai 1978.

Vol. I, no 2, hiver 1978.

Le Marché du travail.

- les femmes et les syndicats;
- le travail rémunéré — sous-rémunéré — non rémunéré — bénévole;
- les services d'orientation pédagogique et professionnelle féministes;
- les femmes-cadres inférieurs;
- les partis politiques et les femmes.

Date limite pour les soumissions: le 15 septembre 1978.

Vol. I, no 3, printemps 1979.

La Femme et la création.

- l'art et la critique d'art;
- l'histoire des rapports des femmes aux arts;
- la critique littéraire féministe;
- le(s) langage(s) des femmes;
- les écrivains devant leurs lectrices.

Date limite pour les soumissions: le 15 janvier 1979.

Vol. I, no 4, été 1979.

La Femme et les loisirs.

- les femmes et la santé physique;
- la récréation;
- les femmes et les sports;
- les femmes devant la mainmise masculine;
- les "hobbies": loisirs ou heures supplémentaires?

Date limite pour les soumissions: le 15 avril 1979.

Veillez s'il vous plaît abonner:

Nom

Adresse

Ville

Province

Code postal

**Taux d'abonnement
pour 1 an (4 numéros)
(...cocher...)**

()	\$15	Institution
()	\$10	Individu
()	\$ 5	Etudiant(e)
()	\$ 3	Copie individuelle

Envoyer à: **Centennial College Press**
651 Warden Avenue
Scarborough, Ontario M1L 3Z6

MILLE EXCUSES

Nous nous excusons auprès de celles qui, n'ayant pas participé au congrès, ont reçu le bulletin d'avril-mai avec un retard considérable dû en grande partie à la lenteur de la poste.

SOMMAIRE

Editorial de la présidente Sheila Finestone
Nouveau Conseil d'administration
Congé de maternité
Congrès annuel de la F.F.Q. 1978
Rapport de la présidente Sheila Finestone
Livre noir sur la condition féminine
Rapport des ateliers des conditions minimales de travail
Rapport des ateliers sur la condition économique de la femme retraitée
La F.F.Q. à l'Assemblée nationale
Quelques coupures de journaux
Après le congrès
Colloque **L'Action volontaire dans la société canadienne**
Activités des Conseils régionaux
Activités des associations
Activités du Conseil du Statut de la Femme (Québec)
Activités du Conseil consultatif sur la situation de la femme au Canada
Nouvelles

ISSN 0700-4621

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Comité du bulletin: responsable: Lise Chevrier-Doucet; rédactrices: Christiane Bacave, Monique Roy, en collaboration avec la coordonnatrice de la F.F.Q.: Nicole Boily. Les photographies sont de Anne-Marie Dionne.

Le bulletin paraît cinq fois l'an entre septembre et juin et est publié grâce à une subvention du fonds spécial du Ministre chargé de la situation de la femme, M. Marc Lalonde.

Les membres en règle de la F.F.Q. reçoivent le bulletin gratuitement. Les personnes résidant à l'extérieur du Québec et désireuses de recevoir le bulletin peuvent s'abonner.

abonnement pour un an (cinq numéros) \$3.00

abonnement de soutien

Nom:

Adresse:

Versements par chèques ou mandat-poste à l'ordre de:

Le bulletin de la F.F.Q.

1600 rue Berri

Bureau 3115

Montréal